



RAPPORT D'ACTIVITE



2007

Février 2008

2.3 SOMMAIRE

ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007	p. 1
CHAPITRE 1 – BIODIVERSITE	p. 3
1.1 Maintenir une diversité globale des habitats et des espèces	p. 3
1.2 Préserver en priorité certains habitats et espèces de très fort intérêt patrimonial	p. 3
1.3 Contribuer à l'action de l'état sur des sites a finalités de préservation spécifiques	p.10
1.4 Rendre compatibles les activités humaines avec la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	p. 12
1.5 Constituer un territoire de référence pour la recherche scientifique et le suivi de l'évolution des habitats et des espèces sur le long terme	p. 14
CHAPITRE 2 – CARACTERE DU PARC	p. 15
2.1 Respecter le caractère du parc	p. 15
2.2 Préserver les paysages et les sites	p. 17
2.3 Relever, préserver et transmettre la mémoire du Parc	p. 18
CHAPITRE 3 – AGRICULTURE – PASTORALISME	p. 20
3.1 Contribuer à une gestion agricole compatible avec un développement durable	p. 20
3.2 Concevoir les équipements d'alpage d'une façon adaptée à la préservation des milieux, des ressources naturelles et des paysages	p. 22
3.3 Optimiser les interactions entre agriculture et faune sauvage	p. 22
CHAPITRE 4 – DECOUVERTE DU PARC ET GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE	p. 24
4.1 Optimiser les accès routiers aux sites fréquentes et répartir les flux entre ces sites	p. 24
4.2 Maîtriser les pratiques de découverte de l'espace-Parc	p. 26
4.3 Développer un réseau cohérent d'hébergements liés à la randonnée	p. 30
CHAPITRE 5 – COMMUNICATION – ANIMATION – PEDAGOGIE	p. 38
5.1 Intégrer le Parc à la vie des vallées pour mieux faire comprendre et relayer son action	p. 38
5.2 Sensibiliser les jeunes publics, acteurs de demain	p. 42

5.3 Accueillir les visiteurs sur le territoire	p. 44
5.4 Informer et sensibiliser le grand public hors territoire	p. 50
5.5 Renforcer la communication interne pour une meilleure unité et cohérence de la communication du Parc	p. 53
5.6 Gérer et valoriser la photothèque	p. 54
5.7 Accueillir le public et répondre aux demandes d'informations	p. 55
5.8 Gérer les relations avec les médias et l'utilisation du logo du Parc	p. 56
CHAPITRE 6 – CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL	p. 55
6.1 Développer des synergies entre le Parc et les acteurs locaux	p. 59
6.3 Promouvoir une démarche de développement durable et éco-responsabilité	p. 61
CHAPITRE 7 – RELATIONS INTERNATIONALES	p. 64
7.1 Développer des synergies avec des parcs étrangers	p. 64
7.2 Valoriser l'expérience du Parc et renforcer son image et sa notoriété au service de son territoire	p. 64
CHAPITRE 8 – MOYENS, OUTILS ET METHODES	p. 65
8.1 Le personnel	p. 65
8.2 Outils et méthodes	p. 72
8.3 Moyens matériels et financiers	p. 78
8.5 Renforcer le travail en réseau	p. 81
8.6 Répondre aux demandes externes	p. 81

ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2007

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- La finalisation de la « vision partagée », grâce à un réel travail d'équipe mené pendant un an et qui a permis d'exprimer les valeurs, les enjeux, les objectifs du Parc, dans un document adopté en assemblée générale du personnel.
- La signature du contrat d'objectifs avec l'Etat pour la période 2007-2009.
- Le lancement des travaux préparatoires à l'élaboration de la charte du Parc, prévue dans la loi du 14 avril 2006 sur les parcs, avec le recrutement d'un chargé de mission et la tenue de plusieurs réunions d'information à l'attention des élus et des divers partenaires du Parc.
- Le lancement de la démarche pour la définition du caractère du Parc.
- La mise en place du conseil économique, social et culturel.
- La participation aux réflexions et actions initiées par le nouvel établissement public « Parcs nationaux de France ».
- Le lancement d'une réflexion dans le domaine du développement durable, avec le recrutement d'un chargé de mission affecté à ce domaine.
- La réalisation de l'évaluation intermédiaire du programme d'aménagement et la formulation de recommandations par le cabinet d'études, pour mener à bien le programme d'aménagement et l'élaboration de la charte du Parc.

Les actions suivantes peuvent également être citées :

- Le document d'objectifs et la charte Natura 2000 du site « Massif de la Vanoise », approuvés par le conseil d'administration.
- L'élaboration en concertation avec la chambre d'agriculture, et le dépôt d'un dossier « mesures agroenvironnementales territorialisées » sur le thème des prairies de fauche en Haute-Maurienne auprès de la commission régionale « économie agricole et monde rural », en fin d'année.
- La poursuite du travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides de l'aire potentielle d'adhésion, dans le cadre de la démarche menée au niveau du bassin Rhône-Méditerranée.
- La mise en place de l'observatoire photographique du paysage.

- La réalisation de cinq diagnostics et propositions de plan de gestion d'alpages (deux en Maurienne et trois en Tarentaise).
- La contribution à la reconstruction d'un chalet d'alpage communal à Villarodin-Bourget.
- L'organisation de plusieurs sorties adaptées aux personnes ayant des déficiences physiques et visuelles, dans la réserve naturelle de la Grande Sassièrè et dans la forêt de l'Orgère.
- La réalisation d'un deuxième audit de la qualité de l'accueil et des services dans 12 refuges gardés du Parc, complété par un volet financier.
- La mise en place d'outils d'interprétation autour du refuge-porte de Plan du Lac.
- La participation à l'étude de définition du nouveau sentier d'interprétation du vallon de l'Orgère.
- La contribution à la réalisation par la commune de Champagny en Vanoise de l'espace Glacialis, présentation scénographique sur le thème des glaciers dans l'ancien presbytère de Champagny le Haut.
- La mise en place expérimentale du site portail de réservation par internet dans les refuges, dans le cadre du programme régional d'actions innovatrices sur la mobilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la mise en réseau des acteurs en montagne.
- L'innovation, avec une animation musicale par un violoniste, sur un fond de diaporama présentant les richesses naturelles, paysagères et culturelles du Parc, dans trois refuges-portes durant l'été.
- L'engagement d'un partenariat avec trente accompagnateurs en montagne et le renouvellement de la convention-cadre avec les structures représentatives de cette profession.
- La mise en place, dans la maison de la Vanoise à Termignon, d'un outil interactif de découverte du territoire par survol virtuel, dans le cadre du programme européen Alpencom.
- La réalisation des documents sur le patrimoine naturel des communes de Modane, Les Allues et Sainte Foy Tarentaise.
- La participation à des manifestations organisées au niveau national, telles que les fêtes de la nature et de la science.
- La réalisation d'un état des lieux des installations techniques d'assainissement et d'alimentation en eau potable des refuges du Parc, avec l'établissement de préconisations concernant leur entretien.
- Les travaux de reconstruction du bâtiment annexe du refuge du col du Palet, avec utilisation de bois régional dans le cadre d'une démarche de développement durable.
- La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

CHAPITRE 1 - BIODIVERSITE

1.1 MAINTENIR UNE DIVERSITE GLOBALE DES HABITATS ET DES ESPECES

1.1.2 Enrichir les connaissances sur la répartition des espèces animales et leur statut biologique

1.1.2.2 **Création d'une base de données sur les vertébrés et restitution cartographique**

La base de données Vertébrés (contacts aléatoires) est opérationnelle en saisie depuis le début de l'été. Un développement provisoire permet l'exploitation des données (tableaux, cartographies). Malgré le bas-débit Internet dont bénéficient pour l'instant les secteurs (en cours de passage en haut débit), plus de 400 données ont déjà été enregistrées, les anciennes données seront intégrées ultérieurement.

1.1.4.1 **Création et animation d'un groupe « invertébrés »**

Les insectes représentent plus de 80 % de la biodiversité spécifique en France métropolitaine mais sont peu pris en compte en tant que tels et dans la gestion des milieux. Nous avons établi une liste des insectes patrimoniaux de Vanoise (39 taxons) à partir de listes diverses (espèces protégées, listes rouges, textes internationaux...) et des connaissances déjà acquises.

1.2 **PRESERVER EN PRIORITE CERTAINS HABITATS ET ESPECES DE TRES FORT INTERET PATRIMONIAL**

1.2.2 Enrayer la disparition des zones humides et maintenir les plus intéressantes dans un bon état de conservation

1.2.2.1 **Inventaire localisé, caractérisation et évaluation des marais et tourbières de l'aire optimale d'adhésion et porter à connaissance.**

Pour la troisième année consécutive, le Parc a continué l'inventaire des zones humides sur le territoire des communes de l'aire optimale d'adhésion. Cet inventaire s'inscrit dans une logique globale de connaissance des milieux humides à l'échelle du bassin versant Rhône-Méditerranée. Deux chargés d'études ont été recrutés pour réaliser cet inventaire en 2007 : Pierre-Jean Berthelot (10 mois) et Marianne Caillette (7 mois) ; 103 journées de terrain ont été réalisées au cours de la période allant du 15 juin au 15 octobre 2007. Elles ont permis d'étudier 788 sites potentiels (330 en Maurienne et 458 en Tarentaise) ; 512 sites ont finalement été individualisés (162 en Maurienne et

350 en Tarentaise). Au 31 décembre 2007, l'inventaire est terminé sur 23 des 28 communes du Parc ; 1627 zones humides sont répertoriées et géoréférencées dont 967 d'une superficie supérieure à 1000 m², ces dernières ont fait l'objet d'une description complète dans la base de données de l'Agence de l'eau.

Initialement prévu pour se terminer en 2007, l'inventaire des zones humides de Vanoise n'est pas achevé, compte-tenu du nombre important de zones répertoriées. Il est à compléter sur les communes de Bessans, Bramans et Montvalézan et à réaliser sur Lanslebourg et Sainte-Foy-Tarentaise. Le nombre total de zones restant à prospecter est de 1192.

1.2.2.3 Choix de sites prioritaires, diagnostics, plan de gestion.

Suite logique de l'inventaire des zones humides, les premières actions de préservation ont porté sur les marais à *Schoenus ferrugineus* en Haute-Maurienne. Le Parc a accueilli en stage Cyril Amont pour élaborer un plan de gestion de ces zones humides qui constituent l'un des types les plus remarquables et les plus rares des zones humides de Vanoise. L'animation réalisée auprès des propriétaires et des municipalités de Bessans, Bonneval-sur-Arc et Lanslevillard a permis la signature des premières conventions de gestion (6 au 31 décembre 2007) permettant de mettre en oeuvre les actions nécessaires à la préservation des ces milieux naturels de fort intérêt patrimonial.

Un suivi sur le triton alpestre a été réalisé dans l'un des plans d'eau du hameau du Monal : démographie de la population, phénologie de la migration et suivi des paramètres physico-chimiques de la mare. Des propositions de restauration de la mare et des milieux aquatiques environnants ont été formulées. Ce travail a été effectué dans le cadre d'un stage réalisé par B. Benoit.

1.2.4 Compléter la caractérisation et l'évaluation de l'intérêt écologique des prairies de fauche

1.2.4.2 Dénombrement annuel des oiseaux des prairies de fauche

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi son implication dans l'observatoire national des prairies de fauche mis en place par l'O.N.C.F.S. L'objet de ce monitoring est de mettre en relation les pratiques de fauche avec la diversité et l'abondance des peuplements aviens. Une vingtaine de stations situées en Maurienne, réparties entre Aussois et Bonneval-sur-Arc, ont été définies afin d'être dénombrées annuellement par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). En 2007, l'ensemble des stations de Maurienne a été dénombré.

1.2.5 Développer les méthodes visant à apprécier la cinétique des populations d'ongulés sauvages

1.2.5.1 Tests de méthodes alternatives aux dénombrements d'ongulés sauvages pour suivre leur démographie en lien avec d'autres parcs et structures – Programme Emilie

Les parcs nationaux des Écrins, du Mercantour et du Gran Paradiso, l'ONCFS et le Parc national de la Vanoise se sont associés fin 2004 avec les universités de Lyon et Sherbrooke pour développer des méthodologies permettant d'évaluer les dynamiques des populations de bouquetins. Cette recherche est effectuée par Émilie Largo dans le cadre d'une thèse.

La thèse a été déposée en fin d'année pour être soutenue en janvier 2008. Une réunion entre les partenaires est programmée en 2008 pour évaluer les conclusions du travail et les pistes à poursuivre éventuellement.

1.2.5.2 Poursuite des dénombrements globaux pendant la période de transition

Bouquetin :

Les comptages bisannuels de bouquetins menés par le Parc national de la Vanoise ont eu lieu entre le 26 juin et le 12 juillet 2007. Malheureusement les conditions météorologiques défavorables n'ont pas permis, malgré les jours de reports programmés, de réaliser les comptages de façon satisfaisante sur tous les secteurs.

Seuls deux secteurs ont pu être comptés convenablement : Bonneval-sur-Arc et Termignon ; les autres dénombrements ont été annulés ou les résultats n'ont pas été validés faute de données exhaustives. Nous ne disposerons donc pas de chiffre sur la population globale de bouquetins en Vanoise cette année. L'effectif de Termignon semble rester stable, caractéristique d'une population en équilibre avec le milieu. La population de Bonneval-sur-Arc quant à elle est toujours en cours de développement et bénéficie vraisemblablement de l'arrivée naturelle au cours de l'été d'individus en provenance d'Italie.

Chamois :

Malgré des conditions météorologiques délicates, le comptage chamois sur trois massifs (*Eaux noires, Bellcôte-Jovet, Mont-Pourri*) a eu lieu en septembre-octobre 2007. Les populations sont stables, voire en légère augmentation sur ces quartiers de comptage. Ces données sont prises en compte par la préfecture lors de l'établissement des plans de chasse.

1.2.6 S'impliquer, aux côtés du Parc national du Grand Paradis, dans les programmes de recherche et les réflexions liées à la gestion et la conservation du Bouquetin des Alpes et de ses habitats

1.2.6.2 Participation à la stratégie de restauration du Bouquetin en France.

Le Groupe national bouquetins a été réuni à deux reprises à l'initiative du PNV afin d'examiner l'étude de réintroduction du bouquetin en Chartreuse et de mettre à jour la *Stratégie de conservation des bouquetins* et la *Charte de réintroduction*.

1.2.7 Mener des actions en faveur des habitats de reproduction des grands rapaces rupicoles, en particulier du Gypaète barbu

1.2.7.1. Recueil des éléments de connaissance des différentes espèces de rapaces.

Aigle royal : au cours de l'année 2007, le suivi de la reproduction des différents couples d'aigles royaux qui

nidifiant dans le Parc national de la Vanoise a été poursuivi sur les six secteurs administratifs ainsi que la recherche de nouvelles aires.

En Tarentaise, sur les 15 couples étudiés il y a eu 6 tentatives de reproduction mais seulement 4 aiglons à l'envol dont un aiglon blessé à cette occasion et transporté au centre de soin de Mieussy (74). Le bilan de la reproduction de cette espèce en Tarentaise est donc particulièrement faible cette année, faisant suite à une année 2006 médiocre également avec 6 aiglons à l'envol, comparativement à l'année 2004 où le succès reproducteur était de 11 aiglons pour les 15 couples suivis dans cette vallée. Outre un dérangement qui a pu être suspecté cette année pour l'un des deux couples de Peisey- Nancroix ce « tassement » du succès reproducteur pourrait traduire une saturation des sites propices à l'espèce comme cela a été constaté en Suisse.

En Maurienne, la présence d'un nouveau couple, en aval de Modane, a été confirmée ce qui porte à 11 le nombre de couples suivis dans cette vallée. Quant à la reproduction elle a été meilleure qu'en Tarentaise puisque sur ces 11 couples 6 ont donné lieu à l'envol d'un aiglon, en particulier 4 des 5 couples situés en amont de Lanslevillard.

Autres rapaces :

Faucon Pèlerin : Sur les cinq couples connus en Tarentaise, seul celui de Bourg Saint Maurice a permis de mettre en évidence une reproduction avec 3 jeunes à l'envol au 12 mai.

En Maurienne, sur les trois couples connus, celui de Sollières a mené à bien sa reproduction avec l'envol de 3 jeunes également.

Circaète Jean Le blanc : Sur le secteur de Modane, le couple est toujours présent à la belle saison mais aucune reproduction n'a pu être constatée, tout comme en 2006.

Nocturnes :

Grand duc d'Europe : La présence d'un nouveau couple a été confirmée en Tarentaise sur la haute vallée de Champagny, portant ainsi à 6 le nombre de couples suivis. Cependant, concernant la reproduction aucune preuve n'a pu être apportée cette année concernant l'envol de jeunes

En Maurienne, sur les 4 couples connus et suivis aucune reproduction n'a été constatée et il est craint la désertion des gorges de l'Arc à Avrieux du fait de l'édification et de la fréquentation d'une via ferrata.

Chevêchette d'Europe : La pratique d'écoutes nocturnes, entre les mois de février et d'avril 2007 et en octobre a permis de contacter l'espèce sur les communes de Seez : forêt de Malgovert.-et- de la Perrière , du Planay et de Pralognan (plusieurs sites d'observations).

En outre, des données concernant la Chouette (Nyctale) de Tengmalm ont été collectées afin d'apporter des éléments patrimoniaux susceptibles d'éclairer les plans de gestion des forêts de la zone périphérique du Parc, tant en Maurienne qu'en Tarentaise sur les six secteurs administratifs.

1.2.7.2 Participation au programme LIFE "Gypaète barbu" dans les Alpes

Le programme LIFE Nature « Gypaète barbu dans les Alpes », coordonné par l'association ASTERS, s'est achevé en septembre 2007 avec la production d'une brochure de synthèse des résultats acquis. Le Parc national de la Vanoise était l'un des partenaires de ce programme, aux côtés notamment des parcs

nationaux du Mercantour, du Stelvio, du Gran Paradiso et Alpi Maritime (Italie), du Hohe Tauern (Autriche). Parmi les actions conduites en 2007 en Vanoise, figurent le suivi des oiseaux erratiques et celui de la sédentarisation des individus réintroduits à partir de 4 principaux sites des Alpes (150 individus relâchés depuis 1986). Ce monitoring a été assuré à l'aide de fiches-contacts. Au cours du premier semestre 2007, les agents du Parc national de la Vanoise, et collaborateurs associés, ont renseigné quelque 287 fiches d'observation. La synthèse des données saisies a permis de confirmer la fréquentation privilégiée de l'espace Vanoise au sein de l'Arc alpin. Ainsi, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de gypaètes différents qui fréquentent le massif et, parmi eux, 3 oiseaux marqués au moins, réintroduits en 2006. A noter que parmi les 150 gypaètes lâchés au cours de ces vingt et une années de réintroduction, au moins 53 sujets marqués, soit plus de 35 %, ont été observés dans le massif de la Vanoise attestant l'attractivité du Parc national liée, entre autre, à sa population de bouquetins dont les carcasses sont exploitées par cette espèce.

Par ailleurs, trois couples reproducteurs sont toujours implantés dans le massif : l'un au dessus de Termignon, les deux autres en Haute-Tarentaise, à proximité de Val d'Isère et en amont de Peisey-Nancroix.

Le suivi pratiqué par les agents de terrain, a permis de décrire avec précision le cycle reproducteur de ces trois couples jusqu'à l'envol des juvéniles. A Termignon, le jeune baptisé « Kokkalo » s'est envolé le 15 juin, à Val-d'isère « Eclair » a pris son envol le 29 juin, quant au jeune « Plumo », ainsi nommé par les habitants de Peisey-Nancroix, il s'est envolé le 18 juillet à 8 h 25 sous l'œil des observateurs.

A noter que depuis la première tentative de reproduction en Vanoise en 1998, ce sont 12 jeunes gypaètes qui sont nés et se sont envolés dans le massif, soit un succès reproducteur de 60 %, ce qui est très élevé pour ce grand rapace et équivaut, en moyenne, à deux années de lâchers sur l'ensemble de l'Arc alpin.

1.2.8 Recueillir dans le cadre de l'observatoire des galliformes de montagne les éléments de connaissances biologiques et cartographiques nécessaires à la préservation des habitats et des effectifs de ces oiseaux

1.2.8.2 Lagopède : dénombrement et suivi de la reproduction (protocole OGM)

Comme chaque été, à la mi-août, ont été pratiqués à Plan du Lac des dénombrements de nichées à l'aide de chiens d'arrêt, afin d'évaluer le succès reproducteur du lagopède alpin. Pour la seconde année consécutive les résultats se sont révélés très mauvais pour l'espèce, puisque sur 33 adultes dénombrés par cette méthode seulement 3 poussins étaient présents et qu'en 2006, pour le même nombre d'adultes, aucun poussin n'avait été enregistré.

Ces résultats, ainsi que ceux, tout aussi mauvais, recueillis sur deux autres zones de référence des Alpes internes du Nord (Sixt, en Haute-Savoie, et Bourg Saint Maurice), ont été pris en compte dans la gestion cynégétique de l'espèce. Ainsi, pour la 1ère année, un plan de tir a été instauré en Savoie limitant à 76 individus le nombre global d'attributions pour le département, alors que 186 lagopèdes avaient été enregistrés dans les carnets de déclarations de petits gibiers au cours de la saison de chasse précédente. A noter enfin que la Vanoise concourt à elle seule à hauteur de 70 % de ces prélèvements.

1.2.8.3 Perdrix - Bartavelle : appréciation de la tendance évolutive des effectifs

En 2007, les deux zones de référence que comporte la Vanoise, celle de Modane (700 ha) et celle de Tignes (2000 ha), ont été dénombrées afin de juger de la tendance évolutive des effectifs de cette perdrix.

Sur Modane, les 3 dénombrements ont eu lieu les 25/04, 02/05 et 09/05. Le résultat donne un total de 25 mâles chanteurs contactés, chiffre le plus élevé constaté depuis 1994.

Cependant, si les résultats enregistrés sur ces deux zones confirment une tendance positive de l'évolution des effectifs de mâles chanteurs depuis 4 ou 5 ans, la mauvaise reproduction observée sur les zones de référence (dont celle de Vallonbrun) parcourues par la fédération départementale des chasseurs de la Savoie a conduit pour cette espèce également à diminuer les attributions du plan de chasse pour la saison 2007, celles-ci passant de 71 en 2006 à 47 en 2007 dont 39 pour le seul massif de la vanoise.

1.2.8.4 Tétrasyre : appréciation du niveau d'abondance et de la tendance évolutive des effectifs

La zone de référence les Arcs-Villaroger (3862 hectares) n'a pas été dénombrée en mai 2007 étant désormais comptabilisée tous les deux ans. Elle le sera donc au printemps 2008.

En revanche, des dénombrements ont eu lieu les 10 et 16 mai sur Val d'Isère dans le cadre de l'évaluation des incidences du télésiège du Laisinant. Le nombre de mâles contactés cette année sur cette zone de 827 ha a été de 25, nombre légèrement inférieur à celui des deux années précédentes (27) mais sans différence significative permettant d'apprécier un quelconque impact de cette remontée mécanique.

Concernant le succès reproducteur du tétras lyre appréhendé par la fédération départementale des chasseurs de la Savoie, à l'instar des deux autres galliformes de montagne il s'est révélé médiocre cette année, en Vanoise comme sur les autres sites des Alpes internes du Nord. Ce constat a conduit également à réduire fortement les attributions de prélèvements à 135 coqs pour le département (dont 102 en Vanoise) contre 421 en 2006 (dont 273 en Vanoise).

1.2.10 Actualiser l'évaluation patrimoniale de la flore, améliorer les connaissances sur la localisation des 200 espèces d'intérêt patrimonial, mettre en place un dispositif opérationnel de suivi de l'évolution des populations

1.2.10.2 Réalisation d'inventaires "contact" et de prospections finalisées relatifs aux 200 espèces d'intérêt patrimonial sur les zones prioritaires.

En 2007, l'inventaire localisé des espèces d'intérêt patrimonial sur l'espace-Parc s'est poursuivi sur la base de la liste des espèces prioritaires du programme d'aménagement (208 taxons). Cette liste prend en compte différents critères tels que la répartition globale, la responsabilité du Parc par rapport à cette répartition et à la répartition nationale, les risques qui pèsent sur les milieux de vie de ces plantes, la "valeur locale"... Sans oublier le statut réglementaire.

Durant la saison de végétation 2007, les équipes du Parc ont effectué 1573 observations transcrites sur des fiches standards de collectes de données floristiques. La grande majorité de ces observations sont des données inédites. Les fiches sont saisies dans la base de données informatisée "Flore" du Parc. Au 31 décembre 2007, le nombre total de données, concernant presque exclusivement des plantes à forte valeur patrimoniale est de 33956 enregistrements. Ces observations servent également à alimenter la banque de données du Conservatoire botanique national alpin.

L'analyse plus détaillée de ces inventaires pour l'année 2007 montre que ces observations ont porté sur 148 espèces différentes dont :

2 54 espèces protégées ;

3 25 espèces inscrites sur le livre rouge (tome I) de la flore rare et menacée de France.

En 2007, 30 agents du Parc et 3 gardes saisonniers des réserves naturelles ont participé à cet inventaire, soit dans le cadre de journées dédiées aux prospections floristiques, soit lors des tournées régulières effectuées sur le terrain.

Ce bilan conséquent est à mettre en relation avec l'effort important consenti par le Parc pour la formation de ses agents de terrain à la botanique. En 2007 ont été organisées 20 sorties encadrées par le chargé de mission "flore" du Parc totalisant l'équivalent de 74 journées agents.

Parmi les principaux résultats enregistrés en 2007, il convient de souligner :

- 2 la découverte de nouvelles stations de *Caricion incurvae* avec *Carex atrofusca*, *Carex bicolor*, *Carex maritima* à Sainte-Foy-Tarentaise ;
- 3 la découverte de nouvelles stations de plantes inscrites au "*Livre rouge de la flore rare et menacée de France*" en particulier *Carex lachenalii*, *Dracocephalum austriacum*, *Juncus arcticus*, *Kobresia simpliciuscula*, *Potentilla nivea*, *Salix helvetica*, *Tofieldia pusilla*, *Viola pinnata* ;
- 4 de nouvelles contributions importantes pour la connaissance de la distribution de plantes à fort enjeu patrimonial (*Cystopteris montana*, *Gagea villosa*, *Gentiana utriculosa*, *Koeleria cenisia*, *Phyteuma michelii*, *Salix glaucosericea*, *Schoenus ferrugineus*, *Thalictrum alpinum*, etc.) ;

1.2.10.3 Suivi des stations des 40 espèces de flore inscrites au Livre rouge des espèces menacées en France.

Plusieurs espèces ont fait l'objet de relevés dans le cadre des protocoles de suivis menés par le Parc et en collaboration avec d'autres organismes :

- suivi des expérimentations de gestion des populations d'*Eryngium alpinum* à Termignon et Pralognan en lien avec le laboratoire d'écologie alpine de Grenoble (LECA) ;
- suivi de populations de *Trifolium saxatile* à Villaroger ;
- suivi régulier de populations des espèces inscrites sur le "*Livre rouge de la flore rare et menacée de France*" (*Androsace septentrionalis*, *Crepis rhaetica*, *Matthiola valesiaca*, *Pedicularis recutita*, *Potentilla nivea*, etc.).

1.2.11 Préserver certaines espèces végétales menacées

1.2.11.1 Suivi et gestion des populations de Chardon bleu

A Pralognan, la gestion de la population de Chardon bleu du lieu-dit Les Diès (Vallée de Chavière), conduite par le Parc depuis 1998, est dorénavant assurée par la commune de Pralognan la Vanoise dans le cadre d'un « contrat Natura 2000 » signé avec l'Etat. Les mesures appliquées, qui visent à enrayer la régression de cette population, consistent à faucher en fin d'été, à enlever les arbustes envahissants (aulnes verts), à mettre en place et entretenir une clôture électrique limitant l'accès au troupeau bovin durant le mois de juin.

La mise en œuvre de ces mesures de gestion a été confiée à l'Office national des Forêts par la commune de Pralognan en Vanoise dans le cadre d'une prestation.

Les actions de valorisation précédemment engagées se sont poursuivies cette année par l'organisation d'une réunion d'information publique et la préparation d'un dépliant destiné au grand public. Ce dernier sera disponible en début d'année 2008 (voir § 1.3.1.1). L'élaboration de ce document s'est faite en collaboration étroite avec la commune.

Par ailleurs, le suivi scientifique de cette population de Chardon bleu, effectué par le Laboratoire d'écologie alpine (Université Joseph Fourier de Grenoble), s'est poursuivi en 2007.

A Termignon , comme tous les ans depuis 1999, une mise en défens temporaire (mai à août) a été installée sur une partie de la station de Chardon bleu (environ 1/2 ha), pour la préserver du pâturage ovin printanier. Un nouveau protocole de suivi quantitatif de l'évolution de cette petite population a été installé avec l'appui méthodologique du Laboratoire d'écologie alpine. L'utilisation d'une méthodologie commune aux différents sites permettra à l'avenir de comparer les résultats de ce suivi avec ceux obtenus sur les autres stations des Alpes françaises.

1.3 CONTRIBUER A L'ACTION DE L'ETAT SUR DES SITES A FINALITES DE PRESERVATION SPECIFIQUES

1.3.1 Contribuer à l'action de l'Etat sur les sites Natura 2000 concernant le territoire du Parc

1.3.1.1 Elaboration et mise en œuvre du document d'objectifs opérationnel pour le site « Massif de la Vanoise » (S43)

En décembre 2006, le Document d'objectifs du Site Natura 2000 « Massif de la Vanoise » avait été validé par le Comité de pilotage local. Par la suite, ce document a été diffusé à l'ensemble des membres du Comité de pilotage, dont font partie toutes les communes concernées. L'information de la population locale a été réalisée par le biais d'un Bulletin d'information présentant les grands axes du document et les perspectives de mise en œuvre des actions proposées. Ce bulletin, de mêmes format et présentation que les deux numéros précédents, a fait l'objet d'une distribution individuelle auprès de chaque habitant de chacune des 22 communes concernées.

Lorsqu'elle concerne les propriétaires ou les exploitants, la mise en œuvre des recommandations de gestion des milieux et des espèces s'effectue dans un cadre contractuel. Les contrats susceptibles d'être proposés sont de plusieurs types : les contrats agroenvironnementaux concernent les « espaces agricoles » (dont les alpages) et peuvent être souscrits par les exploitants agricoles. Les contrats Natura 2000, concernent les milieux forestiers et les milieux « non exploités ». Ils sont souscrits par le propriétaire ou des mandataires, disposant de droits à exploiter ou gérer les parcelles. Les propriétaires peuvent, par ailleurs, adhérer à la Charte Natura 2000 propre au territoire considéré et bénéficier d'avantages fiscaux en contrepartie de l'application de « bonnes pratiques ».

Lors de l'élaboration du Document d'objectifs, les cadres de ces différents dispositifs nationaux de contractualisation n'étaient pas encore fixés précisément, et les mesures proposées se sont donc limitées aux aspects techniques (cahiers des charges techniques), sans possibilité de préjuger des modalités administratives et financières de leur mise en œuvre (conditions, montants, ...).

C'est pourquoi, en 2007, le Parc national de la Vanoise, en concertation avec ses partenaires, s'est attaché prioritairement à leur traduction opérationnelle, étape qui constitue un préalable indispensable conditionnant les possibilités de contractualisation ultérieure.

Ainsi, le Parc a préparé le document **Charte Natura 2000**, pour permettre aux propriétaires intéressés d'adhérer avant la fin de l'année et de bénéficier des avantages prévus dès l'année 2008. Le contenu de la Charte a été élaboré après deux réunions de concertation avec les partenaires (en juin), puis soumis aux membres du Comité de pilotage et enfin validé et approuvé par le Conseil d'administration du Parc en novembre. L'information et l'animation auprès des principaux propriétaires a été faite soit directement (courriers, appels téléphoniques, rencontres) soit par voie

de presse et par le biais d'un affichage public dans chacune des mairies concernées.

De même, après la mise en place du nouveau dispositif agroenvironnemental national (janvier 2007), le Parc a établi une **correspondance** entre les mesures de gestion concernant les espaces agricoles, retenues dans le Document d'objectifs et les « mesures type » proposées par le nouveau dispositif. Ce travail d'ajustement a permis de préciser les montants des indemnités susceptibles d'être allouées dans chacun des cas ainsi que les conditions et modalités d'attribution. Cette « traduction opérationnelle » a été validée par le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif de la Vanoise », puis approuvée par le président du Conseil d'administration du Parc qui avait reçu délégation de celui-ci le 15 novembre, après avis de la Commission « Agriculture durable ». C'est sur cette base que le Parc a ensuite préparé et déposé un « Projet agroenvironnemental territorialisé » relatif aux prairies de fauche de Haute Maurienne et destiné à mettre en œuvre les mesures de gestion prévues par le Document d'objectifs relativement à ces milieux (voir § 3.1.2.2).

Par ailleurs, plusieurs actions de « **communication** » portant sur les chardons bleu ont été réalisées. Elles viennent compléter et valoriser la gestion conservatoire conduite sur ce site depuis 10 ans.

Sur le **plan administratif**, suite aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues, notamment, de la Loi de 2006 relative aux parcs nationaux, la responsabilité de l'élaboration du document d'objectifs et de la mise en œuvre des actions qu'il prévoit, a été transférée du Comité de pilotage précédemment mis en place au Conseil d'administration du Parc. Toutefois, suite à la demande exprimée par le Comité de pilotage, ce dernier pourra continuer à fonctionner si nécessaire dans les mois qui viennent, de façon consultative, sur les questions relatives à Natura 2000. Le document d'objectifs précédemment validé a été approuvé par le Conseil d'administration du Parc le 15 novembre 2007.

1.3.3 Elaborer ou actualiser, et mettre en œuvre les plans de gestion des réserves naturelles

1.3.3.1 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle du Plan de Tuéda

Le conseil scientifique de la réserve s'est réuni les 9 et 10 juillet 2007. Il est allé sur le terrain et a donné son avis sur plusieurs orientations de gestion de la réserve (gestion du marais, qualité de l'eau...).

Le comité consultatif de la réserve s'est réuni le 18 décembre à la mairie des Allues.

Le technicien de la réserve naturelle a présenté les actions menées en 2007 et les projets pour l'année à venir. Le comité a approuvé ces diverses présentations et propositions.

1.3.3.2 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Grande Sassièrè

Le plan de gestion a été présenté au CSRPN puis au CNPN le 27 novembre 2007. Il a fait l'objet d'un avis favorable de celui-ci.

Des analyses d'eau, de plancton et de sédiments ont été réalisées selon un protocole élaboré avec l'aide de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

1.3.3.3 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de la Bailletaz

Le plan de gestion a été présenté au CSRPN, puis au CNPN le 27 novembre 2007. Il a fait l'objet d'un avis favorable de celui-ci.

1.3.3.4 Gestion de la réserve naturelle de Tignes-Champagny

Une réunion entre la commune de Tignes et le Parc national gestionnaire a eu lieu au mois de novembre, au sujet de l'échange de territoire proposé par la commune entre le secteur équipé de la Grande Motte, inclus dans la réserve, et le secteur de la Grande Combe. Une proposition sera présentée au CNPN le 15 janvier 2008.

1.3.4 Contribuer à la gestion des arrêtés de protection de biotopes situés dans l'espace-Parc

1.3.4.1 Contribution à la gestion des arrêtés préfectoraux de protection de biotopes du mont Cenis et de l'Iseran

Les panneaux d'information, de réglementation et les bornes réalisés en 2006 ont été mis en place sur le territoire protégé par l'APPB du mont Cenis au cours de l'été 2007. Cette opération a été réalisée par les ouvriers du Parc et de la communauté de communes de Haute-Maurienne. Ce balisage constitue une étape indispensable à la bonne application de la réglementation de cet espace protégé dont le Parc est gestionnaire.

Pour des raisons d'effectifs au secteur de Val-d'Isère en 2007, le balisage de l'arrêté de protection de biotope de l'Iseran a été repoussé à l'été 2008.

1.4 RENDRE COMPATIBLES LES ACTIVITES HUMAINES AVEC LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES

1.4.4 Mettre en œuvre les résultats des recherches appliquées concernant la cohabitation ongulés sauvages - ongulés domestiques et la transmission de pathologies

1.4.4.1 Poursuite de la veille sanitaire de la faune sauvage

Le suivi sanitaire s'est poursuivi en 2007 selon les 5 protocoles de veille mis en œuvre en routine, en lien avec le laboratoire départemental vétérinaire de la Savoie (convention concernant les analyses) et 3 vétérinaires vacataires présents sur le terrain (Karine Dessertenne pour la Maurienne, Marie Cadoz et Eric Belleau pour la Tarentaise).

Une épidémie de kérato-conjonctivite a touché les bouquetins (et chamois dans une moindre mesure) des secteurs de Pralognan-la-Vanoise et Modane et a causé une surmortalité significative mais non alarmante.

Les agents ont été sensibilisés par le LDAV aux techniques d'autopsie et de prélèvements d'organes et d'animaux morts.

1.4.5 Limiter l'une des causes de mortalité des grands rapaces et des galliformes en visualisant les lignes et câbles dangereux pour l'avifaune

1.4.5.1 Inventaire des câbles et lignes électriques, puis signalisation ou suppression

Sur les 37 stations de skis réparties autour de la Vanoise, 26 possèdent des infrastructures dangereuses pour l'avifaune (rapaces et galliformes). Parmi ces remontées mécaniques, on dénombre 60 téléskis, 6 télésièges et 3 télécabines. La poursuite de la signalisation des câbles aériens a été effectuée, en partenariat avec les stations concernées. C'est ainsi qu'en 2007, 6 nouvelles infrastructures (3 téléskis et 3 télésièges) ont été équipées de systèmes de visualisation dans 5 stations de ski, pour une longueur totale dépassant 4 km. Ces chiffres portent à 54 le nombre d'infrastructures aujourd'hui visualisées autour du massif de la Vanoise. En ce qui concerne les lignes électriques, quatre secteurs ont été jugés prioritaires : secteur de Tignes – Val d'Isère, secteur de Termignon, la vallée des Chapieux et le secteur des Encombres.

La totalité des lignes électriques qu'il conviendrait d'équiper sur ces quatre secteurs représente un linéaire d'environ 60 km (dont la moitié seulement est visualisable du fait de contraintes techniques). En 2007, ce sont 1645 m de lignes supplémentaires qui ont été visualisées sur la commune de Val d'Isère. A ce jour ce sont 8250 m de lignes qui ont été équipées grâce au partenariat avec EDF, ainsi que 5 nouveaux pylônes en partenariat avec la régie de Tignes, portant à 10 le nombre de pylônes équipés.

1.4.6 Améliorer la prise en compte des données biologiques acquises par le Parc dans la gestion des espèces « gibiers » en zone périphérique

1.4.6.2 Participation aux différentes instances dans le domaine de la chasse et de la faune sauvage

Lors de la réunion du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) du 4 septembre 2007, le Parc national de la Vanoise a proposé, en lien avec les instances de la fédération départementale des chasseurs de la Savoie, la prise en compte des mauvaises données de reproduction constatées sur les galliformes de montagne et en particulier le lagopède alpin, afin de diminuer les attributions de ces espèces pour la saison de chasse 2007-2008.

1.4.6.3 Participation à certains dénombrements

Participation aux comptages « chamois » du Parc national des Écrins.

1.4.7 et 1.4.8 Améliorer la prise en compte des données biologiques dans la gestion des lacs et rivières et suivre l'évolution de la qualité de l'eau dans le cœur du Parc.

1.4.7.3 et 1.4.8.1 Réalisation d'un diagnostic de chaque tronçon empoissonné en vue de consignes de gestion pour les rivières. Diagnostic de la qualité biologique des cours d'eau.

Cours d'eau

Études poursuivies sur la Tarentaise et la Maurienne. Des analyses d'eau, des IBGN et des pêches électriques (conduites en partenariat avec la FSPPMA, les APPMA et les sociétés de pêche privées) ont conduit à des préconisations de gestion piscicole.

Test d'une méthode de prospection d'habitats lacustres d'intérêt communautaire (Natura 2000)

Le manque de connaissance sur la présence des habitats lacustres Natura 2000 sur le Parc nous a

conduits à évaluer une méthode de prospection sur le secteur de Termignon.

La méthode (bibliographie + prospection terrain + réalisation d'une base de données cartographiques) a donné satisfaction et pourrait être étendue sur l'ensemble du site S43.

1.5 CONSTITUER UN TERRITOIRE DE REFERENCE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE SUIVI DE L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE LONG TERME

1.5.1 Rester un support pour la recherche scientifique sur des thèmes intéressant le Parc

Le thème de l'évolution du climat a été évoqué, notamment dans le cadre de réunions avec les autres parcs nationaux et au sein du conseil scientifique du Parc, comme devant faire l'objet d'une implication de celui-ci dans les années à venir.

1.5.1.1 Poursuite du suivi annuel du bilan de masse du glacier de Gébroulaz

Le suivi scientifique du glacier de Gébroulaz par le laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement de Grenoble, aidé financièrement par le Parc, s'est poursuivi. De nouvelles balises ont été implantées en août 2007 dans la zone d'ablation et la zone d'accumulation du glacier afin de juger de l'évolution de son bilan de masse qui, au cours de cette dernière année, a encore perdu l'équivalent d'une lame d'eau de 0,91 m sur l'ensemble du glacier et de 2,20 m sur l'extrémité de la langue glaciaire.

1.5.1.3 Publication des connaissances scientifiques acquises par le Parc.

L'année 2007 a été consacrée au recueil de différents articles afin de constituer le prochain tome XXIV à paraître en 2008 avec notamment des sujets concernant l'évolution de la végétation en Maurienne ainsi que la découverte d'une station de pin mugo dans cette même vallée. Parallèlement à ce volume pluridisciplinaire, Thierry DELAHAYE coordonne l'avancement d'un volume consacré aux connaissances récentes acquises sur la flore du Parc et plus particulièrement sur les espèces considérées comme prioritaires.

1.5.1.4 Édition et diffusion d'un volume thématique sur la flore.

L'objectif de cette publication est de restituer et de valoriser les données accumulées sur la flore patrimoniale du Parc depuis le début des années 1990. Le groupe de rédaction, constitué des volontaires du groupe thématique "flore et végétation", a poursuivi en 2007 la rédaction des monographies qui présenteront de manière détaillée les espèces prioritaires du programme d'aménagement. Au 31 décembre 2007, 80 textes sur les 200 à écrire sont rédigés ou en cours de correction.

CHAPITRE 2 - CARACTERE DU PARC

2.1 RESPECTER LE CARACTERE DU PARC

2.1.1 Définir le caractère du Parc

2.1.1.1 Elaboration concertée d'une définition du caractère du Parc

La notion de « caractère du parc » figurait déjà dans la Loi de 1960. Elle a été reprise et confirmée dans la loi sur les parcs nationaux de juillet 2006 qui prévoit que la réglementation du parc national et la charte peuvent soumettre à un régime particulier les actions susceptibles d'altérer le caractère du parc. Cette notion peut donc constituer une « norme de référence » utile pour évaluer la compatibilité d'activités et aménagements envisagés dans le cœur du parc. Elle doit permettre, par ailleurs, en articulation avec le schéma d'interprétation, de fonder une politique de valorisation des aspects marquants du territoire dont le patrimoine représente une dimension importante.

Le document des « Principes fondamentaux », qui constituera le préambule commun à toutes les chartes de parcs nationaux, précise que, pour chacun des parcs concernés, « la charte identifie les principaux éléments constitutifs du caractère du parc national ».

Le programme d'aménagement du parc, anticipant sur ces recommandations, avait programmé de « définir le caractère du parc national ». Pour cela, plusieurs actions ont été initiées en 2007, en vue d'aboutir à un document exprimant une « vision partagée du caractère du Parc ».

En premier lieu, un comité de pilotage, chargé de conduire la démarche et d'« identifier les éléments constitutifs du caractère » a été mis en place au printemps 2007 et a tenu sa première réunion le 11 mai 2007. Il est composé de 6 représentants du Conseil d'administration, de 6 représentants du Conseil scientifique, de 6 « personnalités qualifiées » choisies pour leur connaissance des territoires et paysages montagnards et de deux élus supplémentaires, de 6 membres de l'équipe du Parc et du directeur de « Parcs Nationaux de France ».

Les actions conduites en 2007 étaient destinées à collecter des « matériaux » susceptibles d'alimenter la réflexion du comité de pilotage, selon différentes approches.

Une enquête sociologique portant sur les représentations sociales attachées au territoire du parc national a été confiée à un sociologue (Adel SELMI). Ce dernier a réalisé une série d'entretiens approfondis auprès d'une quarantaine de personnes (et autant d'échanges plus brefs) choisies en fonction de leur appartenance aux « groupes sociaux » arrêtés par le comité de pilotage. Ont ainsi été enquêtés des professionnels du tourisme (accompagnateurs, directeurs d'offices du tourisme, ...), des agriculteurs, des commerçants, habitants et résidents, des agents du parc et des touristes. Dans son rapport de synthèse, A. SELMI s'est attaché à décrypter les regards portés sur ce territoire par les personnes interrogées, de façon à faire apparaître les points de convergence ou de divergence de vues, en les rapportant aux différences de « points de vue » (valeurs, postures). Ce document est disponible au Parc.

Par ailleurs, un travail conduit en interne, avec l'équipe du parc et les membres du Conseil scientifique, a permis de faire une première sélection de « caractéristiques objectives ». Il s'agit là de « traits marquants », attestés par les connaissances scientifiques acquises sur ce territoire et mis

en relation les uns avec les autres pour mettre en évidence les logiques de fonctionnement du territoire. Les éléments retenus peuvent être directement perceptibles (« importance de l'activité pastorale », « abondance des populations d'ongulés sauvages »), ou bien indirectement, par le biais des traces qu'ils ont laissées dans le paysage (« ancienneté de l'occupation humaine»). Certains autres phénomènes, non visibles, semblent importants à retenir du fait du rôle déterminant qu'ils ont joué dans l'évolution du territoire ou de leur place dans la mémoire locale.

Parallèlement aux deux approches initialement prévues et présentées ci-dessus, les travaux menés en interne et au sein du comité de pilotage ont permis de collecter d'autres « matériaux », recueillis à l'occasion d'exercices de « caractérisation spontanée ». Ces derniers éléments émanant d'agents engagés dans la réflexion sur le caractère, ont servi à faire un premier tri des caractéristiques objectives à retenir et à les structurer selon quelques axes forts.

Enfin, les travaux conduits dans le cadre de l'Observatoire photographique du Paysage ont fourni deux fonds photographiques devant constituer le « point de départ » de séries évolutives du paysage : des photographies anciennes constituant le volet rétrospectif et une centaine de photographies actuelles formant le volet « prospectif » (voir action 2.2.2.1). Le choix des thèmes et sites à privilégier, puis, dans un second temps, la sélection des photographies à retenir (parmi l'ensemble plus large de celles prises ou récupérées) ont fourni l'occasion d'une réflexion sur le caractère du territoire Vanoise et sur ses dynamiques d'évolution qui sera croisée avec celle conduite dans le cadre de la démarche « Caractère » .

L'opération se poursuit en 2008 et devra aboutir à un texte qui fera partie intégrante de la future Charte.

2.1.2 Préciser les conditions d'autorisation de nouveaux aménagements dans le cœur du Parc

2.1.2.1 Nouveaux aménagements, travaux de restauration et d'adaptation d'équipements dans le cœur du Parc

En 2007, 35 autorisations de travaux ont été signées par le directeur dont 7 concernaient des chalets d'alpage et 17 des refuges (*voir détails dans le tableau mis en annexe*).

Ces autorisations sont accordées après avis du président du conseil scientifique.

La plupart de ces autorisations de travaux ont fait l'objet, au préalable, d'une visite sur le terrain ou d'un contact avec le pétitionnaire afin de mieux appréhender les travaux envisagés.

Un contrôle et une réception de ces travaux sont assurés par les agents de terrain.

- **Travaux liés aux travaux de sécurisation de la RD902 à Bonneval/Arc**

Des travaux de confortement du paravalanche de l'Iseran sur la RD 902 se sont poursuivis à l'automne 2007.

Une sécurisation d'une zone surplombant la RD902 a été également entreprise au printemps 2007, suite à un éboulement de roches.

- **Travaux liés à l'activité agricole**

Les travaux sur les chalets d'alpage comprennent essentiellement des travaux de toitures et d'ouvertures. A noter cette année l'achèvement de la réhabilitation complète d'un chalet

d'alpage communal au lieu-dit « le Barbier » sur la commune de Villarodin/Le Bourget.

- Travaux divers

D'autres travaux ont également été autorisés cette année 2007 dans le cœur du Parc :

- pour des refuges (mises aux normes, captages d'eau, requalification du bâtiment, panneaux solaires...).
- liés à la restructuration du glacier de la Grande Motte à Tignes.

2.1.3 Participer avec attention à la mise en œuvre de procédures d'aménagement dans l'aire optimale d'adhésion

Le Parc s'engage à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre des procédures d'aménagement dans l'aire optimale d'adhésion :

2.1.3.1 Participation aux procédures de planification territoriale

- participation aux groupes de travail organisés par la DDE pour la révision des PLU ; le Parc fournit alors des éléments pour les « porter à connaissance » et pour les notes de cadrage ; certaines communes demandent également au Parc de participer aux réunions de travail pour la rédaction effective de leur PLU : en 2007, 17 avis sur PLU et 6 réunions de travail.
- participation aux groupes de travail « amont » mis en place par la Préfecture pour certains dossiers importants, comme le projet UTN de la Turra (la liaison Val-Cenis/Termignon). En 2007, cinq réunions de travail ont eu lieu en sous-préfecture relatives à la commission de suivi de cette UTN.

2.1.3.2 Traitement attentif des dossiers sur lesquels le Parc est consulté

Analyse de dossiers au titre des procédures du code de l'urbanisme (UTN, PC,DT,DAET, ITD) et au titre des procédures du code de l'environnement (retenues collinaires, aménagements de routes, aménagements EDF, carrière..) : en 2007, 28 avis formulés (*voir détails dans le tableau mis en annexe*) et six réunions ou visites relatives à des dossiers d'aménagement.

2.2 PRESERVER LES PAYSAGES ET LES SITES

2.2.2 Conserver une mémoire visuelle de l'évolution des paysages

2.2.2.1 Mise en place d'un observatoire photographique du paysage et valorisation

- Le comité de pilotage de l'observatoire photographique s'est réuni deux fois en 2007. Il a procédé à une première sélection des photographies initiales de l'observatoire prospectif, réalisées par Beatrix von Conta, artiste photographe, a réceptionné et validé la totalité des vues anciennes collectées par Véronique Ristelhueber (documentaliste iconographe). Ces vues anciennes sont en cours de reconduction par les membres de l'atelier photo (groupe de travail du PNV) depuis 2006; c'est un travail long parce qu'il s'agit préalablement de retrouver les points d'où on été réalisées ces vieilles images, puis de bénéficier de bonnes conditions météorologiques et de lumière. Le comité de pilotage a également réfléchi et débattu de la valorisation et de l'exploitation de cet

observatoire photographique. Il a en particulier retenu le projet d'organiser un événement, la "saison du paysage", au cours de l'année 2009.

- Beatrix von Conta a poursuivi sa mission photographique tout au long de l'année. Ses prises de vues sont maintenant terminées. Parmi celles-ci, 100 seront sélectionnées par le comité de pilotage, dont 50 destinées à être reconduites périodiquement. Les premières reprises de vues seront assurées par l'artiste elle-même; les suivantes le seront par les photographes de l'atelier photo.
- Ce projet bénéficie toujours d'une aide financière de la Région Rhône-Alpes.

2.2.4 Maintenir ou retrouver une qualité paysagère satisfaisante des paysages ordinaires

2.2.4.1 Suppression des nuisances visuelles liées aux équipements obsolètes

L'objectif de cette action est de maintenir ou retrouver une qualité paysagère satisfaisante des paysages.

En 2007, une action principale d'enlèvement d'équipements obsolètes a eu lieu : le nettoyage, par des agents du Parc et des agents EDF, du site de Plan du Lac, sous la ligne EDF partant de Bellecombe jusqu'à Entre-Deux-Eaux.

Sur deux jours, essentiellement du verre, de la ferraille et des câbles ont été ramassés sur ce site et évacués vers des centres de traitement agréés.

De vieux équipements ou autres déchets ont également été enlevés par des agents du terrain, suivant les opportunités d'hélicoptages liées au ravitaillement des refuges ou autres travaux en cours.

2.2.4.2 Prévention de l'apparition de nouveaux problèmes paysagers

Ce travail s'effectue de façon continue, par l'intermédiaire de nos préconisations incluses :

- dans les autorisations de travaux dans le cœur du Parc,
- dans les avis émis lors des procédures d'aménagements en aire optimale d'adhésion.

A chaque réunion de concertation ou de travail sur l'aménagement d'une commune, le Parc met également en avant la valeur patrimoniale des paysages.

2.3 REVELER, PRESERVER ET TRANSMETTRE LA MEMOIRE DU PARC

2.3.1 Conserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti

- Lors de la participation à l'élaboration des PLU, le Parc incite les communes à réaliser un inventaire de leur patrimoine bâti, notamment un inventaire des chalets d'alpage.
- Le Parc a participé cette année à trois sous-commissions « chalet d'alpage » mises en place par la préfecture.
- La préparation du chantier-pilote prévu sur le pont de Croë Vie, commune de Termignon, s'est poursuivie avec la définition exacte des travaux à entreprendre et la rédaction par le maître

d'œuvre du dossier de consultation des entreprises.

- L'inauguration relative à la réhabilitation et à la valorisation de l'ancien refuge du Mont Pourri (*appelé également refuge Regaud*) a eu lieu le 27 juillet 2007. Cet espace rénové abrite notamment une exposition sur les premières ascensions au Mont Pourri et l'histoire de ce refuge, appartenant à la commune de Peisey-Nancroix.
- Suite à l'optimisation de la politique d'aides pour la restauration des toitures traditionnelles, 24 communes sur les 28 du Parc ont signé la convention de partenariat avec celui-ci. Pour l'année 2007, trente deux dossiers ont été traités lors de trois commissions permanentes : 29 dossiers ont reçu un avis favorable. Une fiche-service expliquant ces aides à la restauration de toitures traditionnelles est disponible au Parc et dans les mairies concernées. A noter aussi que le Parc participe aux commissions du conseil général de la Savoie qui a mis en place également une politique d'aides à la restauration des toitures traditionnelles sur le département.

2.3.2 Connaître l'histoire du Parc et en préserver et valoriser les traces

2.3.2.3 Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise

Dans le cadre du travail de recherche engagé sur l'histoire et la mémoire de l'établissement, le Parc a édité en janvier une *galerie de portraits*, ou prosopographie, des acteurs passés et présents du Parc. Ce nouvel ouvrage, intitulé *Celles et ceux qui ont fait le Parc*, complète les tomes I (1921-1971 : *La construction du Parc*) et II (*Trois générations racontent*) de la série *Histoire et mémoires du Parc national de la Vanoise*, éditée en partenariat avec la Revue de géographie alpine. Marie-Christine Micheels et Isabelle Mauz (CEMAGREF) ont rassemblé et mis en forme près de 600 biographies accompagnées de 370 photographies. Ce nouveau tome montre, au-delà du destin collectif, toute la richesse et la diversité des trajectoires individuelles qui ont œuvré pour le Parc, que ce soit les précurseurs de sa création, les agents du Parc, les administrateurs, les membres du conseil scientifique, les hôtesses des points-info Vanoise ou encore les gardiens de refuge. Cette mémoire collective, originale et inédite, participe de la culture commune du Parc.

CHAPITRE 3 - AGRICULTURE - PASTORALISME

3.1 CONTRIBUER A UNE GESTION AGRICOLE COMPATIBLE AVEC UN DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1.1 Elaborer et appliquer un schéma de gestion des espaces agricoles comprenant notamment un schéma des alpages

3.1.1.1 Schéma de gestion des espaces agricoles

Le schéma de gestion des espaces agricoles, élaboré conjointement et approuvé en 2006 par les instances délibérantes du Parc national de la Vanoise et la Chambre d'agriculture de la Savoie, a servi de support d'action pour la politique agroenvironnementale du Parc durant l'année 2007.

Une démarche d'actualisation et d'adaptation du schéma a également été programmée durant cette année, mais sera conduite au cours de l'année 2008, priorité ayant été donnée à sa mise en application par la réalisation de diagnostics et de plans de gestion d'alpages (cf. 3.1.2.1.).

Ce document-cadre a été diffusé aux principaux acteurs territoriaux et socio-professionnels concernés. Il a en particulier servi de référence pour la Région Rhône-Alpes pour la définition du cahier des charges des futurs diagnostics territoriaux demandés aux acteurs locaux dans le cadre de sa nouvelle politique pour la valorisation des espaces pastoraux.

3.1.2 Obtenir des pratiques agro-pastorales compatibles avec la protection des habitats, des espèces, de l'eau et des sols dans les alpages pâtures et les prairies de fauche

3.1.2.1 Diagnostics et plans de gestion d'alpages

A l'appui du cahier des charges-type agrienvironnemental (cf. 3.1.2.3.), cinq sites présentant des enjeux environnementaux forts ont bénéficié de la maîtrise d'ouvrage du Parc pour la réalisation de diagnostics et de propositions de plans de gestion d'alpage sur leur territoire : alpage communal d'Aussois, alpages de la Loza (Sollières-Sardières), de Chavière (Pralognan-la-Vanoise), de la Davie (Tignes) et de la Plagne de Peisey – Carro (Peisey-Nancroix). Deux prestataires ont conduit ces diagnostics suite à appel d'offres : CED Entreprises (Brochet, Brun, Bernard) et la Chambre d'agriculture de la Savoie. Dans l'ensemble, les agriculteurs concernés ont activement participé aux travaux menés par les prestataires et sont intéressés par les propositions formulées. Celles-ci seront réexaminées collectivement en vue de leur mise en œuvre dès 2008.

3.1.2.2 Gestion agroenvironnementale contractuelle (prairies de fauche, galliformes....)

Un nouveau dispositif de mesures agroenvironnementales a été mis en place au niveau national au

début de l'année 2007. Dans ce cadre, les sites Natura 2000 et les périmètres définis au titre de la directive cadre sur l'eau constituent les zones prioritaires d'intervention et d'attribution des crédits. Les projets concernant les sites Natura 2000 doivent être conformes aux mesures de gestion prévues dans les documents d'objectifs Natura 2000 validés pour les sites concernés.

Le document d'objectifs opérationnel du site « Massif de la Vanoise » ayant été validé à la fin de l'année 2006 (voir § 1.3.1.1), le Parc a pris des dispositions, dès le début de l'année 2007, pour préparer un dossier agroenvironnemental relatif aux prairies de fauche d'altitude incluses dans ce site.

En effet, les prairies de fauche d'altitude de Haute Maurienne avaient précédemment fait l'objet de mesures agroenvironnementales dans le cadre de l'Opération locale (OLAE) de Maurienne démarrée en 2000. Associé au montage de cette opération, le Parc avait proposé une mesure destinée aux prairies de fauche, afin de prévenir l'abandon des prairies les plus difficiles à exploiter et de soutenir des modes de gestion extensifs favorables à la diversité floristique. Les contrats souscrits par les agriculteurs dans ce cadre (26 exploitations sur 170 hectares) étaient arrivés à échéance au cours de l'année 2005. Compte-tenu de l'intérêt écologique et agricole de ces prairies et de l'intérêt manifesté par les agriculteurs vis à vis de la mesure précédemment mise en place, il a paru nécessaire de s'investir en priorité sur ce dossier qui s'inscrit dans la continuité directe des actions menées depuis 10 ans.

Après discussion avec ses partenaires agricoles, le projet a été repoussé à la fin de l'année 2007. Le report du projet devait ainsi permettre de prendre en compte les prairies situées sur l'autre site Natura 2000 concerné (Site S38), dont le document d'objectifs devait être terminé à la fin de l'année 2007.

En accord avec la Chambre d'agriculture, le Parc a préparé et déposé à la fin de l'année 2007 un « Projet agroenvironnemental territorialisé » englobant l'ensemble des secteurs de « prairies de fauche d'altitude » présents en Haute Maurienne, situés à l'intérieur et à l'extérieur des sites Natura 2000. Si le projet est accepté (décision en février 2008) l'animation auprès des agriculteurs sera effectuée conjointement par le Parc et la Chambre d'agriculture.

3.1.2.3 Définition de cahiers des charges-types

Un cahier des charges-type agroenvironnemental pour la réalisation de diagnostics et de propositions de plans de gestion d'alpage a été optimisé au début de l'année 2007, pour répondre plus efficacement et de manière plus opérationnelle aux attentes des différents acteurs concernés : Parc, agriculteurs et communes.

3.1.4 Soutenir les races animales et produits agricoles contribuant à l'image qualitative du Parc

3.1.4.1 Contribution aux actions menées par la profession agricole en faveur des races animales et produits agricoles

Plusieurs actions entreprises avec l'aide de l'établissement au cours des années antérieures ont été poursuivies en 2007, en particulier la participation à une opération pilote d'ateliers délocalisés d'élevage de génisses de qualité de race Tarentaise, destinées à renforcer les effectifs de vaches laitières de cette race notamment dans les troupeaux de la Vanoise. Le Parc s'est également associé à diverses manifestations et concours primant cette race.

Par ailleurs, le Prix Maxime Viallet, valorisant des démarches qualitatives de gestion d'alpages bovins laitiers liés à la fabrication fromagère en AOC Beaufort, a été reconduit en 2007 en haute et moyenne Tarentaise par la Société d'économie alpestre de Savoie avec le soutien du Parc national de la Vanoise. Plusieurs alpagistes oeuvrant dans le cœur ou l'aire optimale d'adhésion ont ainsi été primés pour la qualité de leur activité dans les domaines de la gestion de l'eau, du bâti patrimonial, de l'adaptation du troupeau au contexte de l'alpage, du partage multifonctionnel de l'alpage et de l'amélioration des conditions de vie des personnes impliquées.

3.2 CONCEVOIR LES EQUIPEMENTS D'ALPAGE D'UNE FACON ADAPTEE A LA PRESERVATION DES MILIEUX, DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PAYSAGES

3.2.2 Améliorer la qualité des bâtiments agricoles et de leurs équipements

3.2.2.1 Soutien aux bâtiments agricoles de qualité

La contribution conséquente du Parc à la reconstruction d'un chalet dans l'alpage du Barbier, à Villarodin-Bourget, sous maîtrise d'ouvrage communale, a permis l'achèvement et l'inauguration de ce chalet en octobre 2007. Ce bâtiment permettra l'hébergement du berger, nécessaire à une conduite optimale du troupeau ovin concerné, favorable à la réduction de la cohabitation entre la faune sauvage et la faune domestique sur ce site.

Le soutien du Parc pour la création de la zone agricole à Bonneval-sur-Arc s'est concrétisé par un appui marqué à la réalisation d'une étude paysagère permettant de visualiser l'intégration de cette zone dans un contexte paysager patrimonial fort. Il est important que cet équipement puisse être mis en service au cours des prochaines années pour contribuer à la pérennité et à l'optimisation d'une activité agricole locale compatible avec le patrimoine naturel.

3.2.2.3 Soutien aux dispositifs d'épuration ou de stockage et d'évacuation réduisant l'impact des effluents agricoles dans le milieu.

L'équipement d'épuration par lombricompostage des effluents de l'alpage du Plan du Sel, mis en place à Champagny-en-Vanoise en 2005 avec le soutien du Parc national de la Vanoise, fait école auprès des alpagistes locaux. Le Groupement pastoral des Avals, à Saint-Bon-Tarentaise, a ainsi également bénéficié du soutien du Parc pour un équipement similaire sur son alpage. Il s'appuiera sur les conclusions d'une étude menée en 2007 par Nils Sergent, étudiant à l'Université de Savoie, pour optimiser l'équipement envisagé dès sa mise en place, qui interviendra au début de l'estive 2008.

3.3 OPTIMISER LES INTERACTIONS ENTRE AGRICULTURE ET FAUNE SAUVAGE

3.3.1 Mise en place de dispositifs permettant de réduire l'impact de certaines espèces animales sur les prairies de fauche dans le cœur du Parc

3.3.1.1 Réhabilitation des zones agricoles dégradées

Concernant les dégâts de sangliers sur prairies de fauche d'altitude dans le cœur du Parc, le principe de la

procédure contractuelle avec les agriculteurs, utilisée jusqu'à présent uniquement à Termignon, a été reconduite en 2007. A la fin de l'année, une recrudescence non expliquée de dégâts a été observée dès les premières neiges et la remise en état ne pourra être réalisée qu'à partir de juin 2008.

3.3.1.2 Captures et apport de solutions alternatives au problème des marmottes

La campagne de réintroduction des marmottes issues du cœur du Parc a été poursuivie en 2007 en s'appuyant sur la charte validée par le comité scientifique en 2004. Un effectif de 54 marmottes a ainsi été capturé uniquement à Bonneval-sur-Arc, en vue de leur réintroduction à Avrillard (Massif de Belledonne, Isère) et à Andon-Thorenc (Alpes Maritimes). Les agriculteurs locaux concernés ont été associés à cette campagne par une opération de restitution et de concertation. Une réhabilitation des anciens canaux d'irrigation est ponctuellement envisagée en 2008 pour contribuer expérimentalement à la maîtrise des impacts des marmottes sur les prairies de fauche.

3.3.3 Participer aux actions destinées à rendre compatibles l'activité agro-pastorale et la présence de grands prédateurs

3.3.3.1 Participation au réseau grands prédateurs

Au cours de l'année 2007, le Parc a reconduit sa participation au suivi hivernal des prédateurs, en coordonnant des opérations en Haute-Maurienne, et en recherchant des indices en Maurienne et en Tarentaise.

Il a également à nouveau réalisé les constats de dégâts intervenus dans la zone cœur, ainsi qu'occasionnellement dans l'aire optimale d'adhésion en cas d'indisponibilité des agents de l'ONCFS. Un agriculteur local a été recruté par vacation comme agent constateur en Maurienne pour appuyer les équipes des secteurs dans cette tâche.

3.3.3.2 Partenariat avec la profession agricole et la DDAF pour la mise en place de moyens de protection des troupeaux

Le dispositif d'appui financier a été reconduit, permettant d'aider dans ce contexte les éleveurs concernés, pour la protection de leurs troupeaux. Toutefois, seuls quelques héliportages ponctuels ont été réalisés en 2007 à la demande d'alpagistes pour le ravitaillement des bergers ou des chiens de protection. Un lot de nouveaux panneaux d'information, conformes à ceux diffusés nationalement, a également été financé par le Parc en vue de leur diffusion par les agents de secteurs pour remplacer des équipements obsolètes ou dégradés.

Deux des diagnostics d'alpage réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Parc en 2007 (cf. action 3.1.2.1.) ont été induits par des enjeux liés à l'impact avéré du loup sur les troupeaux estivant sur ces sites (alpage communal d'Aussois et alpage de la Loza, à Sollières-Sardières). La médiation menée par le Parc auprès des différents acteurs concernés sur l'alpage communal d'Aussois a permis d'induire un climat relationnel favorable à la programmation de mesures envisagées dans le cadre du diagnostic à partir de 2008.

CHAPITRE 4 - DECOUVERTE DU PARC ET GESTION DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

4.1 OPTIMISER LES ACCES ROUTIERS AUX SITES FREQUENTES ET REPARTIR LES FLUX ENTRE CES SITES

4.1.1 Mieux connaître la fréquentation estivale et ses retombées économiques

4.1.1.1 Exploitation du dispositif de suivi permanent des flux touristiques

Onze compteurs sentiers (*système « éco-compteurs » avec dalles acoustiques*) et quatre compteurs routiers (*boucles magnétiques enterrées sous la chaussée avec boîtier de relevage alimenté par batteries*) ont été réinstallés par le Parc de mi-juin jusqu'à mi-octobre ; l'exploitation des données est en cours et sera diffusée au premier trimestre 2008.

Rappel de l'emplacement des compteurs sentiers :

Commune	Site	Nombre de compteurs installés
Aussois	Plan d'Amont	2
Termignon	Bellecombe	1
Termignon	Le Coëtet	1
Tignes	Le Saut	2
Pralognan La Vanoise	Les Prioux	1
Pralognan La Vanoise	Pont de la Pêche	2
Champagny-en-Vanoise	Le Laisonnay	1
Val d'Isère	Pont St Charles	1

Rappel de l'emplacement des compteurs routiers :

- ✓ Route d'accès au parking de Plan d'Amont depuis Aussois (RD 108 E)
- ✓ Route d'accès au parking de Bellecombe depuis Termignon. (RD 126)
- ✓ Route d'accès au parking du Saut depuis le Villaret du Nial (route communale, Tignes)
- ✓ Route d'accès au parking du Pont de la Pêche depuis Pralognan La Vanoise (RD 124)

4.1.1.2 Troisième enquête de fréquentation du Parc

L'enquête de fréquentation réalisée de la mi-juin à la mi-septembre 2006 avec le concours du cabinet Altimax et l'aide financière de la Région, après celles de 1996 et 2001, a fait l'objet de diverses restitutions en 2007 (acteurs touristiques locaux, conseil d'administration du Parc, colloque « Les jeunes et la montagne »). Elle révèle un vieillissement marqué de la population des visiteurs du parc, qui pose question pour l'avenir, avec un tassement déjà sensible de la fréquentation globale. Ces informations sont particulièrement utiles au moment de l'élaboration de la charte du Parc, pour son volet tourisme.

4.1.2 Améliorer le guidage routier des visiteurs et l'identification du Parc par la signalétique routière

4.1.2.1 Complément et actualisation de la signalétique routière d'accès aux sites

Plusieurs panneaux de signalétique et de réglementation routière ont été acquis.

Pour le site de l'arrêté préfectoral de protection de biotope du Mont Cenis, 11 panneaux de circulation interdite (réf. B0) ont été commandés et installés par les ouvriers du Parc et les agents de la Communauté de Communes de Haute Maurienne.

Le panneau d'entrée de la commune d'Aussois (réf. E33 «Commune du Parc national de la Vanoise») a été changé suite à une collision.

Sur la commune de Termignon, deux panneaux directionnels (réf. D21b) et deux panneaux de situation (réf. E33) ont été acquis pour signaler le Pont du Villard et le Pont du Châtelard. Enfin, à Tignes, pour la Réserve Naturelle de la Grande Sassièrre, deux panneaux destinés à matérialiser des places «Handicapés» ont été commandés pour le parking du Saut. L'installation de ces panneaux sera effectuée au printemps 2008.

4.1.3 Résorber les problèmes locaux de saturation en période de pointe

4.1.3.5 Site du Coëtet (commune de Termignon)

Le site du Coëtet, situé dans le cœur du Parc, offre une capacité de stationnement d'environ 20 places et il permet de desservir notamment le site du Lac Blanc.

Les travaux d'aménagement consistant à améliorer la sécurité des usagers en réalisant un sens unique de circulation et en traitant correctement l'assainissement se sont déroulés fin juin/début juillet, sous maîtrise d'ouvrage communale.

4.1.3.7 Site du hameau du Monal (commune de Sainte-Foy-Tarentaise)

Le Parc a apporté un appui technique à la commune pour rédiger un nouveau cahier des charges relatif aux requalifications des deux zones de stationnement : secteur du Chenal et secteur de l'Essaillon, côté Bon Conseil.

La consultation des entreprises n'a pas été encore programmée par la commune, maître d'ouvrage.

4.1.3.11 Site de l'Orgère (commune de Villarodin-le Bourget)

Les dossiers de subvention relatifs à l'aménagement du stationnement sur le site de l'Orgère ont été préparés et déposés pour certains. Les travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, sont programmés pour 2008.

4.1.4 Améliorer le traitement paysager et la fonctionnalité des aires de stationnement et d'accès à des sites remarquables

4.1.4.1 Site de Rosuel (commune de Peisey-Nancroix)

Les propositions de restructuration du refuge et de requalification du site ont été validées par la Commune et le Parc. Les travaux sont différés dans le temps dans l'attente d'une nouvelle étude sur les périmètres de protection du captage d'eau potable situé en amont, dans le vallon de Rosuel.

4.1.4.2 Site du Monolithe de Sardières (communes d'Aussois et de Sollières-Sardières)

La définition et le contenu des différentes signalétiques (directionnelles, d'informations, ludiques et thématiques) ont été finalisés à l'été 2007. Les travaux de pose des panneaux ont débuté à l'automne et se termineront au printemps 2008.

4.2 MAITRISER LES PRATIQUES DE DECOUVERTE DE L'ESPACE-PARC

4.2.1 Favoriser la découverte par la promenade et la randonnée pédestres, en optimisant la gestion globale des sentiers

4.2.1.3 Poursuite de la maintenance et de la réfection des sentiers, en régie et à l'entreprise

Pour entretenir son réseau de sentiers, le Parc a utilisé deux moyens distincts en 2007:

- La réalisation par entreprise, sous appel d'offres :
 - L'adaptation et la mise en place d'une passerelle en aluminium de 8 mètres de portée sur le Nant du Dard à Pralognan (prestataire: « Dynamique Environnement »)
 - En complément de l'aménagement de l'espace d'interprétation de Plan-du-Lac, la réalisation d'un escalier d'accès à la terrasse du refuge en dallage de lauzes et la mise en défens de l'accès aux pelouses avoisinantes (prestataire: O.N.F.)

- Les travaux réalisés par les ouvriers saisonniers :

Les durées des contrats ouvriers ont représenté un total de 51,5 mois se répartissant comme

suit:

- 3 secteurs de Maurienne : 3 ouvriers x 5,5 mois et un chef ouvrier x 6 mois
- Secteur de Val-d'Isère : 2 x 4,5 mois
- Secteur de Bourg-St-Maurice : 2 x 5 mois
- Secteur de Pralognan : 2 x 5 mois

Afin d'améliorer la technicité des ouvriers et la qualité des ouvrages réalisés, un stage de formation sur le thème de la calade a eu lieu en juin 2007 au refuge de l'Orgère, avec la réalisation d'un chantier d'apprentissage dans le vallon de Polset.

Le bilan synthétique des travaux réalisés par les équipes d'ouvriers établi sur la base des fiches de réalisation de chantier figure à l'annexe 9.

4.2.1.4 Maintenance continue de la signalétique directionnelle Parc

Pour assurer la continuité de la signalétique directionnelle et réglementaire des sentiers et la réactualisation de celle-ci, un total de 55 panneaux et de 43 balises a été commandé auprès de la société Pic Bois.

La répartition sectorielle de ce renouvellement est la suivante:

- Bonneval: 18 panneaux
- Bourg St Maurice: 1 panneau
- Termignon: 36 panneaux et 43 balises

36 poteaux en bois de 120 mm x 4 ml ont été acquis pour les secteurs de Termignon et de Val-d'Isère.

Par ailleurs, une plaque mémoriale en lave émaillée, en souvenir de notre collègue Pierre Larnet décédé accidentellement en service le 7 novembre 2006, a été commandée à la société «empreinte» et installée à l'aval des gorges de Malpasset à Val-d'Isère.

4.2.1.5 Suivi de la continuité des informations complémentaires (refuges, GR, Via Alpina)

Depuis 2005, les panneaux directionnels des sentiers intègrent les pictogrammes GR et Via Alpina, en respectant leur charte graphique. Ces inclusions sont exécutées par gravure en creux. Pour 2007, ce sont 21 pictos GR et 40 pictos Via Alpina qui ont été inclus. La quasi-totalité de ceux-ci concerne le secteur de Termignon.

4.2.1.6 et 4.2.1.8 Requalification - valorisation de la route du sel et des fromages

L'idée de réaliser une bande dessinée sur cette route du sel et des fromages demeure toujours d'actualité en partenariat avec les éditions Glénat.

La restauration des murets en pierres sèches en amont des Barmettes, commune de Pralognan-la-Vanoise s'est poursuivie cette année, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Environ 160 ml de murets ont été ainsi repris, en continuité de ceux réalisés dans le cadre des chantiers pilotes réalisés en 2004 et 2005, en partenariat financier avec la Région Rhône-alpes et le Parc national de la Vanoise.

4.2.1.10 Restauration des sentiers de découverte existants, détériorés ou obsolètes

Deux projets ont été développés en 2007:

- 4 **Le sentier de découverte des glaciers sur la commune de Champagy en Vanoise:** Un panneau d'accueil en stratifié de 800 x 1000 mm inclus dans un mobilier en mélèze ainsi que 8 bornes d'interprétation en grès émaillé ont été commandés à la société Adzo. Le Parc a financé la moitié de ce mobilier, l'autre moitié étant prise en charge par la commune. L'ensemble sera installé au printemps 2008 par les ouvriers et les agents du secteur. Ce sentier complétera l'espace de découverte «Glacialis» installé dans l'ancien presbytère.
- 5 **La conception de la requalification du sentier de découverte du vallon de l'Orgère :** Cette opération a été initiée en 2006 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Villarodin-Bourget. Le Parc est partenaire technique et financier. Un comité de suivi associant la commune, l'O.N.F, des chargés de mission du conseil général (Tourisme adapté) etc... a été institué pour suivre l'évolution du dossier. Après un appel d'offre, la conception a été confiée au bureau d'études «Médiéval» avec un financement commune, Parc et région Rhône-Alpes. Le concept d'interprétation proposé par le prestataire se décline autour de «L'écho de la Forêt». Une douzaine d'outils d'interprétation dont une maquette et 3 panneaux sonores a été retenue sur un parcours en boucle. Une partie de celui-ci est aménagée pour la déficience physique (recherche du label « tourisme et handicap ») et sur la totalité du parcours un souci de confort tout usage a prévalu sans dénaturer la qualité exceptionnelle du site. Les matériaux et sites d'implantation des outils ont été définis, ainsi que les travaux paysagers et de traitement des sentiers. Les maquettes des textes sont en cours de rédaction. Les partenaires souhaitent réaliser les travaux dans l'année 2008.

4.2.1.11 Restauration de la table de lecture géologique de Plan du Lac

Depuis fin 2004, cette action a été étendue à la requalification globale du site de Plan du Lac en intégrant notamment la mise en place de plusieurs outils d'interprétation, l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap et la reprise de la signalétique.

Le complément de la signalétique a été réalisé par les agents de terrain à l'automne 2006 et au printemps 2007.

Le principe de quatre stations d'interprétation avait été retenu en 2006, avec comme support d'interprétation principal un panneau en lave émaillée complété par un bandeau en laiton gravé en relief, le tout installé sur une structure métallique :

1. station paysage/panorama : 3 panneaux disposés en cercle à l'emplacement de l'ancienne table géologique
2. station gypaète : un panneau, complété par une grande silhouette en tôle découpée en taille réelle installée sur un mur du refuge
3. station lagopède : un panneau complété par des silhouettes en tôle découpée en taille réelle d'une famille (*2 adultes et 3 poussins*) installée sur un mur du refuge

4. station l'homme et la nature : un panneau

Les travaux d'installation de ces stations ont eu lieu cet été, complétés par la mise en place d'un dallage en lauzes les reliant entre-elles ; cet aménagement, réversible, permet ainsi une accessibilité à tous les publics.

Dans le cadre de ces travaux, une rampe d'accès au refuge a été également créée, ainsi qu'une mise en défens de la pelouse et la reprise complète de l'escalier menant au refuge.

Ces stations d'interprétation ont été complétées par la mise en place de visuels et d'une maquette d'un gypaète grandeur nature à l'intérieur du refuge.

Cette opération de conception, réalisation et mise en place de ces outils d'interprétation a nécessité un budget de 106 000 euros, avec une participation financière de la Région Rhône-Alpes et de l'Interreg « Montagne pour tous ».

Le Parc prépare également cet hiver la réalisation de livrets en braille, sur plusieurs thématiques, qui seront mis à disposition au refuge.

4.2.2 Répondre aux contraintes spécifiques de certaines catégories de visiteurs

4.2.2.3 Actions en faveur des personnes en situation de handicap

Les actions initiées en 2006 se sont notablement développées cette année avec notamment:

- La mise en place d'un programme de 6 sorties adaptées à la déficience physique dans la réserve naturelle de la Grande Sassièrè. Environ 20 personnes (dont des accompagnateurs de vie) se sont inscrites. Les conditions météorologiques de l'été nous ont amenés à annuler 3 sorties.
- La mise en place de deux tests de sorties adaptées à la déficience visuelle dans la forêt de l'Orgère sur le thème de la reconnaissance auditive des chants d'oiseaux et de la reconnaissance tactile de certaines espèces arborescentes. Ces tests ont été organisés avec l'aide du milieu associatif (comité handisport -73- et ASSDV)

Par ailleurs des contacts fréquents ont été établis avec la mission d'ingénierie touristique de la région Rhône-Alpes afin de rendre les projets d'espace et de sentier d'interprétation les mieux adaptés possibles, en particulier aux déficiences physiques et visuelles.

Le Parc a présenté l'ensemble de ses projets et actions en faveur des personnes en situation de handicap lors d'un atelier régional de rencontre de l'ingénierie touristique sur le thème de l'adaptation des sites culturels et naturels aux personnes en situation de handicap le 30 octobre 2007 à St Etienne.

4.3 DEVELOPPER UN RESEAU COHERENT D'HEBERGEMENTS LIES A LA RANDONNEE

4.3.1 Elargir le champ d'intervention du Parc en matière de refuges

4.3.1.1 Elaboration d'un schéma coordonné des refuges et itinéraires de l'espace-Parc

Le Parc a poursuivi avec le cabinet d'étude IRAP l'élaboration d'un schéma coordonné des refuges et itinéraires sur le cœur du Parc et ses accès, afin de définir, en concertation avec les maîtres d'ouvrage concernés, des perspectives cohérentes d'évolution de chacun des refuges, dans une logique de réseau spatial et de complémentarité au service des visiteurs en lien avec la charte environnementale. Cette étude a été retardée par un manque de motivation de certains partenaires qui n'ont pas suffisamment perçu son intérêt, mais le bureau d'étude a rendu son rapport fin 2007.

4.3.2 Optimiser l'intégration des refuges dans le milieu naturel

4.3.2.1 Mise en place d'une charte de gestion environnementale des refuges

Un projet de charte de gestion environnementale des refuges a été lancé en 2005. Il a fait l'objet d'une première étude « proposition d'une charte de gestion environnementale des refuges de l'espace-Parc ». Ce document a été validé par le conseil d'administration et le conseil scientifique, qui se sont positionnés notamment en faveur des énergies renouvelables pour l'alimentation électrique des refuges avec l'expérimentation de pico-centrales et d'installations éoliennes.

Ce document a été mis à jour en 2007 pour tenir compte des évolutions réglementaires (lois sur les parcs nationaux, énergies, eau...), puis remis aux partenaires institutionnels et gardiens de refuge.

Cette charte de gestion environnementale des refuges s'intéresse plus particulièrement à :

- l'alimentation en eau potable,
- l'assainissement,
- la gestion des déchets,
- la fourniture en énergie : chauffage et production d'électricité,
- l'approvisionnement des refuges tant au niveau des modes de transports des fournitures que de leur qualité et origine.

Cette charte fera également l'objet dans les prochains mois :

- d'un guide pratique élaboré en concertation avec les gardiens de refuge,
- d'une plaquette d'information pour les randonneurs et usagers des refuges.

4.3.3 Améliorer la qualité de l'accueil et des services et leur adéquation aux besoins des visiteurs

4.3.3.1 Mise en place d'un dispositif pérenne de suivi de la fréquentation des

refuges

Dans les refuges appartenant au Parc, la fréquentation en nombre de nuitées a été globalement assez favorable, avec une progression d'environ 9 % par rapport à l'été 2006 (saison particulièrement médiocre) et 1 % par rapport à la moyenne de 2000 à 2006. Dans les refuges appartenant à la Fédération française des clubs alpins et de montagne et situés en Vanoise, ces chiffres sont respectivement de +16 % et +4 %. Les progressions plus importantes dans les refuges de la FFCAM s'expliquent par l'indisponibilité en tout ou partie de deux refuges importants (le Carro et surtout Péclet-Polset) au cours des étés 2005 et 2006.

L'hétérogénéité de ces évolutions et du taux d'occupation d'un refuge à l'autre reste également préoccupante ; les grosses structures situées sur les sites prestigieux s'en sortent bien alors que des refuges de taille moyenne assurant aussi un service de qualité mais dans des sites plus confidentiels doivent susciter de nouvelles propositions afin d'infléchir cette tendance. Le Parc essaie d'intégrer cet enjeu dans sa politique de communication sur les itinéraires.

4.3.3.2 Audit de la qualité de l'accueil et des services

Un nouvel audit de la qualité de l'accueil et des services a été confié au cabinet Kanopée au cours de l'été 2007 sur 12 refuges gardés appartenant à l'établissement Parc, complété par un volet financier sur l'application des contrats d'affermage.

Le volet qualité montre des points de progression intéressants par rapport à l'audit de 2004, sur la base d'une même grille d'analyse complétée et affinée, avec cependant des points faibles toujours patents dans la majorité des refuges concernés : l'accueil téléphonique et la visibilité de l'espace protégé dans le refuge (information, documentation, décoration). Les prestations de base (accueil sur place, restauration, propreté) sont dans l'ensemble évaluées favorablement. Dans certains refuges, l'accent a été mis sur l'amélioration souhaitable des conditions de couchage pour un sommeil plus réparateur.

4.3.3.4 Contribution à la formation des gardiens de refuges

Le Parc a apporté son soutien au dispositif national de formation initiale et continue mis en place par l'Université de Toulouse, ODI France-DEATM et le Syndicat national des gardiens de refuges. De nouveaux gardiens de refuges situés dans l'espace-Parc ont de leur côté obtenu la validation des acquis professionnels dans ce cadre.

4.3.3.8 Modernisation de la commercialisation des nuitées en refuges

Le Parc a animé en 2007 avec le concours de Guy Taliercio consultant, co-pilote du projet, la phase expérimentale de mise en place de réservation par Internet dans un territoire pilote concernant neuf refuges partenaires, autour des glaciers de la Vanoise (deux refuges appartenant au Parc, trois à la Fédération française des clubs alpins et de montagne, quatre refuges privés). Huit refuges sur les neuf concernés ont été équipés d'antennes permettant la connexion à Internet par satellite (société Com.lp). Le site www.refuges-vanoise.com développé spécialement avec le concours des agences Soprane et Orodia a permis à presque 20 % des clients de ces refuges de réserver sans contrainte de téléphone, et aux gardiens d'apprécier la contribution de l'outil à une meilleure gestion de leur temps comme de leur planning de réservations.

Cette opération a été co-financée par la Région Rhône-Alpes et l'Union européenne dans le cadre d'un Programme régional d'actions innovatrices sur la mobilisation des technologies de l'information et de la

communication au service de la mise en réseau des acteurs en montagne. Suite à ce test opérationnel, dont on a tout lieu de penser qu'il est d'ores et déjà positif malgré quelques difficultés informatiques en cours de résolution, le déploiement géographique est envisagé sous un pilotage qui reste à préciser en lien avec d'autres acteurs.

4.3.4 Adapter aux nouvelles exigences et contraintes les refuges gérés par l'établissement Parc

4.3.4.1 Poursuite de la requalification et de l'adaptation des refuges gérés par le Parc

Divers refuges

Le travail consistant à mettre à jour les archives de la mission technique et à renseigner les cahiers techniques a été poursuivi.

Pour rappel, en 2006, Michel Catala, étudiant à l'école d'architecture de Grenoble, avait établi les plans informatiques réactualisés des bâtiments du Parc.

Cette année, Fabien Merminod de l'université de Savoie a établi l'état des lieux des installations techniques des refuges du Parc pour l'assainissement et l'eau potable, ainsi que des préconisations d'entretien concernant ces équipements. Ce travail s'inscrit dans un souci de transmission du savoir et de la mémoire afin de permettre une bonne gestion du patrimoine dans le temps, quels que soient les mouvements de personnel.

L'année a été marquée également par le passage des commissions de sécurité dans plusieurs refuges du Parc. L'arrêté d'ouverture a été reconduit pour les refuges de Prariond, de la Martin, de Turia, de l'Arpont, de la Femma, de la Leisse.

La charge de travail importante des services du SDISS a conduit au report en 2008 des visites initialement prévues sur les autres refuges.

Refuge du Palet

Cette année, l'action de rénovation du dortoir du refuge du col du Palet est entrée dans sa phase de concrétisation. Les travaux ont débuté le 20 août 2007 et se sont terminés le 3 novembre 2007. La phase de travaux n'a engendré aucun dépassement par rapport aux montants des marchés.

Les travaux se sont déroulés suivant le planning initialement établi. Cependant, les aléas climatiques de fin de saison ont rendu le travail des entreprises particulièrement difficile.

Le nouveau dortoir sera opérationnel dans sa nouvelle configuration en 2008 ; il sera néanmoins nécessaire d'organiser les abords du bâtiment pour améliorer les circulations autour des deux bâtiments.

Il est à noter que la foudre s'est abattue sur le bâtiment en début d'été, ce qui a privé de téléphonie le refuge pendant deux semaines, délai nécessaire au remplacement des composants de l'installation.

Refuge de Fond des Fours

Cet été, une fois de plus, l'énergie du secteur, de la gardienne et de la mission technique s'est concentrée sur la réfection du réseau d'eau potable, afin d'en permettre un fonctionnement hivernal.

En effet, les conditions climatiques rigoureuses de ces dernières années et le manque de neige

récurrent en haute montagne ont provoqué des gels répétés sur nos installations, rendant impossible leur utilisation au printemps et provoquant une gêne importante de l'exploitation du bâtiment en cette même saison.

Il a donc fallu entreprendre des investigations sur notre réseau pour s'assurer du bon état de ce dernier, et notamment procéder au nettoyage-curage de l'ensemble de nos installations.

Il a été décidé de remplir le réseau d'eau d'antigel alimentaire pour préserver son fonctionnement hivernal à l'instar de ce qui est fait au refuge de la Leisse.

La production électrique du bâtiment a été renforcée par l'ajout de quatre panneaux solaires en toiture.

Ces travaux répondent à moindre coût aux besoins de la gardienne et aménagent une solution alternative à l'installation d'une pico-centrale sur site, solution écartée du fait de débit insuffisant à certaines périodes.

Ils éviteront également le recours systématique à l'utilisation du groupe électrogène minimisant ainsi le rejet de CO₂ dans l'atmosphère.

Refuge de Prariond

Le refuge a fait l'objet de divers travaux d'entretien intérieurs et extérieurs : réparation du poêle à bois, remplacement de la porte de l'abri gaz, réfection du bardage de la façade Est du bâtiment, remplacement et aménagement de la zone pique-nique devant le bachal afin d'améliorer les fonctionnalités de cet espace.

Le dossier de demande de droit d'eau concernant la pico-centrale du refuge a été constitué par le cabinet Axenne et déposé auprès du service instructeur (DDAF).

L'instruction administrative du dossier devrait permettre, si elle est diligentée dans les temps, de lancer la phase travaux pour l'année 2008.

Refuge de Cuchet

Le captage d'eau potable du refuge de Cuchet a fait l'objet d'une mise en conformité, suite au diagnostic sur site et aux préconisations effectuées par M Nicoud.

Le travail a été réalisé en interne par la régie ouvrière.

Cette intervention doit permettre d'améliorer la quantité d'eau distribuée au refuge ainsi que sa qualité.

Refuge de la Valette

Il faut noter le renforcement de la capacité énergétique de l'installation photovoltaïque par l'ajout de quatre panneaux solaires, rendu nécessaire par la mise en place d'internet au refuge (portail de réservation en ligne).

Les travaux de réhabilitation du refuge de la Valette, prévus pour l'été 2007, ont dû être reportés à l'été 2008 en raison du retard de dépôt et d'obtention du permis de construire. La commission d'appel d'offres du Parc, réunie le 2 juillet, a permis de retenir des entreprises pour chacun des lots. Mais la notification des marchés, conditionnée à l'obtention du permis, n'a pu être réalisée (obtention du permis le 11 octobre 2007).

Il a été décidé, en concertation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux durant l'été 2008. Des modifications sur les cahiers des charges, la distribution des lots et les plans d'exécutions, ont pu être effectuées.

Un nouvel avis paru fin novembre 2007 précise que le dossier de consultation des entreprises (DCE) est à la disposition des entreprises depuis le lundi 3 décembre 2007. La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 1^{er} février 2008.

L'ouverture des plis sera faite le 4 février 2008 avec l'économiste du marché qui vérifiera les offres et les calculs des entreprises et dressera le tableau de synthèse en vue de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

Le chantier se déroulera en deux phases afin de ne pas compromettre le bon déroulement des travaux pour cause de mauvais temps automnal :

- Du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2008 (4 semaines) : Terrassement (10 jours) et Maçonnerie (10 jours). Le chantier sera ensuite clos et protégé pour ne pas pénaliser la saison de la gardienne.
- Du lundi 18 août à fin octobre 2008 : la suite des travaux.

Refuge des lacs Merlets

L'acte notarié transférant la propriété du refuge à la commune de Saint Bon a été conclu en juillet.

La commune a immédiatement entrepris et réalisé les travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement suivant le cahier des charges établi par la mission technique.

Refuge de Vallonbrun

Nous avons procédé cette année à l'enfouissement d'une cuve de gaz en partie arrière du bâtiment, afin d'améliorer les conditions de sécurité du refuge, de faciliter les manipulations des bouteilles (de 80 kg environ) effectuées par le gardien et de limiter les rotations de voitures (amélioration de l'impact environnemental).

Refuge de la Leisse

Des travaux de petit entretien ont été menés sur les bâtiments suite à la gérance du refuge par la nouvelle gardienne, Marion Croutaz. Il s'agissait essentiellement de travaux de plomberie à l'intérieur du Bâtiment et à l'extérieur.

Il est à noter que pour ces menus travaux, l'intervention de la régie ouvrière semble la solution la mieux adaptée ; les entreprises ne souhaitant pas se déplacer pour effectuer des recherches de fuites sur réseaux dans des bâtiments situés à plus de deux heures de marche.

Refuge de la Femma

Le dossier de demande de droit d'eau concernant la pico-centrale du refuge a été constitué par le cabinet Axenne et déposé auprès du service instructeur (DDAF).

L'instruction administrative du dossier devrait permettre, si elle est diligentée dans les temps, de lancer la phase travaux pour l'année 2008.

Des barrières de protection contre le bétail ont été positionnées autour du refuge.

Comme dans nos autres refuges, l'alimentation en eau potable s'est montrée défailante du fait du manque de neige en altitude conjugué à des conditions de gel important.

Refuge de l'Arpont

Le rapport d'étude réalisé en 2006, par le cabinet Axenne, sur la pico-centrale a démontré la pertinence d'une installation de ce type sur ce site, d'un point de vue énergétique, mais aussi du fait de l'absence d'impact défavorable induit par les travaux et le fonctionnement de l'installation.

Le dossier de droit d'eau sera demandé pour une instruction en 2008 afin de pouvoir lancer des travaux en 2009.

Des bacs à douche avec siphons ont été installés dans les sanitaires d'hiver afin d'améliorer le confort et de limiter les remontées d'odeurs.

La capacité énergétique de l'installation photovoltaïque a été renforcée par l'ajout de six panneaux solaires nécessité par la mise en place d'Internet au refuge (portail de réservation en ligne).

Refuge de la Martin

Des interventions sur l'antenne de l'installation téléphonique du refuge ont été rendues nécessaires suite au passage d'une avalanche.

4.3.5 Renouveler et enrichir l'offre spécifique des refuges-portes du Parc

4.3.5.1 Requalification du refuge-porte de Rosuel

Le document rédigé par les services de la DDASS, suite à la pollution du réseau d'eau potable de Peisey- Nancroix, a dédouané le Parc de toute responsabilité.

La rénovation du système d'assainissement du refuge, qui montrait des signes de vieillissement certain, a cependant été entreprise par le Parc (exploration faite à l'aide de caméras), pour assurer une épuration des eaux vannes correcte et éloigner les équipements de l'emprise de terrain nécessaire à la zone d'extension future.

Le nouveau dispositif est opérationnel pour la saison 2008.

Sur la base de l'étude préalable à cette opération menée en partenariat technique et financier avec la commune de Peisey-Nancroix, le Parc a sélectionné pour la requalification du refuge-porte (incluant la création d'un véritable espace d'accueil et d'animation) l'équipe coordonnée par Philippe CAIRE, architecte basé à Francin (73). L'opération fait en outre l'objet d'une conduite d'opération confiée à la DDE de la Savoie.

Avec l'accord du conseil d'administration, il a été décidé, compte tenu du renchérissement de l'opération de requalification-extension de la Maison du Parc et du tourisme à Pralognan, de repousser d'un an celle de Rosuel, pour laquelle les études de conception seront poursuivies en 2008 en vue de travaux en 2009. Le coût prévisionnel de l'opération de Rosuel a lui aussi été revu à la hausse, passant de 500 à 800 k€ HT.

4.3.5.2 Adaptation du refuge-porte du Bois

Avec l'aide du gardien, la chambre de repos adjacente au sanitaire handicapé (RDC) a été réaménagée et embellie.

Cette pièce pourra répondre ponctuellement à différents besoins : personne à mobilité réduite,

chambre de repos pour classe scolaire, chambre individuelle plus intime que le dortoir.

4.3.5.3 Refuge de Plan du Lac

Concomitamment aux travaux de mise en place des outils d'interprétation autour du refuge, les abords de celui-ci ont été aménagés pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes en situation de handicap : création d'une rampe d'accès, réfection de l'escalier.

La terrasse en bois, vétuste et inadaptée à l'usage en fauteuil, a été remplacée par une terrasse en mélèze neuve. La porte d'accès aux espaces réfectoire et dortoir a également été remplacée pour permettre l'entrée facile d'un fauteuil dans les locaux.

La cuve de gaz aérienne, objet d'un point noir paysager, a été enterrée et le terrain légèrement remanié pour améliorer l'esthétique de l'espace en partie arrière du refuge.

De plus, toutes manipulations de clients irrespectueux sur la cuve est maintenant impossible.

4.3.5.4 Refuge de l'Orgère

Une réfection globale sur la faisabilité d'un passage en type R (réception des scolaires) a permis de déterminer les dispositifs à mettre en place en terme de défense incendie et le réaménagement du refuge et de ses accès afin de pouvoir accueillir pour un ou plusieurs jours des personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions.

Les travaux effectués en 2006, pour assurer la défense incendie du bâtiment, ont été poursuivis par une mise en place d'un surpresseur et de deux robinets armés de défense incendie.

La régie ouvrière a procédé à l'achat des matériaux nécessaires au remplacement de la terrasse en bois afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

4.3.6 Développer l'information et la sensibilisation des visiteurs dans les refuges

4.3.6.2 Installation de bibliothèques

Le projet de réhabilitation et de valorisation de l'ancien refuge du Mont Pourri (refuge Regaud, du nom d'un ancien président du Club alpin français), par la commune de Peisey-Nancroix (maître d'ouvrage), a été achevé en juillet 2007, avec inauguration sur place fin juillet. Ce bâtiment situé dans le cœur du Parc abrite une mini-exposition sur les premières ascensions au Mont Pourri et l'histoire du refuge, ainsi qu'un local de passage pour les agents de terrain.

La nouvelle chargée de mission tourisme-communication a entrepris durant l'été 2007 une visite détaillée d'environ la moitié des refuges situés dans l'aire optimale d'adhésion du Parc (dont tous les refuges gardés appartenant à l'établissement Parc) en vue d'évaluer les besoins et les possibilités d'amélioration de l'information des visiteurs sur l'espace protégé, en cohérence avec les recommandations de l'audit qualité de 2004 et de celui de 2007 (dont les conclusions ont été rendues ensuite mais qui confirme les carences actuelles dans ce domaine).

4.3.6.5 Intervention pour l'assouplissement des conditions de l'accueil des groupes de mineurs encadrés dans les refuges

Le Parc tient de plus en plus compte, dans la conception des réaménagements de refuges

(principalement dans les refuges-portes qui sont les mieux placés pour cela) des contraintes légitimement imposées par la Préfecture de la Savoie dans le cadre du pôle de compétences sur l'accueil de ce type de public (en dérogation à un arrêté ministériel de 1994 mais en cohérence avec le nouveau décret spécifique aux refuges publié en mars 2007 en application de la loi « développement des territoires ruraux », et dont les conditions d'application doivent encore être précisées). La liste actuelle des refuges où cet hébergement est toléré pour une seule nuit peut aujourd'hui être considérée comme satisfaisante au regard des objectifs pédagogiques poursuivis. En effet, tous les refuges n'ont pas vocation à accueillir ce public en fonction des temps et difficultés d'accès (qui sont très variables) et de leur aménagement actuel ou envisagé.

Dans les refuges-portes directement accessibles par la route à tout public en période de gardiennage, la possibilité d'autoriser plusieurs nuits consécutives est recherchée avec le passage déjà amorcé du type REF au type R (Le Bois, Rosuel, L'Orgère).

CHAPITRE 5 - COMMUNICATION - ANIMATION - PEDAGOGIE

5.1 INTEGRER LE PARC A LA VIE DES VALLEES POUR MIEUX FAIRE COMPRENDRE ET RELAYER SON ACTION

5.1.1 Apporter une information régulière sur la vie du Parc et de ses vallées

5.1.1.1 Edition d'un journal semestriel de l'espace-Parc

Le journal « Vanoise » est un support d'information semestriel édité par le Parc, à destination des habitants des communes du Parc. Il répond à l'un des objectifs majeurs de la communication du Parc, inscrits au programme d'aménagement 2003-2009, de se rapprocher des populations locales, habitants et partenaires, et d'établir avec elles un lien régulier. Il s'agit notamment de faire connaître les missions et actions du Parc dans tous ses domaines d'intervention. En donnant la parole aux divers acteurs du territoire, ce journal témoigne du souci d'ouverture du Parc. Dans le cadre de l'élaboration de la charte du Parc, le journal constitue également un outil privilégié d'information régulière aux habitants.

Bayard Nature et Territoires, société d'édition déléguée basée au Bourget-du-Lac (73), assure sa réalisation pour le compte du Parc. Un comité de rédaction se réunit pour chaque numéro afin d'établir le sommaire de chaque édition. Il implique des maires des communes du Parc, des accompagnateurs et des agents. Deux numéros sont parus chaque année depuis 2004. Le numéro 7 est paru en juin, le numéro 8 paraîtra en janvier 2008. Une consultation a été lancée en octobre 2007 pour la réalisation des 6 prochains numéros du journal pour les années 2008, 2009 et 2010.

Le Parc fait appel au service Médiapost pour assurer la diffusion du journal dans les foyers des communes du Parc. La Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise assure désormais, à la place de Médiapost, la diffusion du journal dans les foyers et les lieux publics sur sept communes de Haute Maurienne. Au total, ce sont 12 500 foyers qui sont concernés par cette diffusion. Le journal est également adressé par le Parc à l'ensemble de ses partenaires habituels (environ 250 contacts) et joint aux nombreuses demandes d'information générale sur le Parc. Le tirage est de 20 000 exemplaires.

Par ailleurs, l'enquête de perception lancée auprès des lecteurs, sous forme d'un questionnaire joint au numéro 6 a rassemblé 120 réponses. Les résultats de cette enquête font apparaître, chez les lecteurs qui ont répondu, un taux de satisfaction élevé quant au contenu et à la forme du journal.

Parmi les sujets que les lecteurs souhaiteraient voir davantage aborder figurent : la connaissance du patrimoine naturel, les aménagements et la pédagogie à l'environnement.

5.1.2 Participer aux actions culturelles d'animation et communication existantes

5.1.2.1 Participation aux manifestations locales

Le Parc s'est associé, en liaison avec plusieurs autres partenaires, à la journée « Alpages sans frontières »,

organisée par la Société d'économie alpestre de Savoie, dans le cadre du Réseau alpestre francophone. Cette journée, qui a eu lieu le 18 août 2007 sur l'alpage de Ritord, à Pralognan-la-Vanoise, a de nouveau rencontré un large succès. Près de 250 personnes ont participé à cette journée de découverte de l'alpage, du pastoralisme, des hommes et des produits de l'alpe. La deuxième édition consécutive de cette manifestation dans le cœur du Parc conforte l'intérêt de pérenniser sa reconduction en tant que support de communication positif pour une gestion agrienvironnementale durable.

Tour de France 2007

Le Tour de France cycliste 2007 est arrivé à Tignes, à l'issue de la 8ème étape le 15 juillet. Il y est resté une journée de repos le 16, puis est reparti à Val d'Isère le 17 juillet avec franchissement du col de l'Iseran et traversée du cœur du Parc dans la descente de Bonneval-sur-Arc.

Compte tenu des problèmes posés par rapport à la réglementation spécifique du Parc mais aussi de l'opportunité que l'événement peut représenter en terme de communication, le Directeur du Parc a sollicité en décembre 2006 la Direction de la nature et des paysages et la Préfecture de la Savoie. Le Parc a également été associé à une réunion présidée par la sous-préfecture d'Alberville, coordonnant les différents services de l'Etat impliqués dans la manifestation.

Le conseil d'administration du Parc du 2 juillet a validé la position suivante :

acceptation du passage du Tour de France (coureurs et caravane), acceptation du survol à moins de 1000 m pour les 3 hélicoptères de tournage de télévision à condition de ne réaliser qu'un seul passage au-dessus du cœur du Parc (cette dérogation a été refusée pour 5 hélicoptères des VIP) ; neutralisation de la sonorisation et de la distribution d'objets divers par la caravane lors de la traversée du cœur du Parc.

Il a par ailleurs été demandé de saisir l'opportunité de cet événement sensibiliser le grand public aux missions du parc. En liaison avec avec le service communication de l'office du tourisme de Tignes et le service communication de la commune de Val d'Isère, le Parc a mis à la disposition des journalistes des dossiers de presse au village de presse de Tignes (1500 journalistes) et au Village du Tour (fréquenté par les personnes accréditées) à Val d'Isère. En revanche, il y a eu très peu de contacts directs avec la presse, la société ASO gérant pour le compte du Tour de France, en amont, l'ensemble des relations avec la presse.

L'action des agents du Parc présents sur le terrain, la veille de l'étape, jusqu'à 23 heures, a principalement consisté d'une part en la surveillance et le délogeage des personnes qui souhaitaient s'installer pour passer la nuit (camping-cars, tentes) dans le cœur ; d'autre part en la surveillance et l'organisation des campings-cars et campeurs aux abords immédiat du col où a été toléré le camping pour une nuit dans la zone de l'APPB de l'Iseran à la vue des nombreux camping-cars déjà présents.

Le jour de l'étape, l'intervention des agents a consisté en la surveillance des abords de la course. Un stand commun du Parc et de l'office du tourisme de Bonneval-sur-Arc a été installé au col de l'Iseran le 17 juillet mais le public, venu essentiellement pour la course, s'est montré peu intéressé.

Le passage du Tour s'est globalement bien déroulé (très peu de déchets, peu de tentatives de camping, respect des préconisations par les hélicoptères, impact sonore limité, pas d'inscription au sol dans le cœur du Parc). Il faut noter cependant que la zone a été peu fréquentée par les spectateurs du fait de sa situation en début d'étape avec une importante descente, sans intérêt pour le public.

Les secteurs ont par ailleurs participé à de nombreuses manifestations ou fêtes locales :

Pour le secteur de Bonneval

- Marathon de Bessans (ski de fond), le 14 janvier : orientation des coureurs et surveillance, 3 journées agent ;
- La Grande Odysée à Bonneval-sur-Arc (course de chiens de traîneaux), le 15 janvier : orientation des concurrents, 2 journées agent ;

- Biathlon à Bessans, les 10 et 11 mars : orientation des coureurs, 4 journées agent ;
- Salon de la randonnée à Lyon, les 21 et 22 avril. Participation du Parc au stand de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise : 5 journées agent, environ 200 personnes contactées ;
- Slalom *Paulo Boniface* à Bonneval-sur-Arc, le 29 avril : appui au déroulement, 2 journées agent ;
- Rassemblement à Bonneval-Tralentaïse, le 30 juin, de la Fédération française de la montagne et de l'escalade : animation d'un stand du Parc, 2,5 journées agent, environ 20 personnes contactées ;
- Fête de la montagne au collet de la Madeleine, le 29 juillet : animation d'un stand du Parc, 4 journées agent (environ 200 personnes contactées) ;
- Estivales du Biathlon à Bessans, le 26 août : appui au déroulement de la journée et animation d'un stand du Parc. 3 journées agent (environ 100 personnes contactées) ;
- Tour de France, le 17 juillet : animation d'un stand au col de l'Iseran, faible fréquentation ;
- Fête de la Nature, les 19 et 20 mai : animation d'un stand, 8 journées agent (181 personnes contactées).

Pour le secteur de Termignon

- Marathon de Bessans (ski de fond), le 14 janvier : orientation des coureurs et surveillance, 3 journées agent ;
- La Grande Odyssée à Bonneval-sur-Arc (course de chiens de traîneaux), le 15 janvier : orientation des concurrents, une journée agent ;
- Salon de la randonnée à Lyon, les 21 et 22 avril : participation du Parc au stand de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (3 journées agent), environ 200 personnes contactées ;
- Nuit verte à Termignon, le 8 août : animation de découverte autour des bruits de la nuit, une journée agent, environ 10 participants ;
- Semaine culturelle de l'Association Archéologie et histoire de Sollières-Sardières, les 17 et 18 juillet : participation à une soirée-conférence sur la route du sel et des fromages (60 personnes) le 17 juillet puis accompagnement et appui logistique pour une randonnée au col de la Vanoise, le 18 juillet, 5 journées agent (participation d'une cinquantaine de personnes) ;
- Fête de la nature les 19 et 20 mai : 4 journées agent (environ 30 personnes contactées le 19, puis 20 le 20 mai).

Pour le secteur de Modane

- Fête de la raquette à Albiez, le 14 janvier : participation à un débat sur les grands prédateurs et animation de sorties « raquette » et de sensibilisation à l'environnement, 2 journées agent, 150 personnes contactées ;
- Course raquette TSL à Aussois, le 25 mars, appui à l'organisation, 2 journées agents ;
- Nuit de la Chouette au Fort Marie-Christine à Aussois, le 31 mars : animation en salle avec exposition puis sortie nocturne, 3 journées agent, 11 personnes contactées ;
- Fête de la Nature, soirée projection débat et sortie dans le Vallon de Polset (à l'Orgère) : 2 journées agent, faible participation du public ;
- Conférence sur la flore au cinéma l'Embellie (Modane) le 1er juin : 2 journées agents, 70 personnes contactées.

Pour le secteur de Bourg-Saint-Maurice

- Station de Macôt La Plagne, le 18 avril : animation en station, 2 journées agent pour la journée ;
- Fête du 15 août à Peisey-Nancroix : participation du Parc avec 3 journées agent ;
- Fête du 15 août à Villaroger : participation d'un agent ;
- Fête de la St Roch à La Gurrez (Villaroger) le 19 août : participation à l'animation, présentation d'expositions, 2 journées agent pour la journée ;
- Festival photo Art'mony à Peisey-Nancroix, les 24 et 25 août : participation du Parc pour 6,5 journées agent (et participation au jury) ;

- Journées *Mountain's Riders*, à Arc 1800 : participation du Parc pour 4 journées agent ;
- Sortie semaine botanique du 9 au 13 juillet à Peisey-Nancroix : participation du Parc avec une demi-journée agent.

Pour le secteur de Pralognan-la-Vanoise

- Course du siècle, tenue du point de ravitaillement à Pralognan-la-Vanoise, le 8 avril : 2 journées agent ;
- Fête de la Nature, les 19 et 20 mai à Peisey-Nancroix (refuge-porte de Rosuel) : animation sur le thème du gypaète, 2 journées agent ;
- Réunion de l'association des parents d'élève des Allues le 21 mai et participation à l'élaboration d'un questionnaire pour le jeu de piste du 12 juin : 2 journées agent ;
- Festival international de la photographie à Pralognan-la-Vanoise, du 22 au 24 juin : préparation, mise en place, démontage, 6 journées agent et 2 journées ouvrier ;
- Journée *Alpages ouverts* le 18 juillet à Pralognan-la-Vanoise : animations autour des thèmes de la flore, du métier de garde-moniteur et des alpages, 5 journées agent ;
- Course pédestre à Courchevel le 5 août : participation à la surveillance de la course, 2 journées agent ;
- Fête de l'Alpe à Pralognan-la-Vanoise, le 12 août : animation d'un stand sur le gypaète, 2 journées agent.

5.1.5 Intégrer davantage le Parc dans le département de la Savoie

5.1.5.1 Participation à la réalisation, puis au fonctionnement de la Maison des parcs à Chambéry

L'année 2007 a été celle de l'ouverture au public de la Maison des Parcs et de la montagne dont l'exposition permanente, de conception moderne et ludique, présente de façon transversale les parcs naturels régionaux de la Chartreuse, du Massif des Bauges, le parc national de la Vanoise, et le site naturel périurbain du lac du Bourget. Le public visé est constitué des habitants du bassin chambérien et des visiteurs de passage (notamment dans le cadre des colloques qui se déroulent à quelques pas, au centre de congrès Le Manège). 15 000 visites ont été comptabilisées sur une année complète, de l'ouverture (fin septembre 2006) à fin septembre 2007. La Galerie Eurêka, service de la Ville, assure la gestion des espaces d'exposition permanente et temporaires, ainsi que des animations qui s'appuient sur ceux-ci.

Cette Maison des parcs et de la montagne est gérée par l'Etablissement public à caractère industriel et commercial *Chambéry Promotion*. Le Parc participe régulièrement aux comités techniques de suivi du fonctionnement et de l'animation de la maison.

5.1.5.2 Participation aux manifestations au niveau du département (colloques, etc.)

Fête de la science. Le Parc a participé à cette manifestation au mois d'octobre :

Deux conférences ont été données par M. Delorme, à Bourg-Saint-Maurice et Villargondran, sur le thème « Ongulés et méthodes de comptage ». Une conférence sur le retour du Gypaète barbu en Vanoise a été donnée à Chambéry par JP. Martinot.

D. Giard a participé en tant qu'intervenant au colloque organisé par Montanea et la Fédération française des clubs alpins et de montagne sur le thème « Les jeunes et la montagne », le 12 septembre 2007 à Chambéry.

5.2 SENSIBILISER LES JEUNES PUBLICS, ACTEURS DE DEMAIN

5.2.2 Intégrer le Parc dans les actions pédagogiques engagées au niveau du département

La mission d'éducation à l'environnement, mise en place en janvier 2006 est composée d'un technicien à temps plein jusqu'en mai 2007, période à laquelle son temps de travail est passé à 80%.

5.2.2.1 et 5.2.2.3 Soutien aux projets pédagogiques dans les classes de l'aire optimale d'adhésion - Actions pédagogiques auprès de classes extérieures à l'espace-Parc

Relations avec l'Inspection Académique

Convention IA73/PNV

En novembre 2006 a été signée la convention IA73/PNV. Au-delà des relations qui existent entre les enseignants et les gardes-moniteurs, les personnels de l'Inspection d'Académie et du Parc national ont travaillé ensemble à d'autres niveaux (circonscriptions de Moûtiers et de St-Jean-de-Maurienne, chargés de missions et techniciens).

Classes Vanoise

Groupe de Suivi : mise en place en janvier/février 2007 du groupe de suivi composé pour ce premier semestre 2007 de G.Meeus pour le PNV et René Poulet pour l'IA73.

Nombre de classes concernées : 5 classes hors-département 73 (125 élèves); 13 classes de Savoie (312 élèves).

Collaboration à des actions de l'inspection d'académie

A la demande de la représentante du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, le groupe "Relations Parcs/Villes" invite la mission d'éducation à l'environnement du Parc à participer à un travail collectif organisé par le centre régional de documentation pédagogique de Grenoble et l'inspection d'académie de la Savoie. Ce travail a pour objet d'établir des itinéraires « éducation à l'environnement et au développement durable » (EEDD). Un travail sur le terrain à Chambéry a vu la participation de la mission d'éducation à l'environnement.

Actions internes au PNV

La mission d'éducation à l'environnement a mené plusieurs actions dans le but d'améliorer la communication interne du PNV, en réalisant des « Feuilletts de la MEE ».

Feuilletts de la mission d'éducation à l'environnement

7 feuilletts ont été réalisés dans les 5 premiers mois de 2007. Ils répondent à un besoin d'information (rapport EDATER sur l'évaluation intermédiaire du programme d'aménagement du Parc).

Groupe de Réflexion sur l'Education et la Sensibilisation

Le Groupe de Réflexion sur l'Education et la Sensibilisation s'est réuni deux fois, en janvier et février 2007.

Journées d'échange sur l'éducation à l'environnement

Deux journées d'échange sur l'éducation à l'environnement ont été préparées et réalisées par la MEE en 2006/2007, les 15 mars et 8 juin 2007, ayant pour thèmes l'éducation pour un développement durable (Renée-Paule Blochet IA73), l'action PNV dans le cadre MINERVA (Sébastien Brégeon, Didier Malrat et Guido Meeus), et les petits animaux (insectes et autres arthropodes).

Ces journées, initiées par la mission d'éducation à l'environnement, n'auront leur rythme de croisière que lorsque l'ensemble des partenaires (Secteurs du PNV, Ambassadeurs du Parc et IA73) y participeront.

Outils pédagogiques

Une série de 30 photographies couleurs de faune et de flore a été éditée pour chacun des secteurs. Cette action a été réalisée par C.Rutten.

Un travail sur la géologie du vallon de Polset a été initié par la mission d'éducation à l'environnement à la demande du secteur de Modane. L'entreprise Pays'age (Calc'ère des Bauges) réalise un itinéraire de découverte géologique qui sera testé lors de la Fête de la Science 2007.

Subventions

Pour l'année scolaire 2006/2007, deux classes ont bénéficié d'un financement du Parc dans le cadre d'un travail d'éducation à l'environnement entre les enseignants et les secteurs du parc : école de Pralognan-la-Vanoise (voyage en Italie au PNGP) et école de Champagny-en-Vanoise (voyage à Chamonix dans le cadre de la découverte des glaciers).

A noter que pour l'année civile 2007, il faut ajouter la subvention des classes d'Avrieux et de Bramans qui ont effectué un voyage d'étude à Porquerolles et Port-Cros à l'automne 2007.

Fête de la Science : aspects scolaires

La mission d'éducation à l'environnement a pris en charge l'implication du Parc dans le cadre de sa première participation à la Fête de la Science. La préparation et les liens avec les organismes extérieurs ont été réalisés pendant le premier semestre 2007.

Pour information (année scolaire 2007/2008), la participation du Parc a été effective et réussie à L'Orgère (10 classes de primaire-cycle 3 et 2 classes de collège sur un aspect géologique) et au Carré des Sciences à Chambéry (présence dans le Carré et conférence de JP Martinot).

Relations externes

Via Alpina

La mission d'éducation à l'environnement a organisé un séminaire Via Alpina Jeunes à Lanslebourg à l'automne 2006. Elle a participé à un second séminaire en juin 2007.

REEMA

Le technicien de la mission d'éducation à l'environnement a participé aux premières rencontres des chargés de mission EEDD dans le Queyras, début septembre 2007 sous l'égide du REEMA (Réseau d'Education à l'Environnement en Milieu Alpin) et de ALPARC. Ces rencontres entre personnels ayant des missions équivalentes permettent des échanges entre espaces protégés.

Journée départementale

La mission d'éducation à l'environnement a participé à une journée départementale d'information à l'attention des enseignants, sous l'égide du Conseil Général et de l'Inspection d'Académie, le 15 mars 2007 à Chambéry. Cette journée permet aux enseignants de rencontrer les professionnels.

Action des secteurs du Parc national : bilan par commune, pour les écoles primaires

Ce sont 34 classes qui ont été suivies régulièrement (au moins 2 interventions par classe dans le cadre d'un programme établi entre l'enseignant et le garde-moniteur).

A noter que 20 autres classes de l'aire potentielle d'adhésion ont bénéficié d'une intervention des secteurs du Parc national, ce qui permet de comptabiliser 35% de classes ayant eu au moins une intervention des secteurs du Parc.

Le bilan d'implication par commune est présenté en annexe, répondant ainsi à une remarque du cabinet d'étude EDATER qui constatait le manque d'archives en matière d'éducation à l'environnement. La mission d'éducation à l'environnement a demandé aux secteurs un bilan détaillé. Celui-ci est partiel et sera amélioré par la suite.

Action des secteurs du Parc national : bilan pour les établissements de l'enseignement secondaire

Seul le collège « La Vanoise » a fait l'objet d'un travail en commun sur un programme international MINERVA en 2006/2007. Cette action concernait une classe de 4^e et prolongeait l'année scolaire 2005/2006. Ce programme international s'est achevé en juin 2007.

Toutefois, c'est le premier programme réalisé entre un collège et le Parc national (hormis quelques interventions ponctuelles antérieures) en dehors de propositions mises en oeuvre par le Parc national (Hautes Lumières de Vanoise, 40 ans du parc national, etc.).

Ce travail en commun, où les secteurs de Modane et Termignon se sont particulièrement investis, a conduit à une demande, de la part de professeurs, de prolongation du partenariat en 2007/2008. D'autre part, le technicien de la mission éducation à l'environnement a rencontré le principal et le principal-adjoint du collège pour pérenniser ce travail en commun. Cette action-test permettra d'envisager une extension à l'ensemble des établissements du secondaire dans les années à venir.

5.3 ACCUEILLIR LES VISITEURS SUR LE TERRITOIRE

5.3.2 Assurer un renseignement direct, cohérent et de qualité aux visiteurs

5.3.2.1 Confortement du réseau des hôtes des points info-Vanoise

Aucune modification significative n'est intervenue quantitativement en 2007 dans le fonctionnement de ce réseau qui a donné satisfaction. Le point-info de Modane a été installé dans la nouvelle maison cantonale avec l'accord du syndicat intercommunal. L'hôtesse du Parc y dispose de très bonnes conditions de travail.

Les contacts recensés par les hôtes sont globalement en recul par rapport à ceux de l'été précédent sur l'ensemble des points Info (un peu plus de 21 000 contacts en juillet-août 2007, hors maison de la réserve naturelle du Plan de Tueda). Mais les situations sont une fois de plus très

contrastées d'une station à l'autre. Le chiffre d'affaires de la boutique réalisé via les points info en 2007 est par ailleurs de 47 158 euros.

Comme en 2005, les journées de regroupement et de formation de mi-juin 2007 se sont déroulées dans un autre parc national. Après le Grand Paradis en 2005, les hôtesses ont pu découvrir l'organisation de l'accueil et avoir un aperçu du territoire dans les Ecrins (secteurs du Briançonnais et de la Vallouise), en cette année de montée en puissance de l'établissement public Parcs nationaux de France.

Fin 2007, une réunion avec la communauté de communes de Haute Tarentaise et l'association de l'Hospice du Petit Saint Bernard a permis d'envisager une relance de la visibilité des parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis dans l'espace d'accueil du col routier transfrontalier concerné.

5.3.3 Maintenir et affiner le positionnement de l'offre d'animation du Parc

5.3.3.1 Maintien d'une offre mixte : soirées rencontre gratuites et randonnées payantes

Une offre diversifiée d'animations, principalement estivales, est proposée par le Parc au grand public. La majorité de celles-ci sont programmées, font l'objet d'une publication en pages centrales de l'Estive et sont relayées par les hôtesses situées dans les points Info Vanoise.

Ainsi, pour 2007, il a été proposé :

- 79 soirées gratuites de projection et de rencontre avec 1 agent du Parc
- 45 randonnées payantes de découverte du Parc avec un garde-moniteur
- 90 animations gratuites présentées dans les refuges (essentiellement les refuges-porte) par des accompagnateurs en montagne partenaires du Parc

A cette offre programmée se rajoutent des animations présentées par les agents du Parc lors d'événements locaux (fête, festival etc.) et aussi des animations d'opportunité lors de rencontres sur les sentiers ou dans les refuges. Globalement 350 animations ont été réalisées et ont concerné environ 9 176 personnes.

Pour 2007, une animation musicale réalisée par un violoniste sur un fond de diaporama présentant les richesses biologiques, paysagères et culturelles du Parc a été testée avec succès à 6 reprises dans 3 refuges-portes du Parc.

Les résultats de fréquentation par type d'animation et par secteur sont présentés sur le tableau figurant en annexe.

5.3.3.2 Réalisation et valorisation de diaporamas

La numérisation progressive de la photothèque permet une large autonomie à chacun pour réaliser des présentations personnalisées de photographies pour vidéo-projections.

5.3.3.4 Formation, labellisation et relations avec les accompagnateurs en montagne

En 2007, 30 accompagnateurs en montagne ont engagé un partenariat avec le Parc. Ce partenariat permet entre autres l'octroi du label «Parc national de la Vanoise» pour certaines de leurs prestations. A ce titre 15 randonnées « découverte » ont été labellisées au cours de l'été 2007 et ont fait l'objet d'une promotion par le Parc dans son journal «L'Estive». Un stage de formation-information a été organisé à leur intention du 21 au 23 mai 2007 au Fort Marie-Christine à Aussois. Parmi les thèmes du programme figuraient une sensibilisation à l'hydrobiologie, le suivi des ongulés sauvages par le Parc, les résultats de l'enquête de fréquentation 2006, le réseau «Natura 2000» etc... La convention-cadre signée entre le Parc et les structures départementales représentatives des accompagnateurs en montagne a été renouvelée pour la période 2008-2010. Les nouvelles dispositions adoptées dans cette nouvelle convention prévoient une évaluation et une nouvelle procédure d'octroi du label «Parc national de la Vanoise».

5.3.4 Développer la gamme d'outils de découverte in situ

5.3.4.1 Poursuite de l'édition annuelle de l'Estive (n° 21)

L'Estive constitue l'un des principaux supports d'information générale pour un large public, visiteur ou simplement intéressé par le Parc. Connue et demandée chaque année, elle est mise à la disposition du public par les hôtesses, l'été, dans tous les points Info Vanoise de Maurienne et de Tarentaise, mais aussi dans de nombreuses structures d'accueil touristique du département.

L'Estive est également remise pour toute demande générale d'information adressée au Parc, tout au long de l'année. Tirée à 60 000 exemplaires et forte de sa 21^{ème} édition en 2007, elle se veut un « mode d'emploi » du Parc et de ses services, complétée par des thèmes d'actualité ou d'interprétation tant sur les aspects naturels que culturels du territoire. Elle mentionne également l'existence du jumelage avec le Parc national du Grand Paradis et valorise des actions menées par ce partenaire.

En 2007, dans la page *Un parc et des hommes*, l'Estive a abordé le thème des refuges, en lien avec la mise en place du nouveau site internet de réservation en ligne www.refuges-vanoise.com.

La réalisation d'un feuillet encarté dans L'Estive a été reconduite. Celui-ci est destiné à présenter et valoriser l'ensemble des animations proposées par le Parc et celles labellisées par le Parc, assurées par les accompagnateurs en montagne ambassadeurs du Parc. Ce feuillet indépendant a également été conçu pour pouvoir être affiché dans les lieux touristiques d'accueil du public.

5.3.4.2 Création de nouvelles fiches-services

Fiche métier du garde-moniteur

Une nouvelle fiche-service, destinée à une diffusion gratuite, a été éditée sur le thème du métier du garde-moniteur. Elle présente en détail les missions du garde-moniteur et les modalités d'accès à la profession. Cette fiche permet de répondre de manière synthétique aux nombreuses demandes d'information du public, notamment dans le cadre de manifestation liées aux métiers de la montagne. Compte tenu de l'attractivité naturelle de la profession, cette fiche-service n'est cependant pas destinée à une large diffusion au même titre que les autres fiches-services existantes.

Fiches d'itinéraires « *Autour du Mont Pourri* »

Un ensemble de 5 fiches d'itinéraires *Autour du Mont Pourri*, conditionnées dans une pochette et destinées à la vente au grand public (à 4,30 €) a été conçu pour une diffusion par les points Info Vanoise concernés par ces itinéraires. Le principe est de fournir une description détaillée de l'itinéraire et de présenter, pour chaque randonnée, un thème d'interprétation du patrimoine naturel ou culturel. Des conseils pour randonner et un rappel de la réglementation du Parc figurent sur la pochette. La série sera complétée en 2008 par cinq nouvelles fiches. Ce type de document répond à la double mission du Parc de mise à disposition du territoire et de sensibilisation des publics au respect de l'ensemble des patrimoines.

5.3.4.6 Participation à la bourse d'échanges Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative (UDOTSI)

Comme chaque année, le Parc a participé à cette bourse en mai, en vue de la saison d'été. Celle de l'automne en vue de la saison d'hiver concerne beaucoup moins le Parc qui n'y participe donc pas.

5.3.4.7 Amélioration de la diffusion des documents dans d'autres structures d'accueil

Depuis 2001, le Parc a confié à un prestataire spécialisé dans la diffusion d'information touristique, *Touring Info Service* (basé à Metz Tassy – 74), la diffusion de son principal document gratuit d'information : *L'Estive*. Une diffusion est effectuée dans près de 80 hôtels sur Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville et leurs environs. Ce service professionnel permet ainsi d'élargir de manière conséquente, au niveau départemental et sur les centres urbains, le champ de diffusion des informations du Parc.

5.3.4.8 Communication intégrée en direction du public touristique hivernal des stations et villages

La Société des Trois Vallées, qui gère le domaine skiable de Méribel-Mottaret et Courchevel, a mis en place en amont du Plan de Tueda, près de la réserve naturelle, un espace d'accueil et de restauration à un endroit stratégique de convergence des flux de skieurs (espace confort du Plan des Mains). Un point d'information et de documentation sur le milieu environnant (au sens large) a été intégré à ce bâtiment dès l'ouverture de la saison 2006-2007. Le Parc y contribue en apportant de la documentation gratuite et payante ainsi que des expositions itinérantes. Cela permet de contacter un public qui ne fréquente pas les lieux habituels d'information du Parc, en cohérence avec une conception intéressante du bâtiment au niveau de son fonctionnement énergétique et de son agencement intérieur.

5.3.4.9 Communication intégrée en direction du public touristique estival des stations et villages

Chaque année le Parc est sollicité dès l'automne, pour l'été suivant, par les acteurs touristiques locaux, en particulier les offices de tourisme et l'agence touristique départementale, pour l'actualisation des données touristiques liées au Parc. Le Parc figure sur la presque totalité des brochures de promotion touristique locale. Chaque fois que cela est possible, le Parc essaie de faire intégrer des éléments de sensibilisation du public au nécessaire respect des milieux naturels.

Régulièrement, il est amené à fournir des photographies, par le biais de la photothèque en ligne, en réponse aux demandes de ses partenaires.

5.3.6 Réaliser de nouvelles expositions thématiques itinérantes

5.3.6.1 Exposition et ouvrage sur l'agriculture de Vanoise : « *Etre paysan en Vanoise* »

Le travail de recueil de photographies et de témoignages auprès d'agriculteurs de Vanoise, réalisé avec le concours d'un photographe professionnel (Pierre Witt) et d'une journaliste-écrivain (France Harvois), a donné lieu en 2006 à la réalisation d'une exposition itinérante intitulée *Etre paysan en Vanoise* et d'un ouvrage du même nom. Cette action contribue à l'objectif d'une plus grande appropriation du Parc par les acteurs locaux dans la mesure où il valorise leurs éléments identitaires forts. Cette année, l'exposition a été présentée successivement à la maison de l'agriculture à Saint-Baldoph (73) du 15 janvier au 15 mars, puis à l'espace- confort du Plan des Mains aux Allues du 15 mars au 15 avril. Elle a ensuite été présentée à la médiathèque de Bourg-Saint-Maurice en juillet et août.

5.3.7 Développer les outils scénographiques dans des lieux d'accueil à forte fréquentation

5.3.7.1 Restructuration – extension de la maison du Parc et du tourisme à Pralognan la Vanoise

Ce projet est mené avec la Société d'aménagement de la Savoie comme conducteur d'opération, et l'équipe coordonnée par l'« Atelier d'en haut » à Septmoncel (Jura) comme maître d'oeuvre. Il s'agit de la requalification-extension d'un bâtiment existant, stratégique en terme d'accueil du public et base de travail de l'équipe locale du Parc et de l'office de tourisme de Pralognan-la-Vanoise.

La phase de conception a connu deux étapes successives en 2007 :

- il s'est rapidement révélé nécessaire de réévaluer dans une forte proportion le coût total prévisionnel, qui est ainsi passé de 1,2 à 1,7 M€ TTC avec l'accord du conseil d'administration en juillet 2007;
- ensuite, la concertation sur l'architecture a été délicate, avec d'un côté la position de la commune demandant des formes plutôt traditionnelles et de l'autre, celle des services de l'Etat et de leurs consultants externes demandant le maintien d'un parti contemporain dans la conception de l'évolution du bâtiment.

Dans ce débat, le Parc s'est positionné de façon très ouverte, sans parvenir pour l'instant à obtenir le consensus qui sera recherché en 2008, et dont l'absence bloque pour l'instant la suite de l'opération.

5.3.7.4 Aménagement et gestion de l'espace Glacialis à Champagny en Vanoise

Le projet communal de reconversion de l'ancien presbytère du Bois à Champagny-le-Haut, où est implanté un centre d'interprétation sur le thème des glaciers, est arrivé à son terme avec l'ouverture au public début août 2007. La commune en a confié la gestion à l'office de tourisme qui a recruté une animatrice. La réalisation de cet équipement de grande qualité et intéressant tous les publics est un élément qui devrait faire évoluer par la suite le positionnement et la fréquentation du refuge-porte du Bois, situé à proximité.

Le Parc a été fortement impliqué dans l'ensemble de l'opération qui concerne un thème nouveau, particulièrement visible dans le cœur du Parc et reflétant de façon spectaculaire le changement climatique.

Réalisation du sentier découverte des glaciers de Champagny en Vanoise

En complémentarité avec l'espace scénographique sur les glaciers, inauguré au mois de septembre, le Parc a engagé, en collaboration avec la commune, la réalisation d'un sentier-découverte des glaciers de Champagny-en-Vanoise. Ce sentier sera matérialisé par 8 bornes numérotées sur le terrain (celles-ci seront installées en 2008). Chaque borne renvoie à une double-page sur un livret qui accompagne et commente l'itinéraire. Le livret, qui peut être lu indépendamment de la pratique de l'itinéraire, a déjà été édité. Il a été diffusé durant l'été, au prix de 5 €, par l'espace Glacialis, par le point d'accueil du Laisonnay, par le refuge-porte Le Bois et par les points Info Vanoise du Parc concernés par cet itinéraire.

5.3.7.5 Suivi-adaptation de la maison de la Vanoise à Termignon :

Suite à l'étude menée par le cabinet AGC à la demande de la commune et co-financée par le Parc en 2006, la Maison de la Vanoise est restée en situation transitoire en 2007. Le secteur a partiellement pallié l'absence d'animatrice culturelle (non remplacée pour le moment) en affectant une partie du temps de la secrétaire-hôtesse à la fonction d'information liée au Parc en saisons touristiques hivernale et estivale. Le Parc a par ailleurs formulé à la commune des propositions concernant le réaménagement et l'évolution du fonctionnement de cette maison.

En attendant des évolutions structurelles, un nouvel outil de découverte interactive des espaces protégés alpins par survol virtuel a été mis en place à la Maison de la Vanoise, juste avant les vacances de Noël 2007-2008 dans le cadre du projet Interreg III B Alpencom (cf. action 7.1.1.5), outil innovant et spectaculaire qui relance l'intérêt du public.

5.3.8 Renforcer l'information dans et sur les refuges

5.3.8.2 Extension des outils d'information sur les refuges (plaquette papier)

Un nouvel outil d'information va voir le jour en 2008 : il se composera d'un support papier (carte recto-verso ou livret) et d'un pendant Internet complet. Le support en question présentera l'offre globale du territoire Vanoise en termes de refuges et d'hébergements en vallée adaptés aux randonneurs (la Commission permanente a validé le principe de ne retenir en vallée que les gîtes labellisés « gîtes d'étape » des gîtes de France et les hébergements labellisés « Rando Accueil »).

Une enquête a été menée en 2007 auprès des gardiens pour avoir leur ressenti sur la meilleure forme à adopter et sur leur investissement possible (financier et humain) dans le projet. Il semble que la formule de la carte soit la plus adaptée et qu'un certain nombre de gardiens seraient prêts à participer au financement et à utiliser l'outil Internet pour la mise à jour du module Web (dépouillement de l'enquête en cours fin décembre 2007).

Un nouveau formulaire a d'ores et déjà été mis en place pour récolter les mises à jour des informations sur les refuges (formulaire plus accessible et plus complet).

5.4 INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC HORS TERRITOIRE

5.4.1 Réaliser des outils de communication sur des thématiques insuffisamment abordées

5.4.1.7 Actualisation de la collection de dépliants existants « Connaître et protéger »

La collection de dépliants *Connaître et protéger* dont chaque titre présente une espèce (bouquetin, chamois, tétras-lyre aigle, marmotte, lièvre variable, gypaète barbu), et complétée par un titre sur la flore (Fleurs de Vanoise) et sur le patrimoine culturel, a été créée en 1990. Elle s'est enrichie au fil des ans de ses différents titres. Destinés au grand public, ces dépliants présentent les espèces dans un style simple, synthétique et accessible à tous. Ils sont vendus par le biais du service Boutique du Parc et dans les points Info Vanoise. Cette collection est également largement utilisée par les enseignants. Le contenu de ces dépliants étant devenu obsolète, il a été actualisé. Le Parc souhaite maintenant refondre l'ensemble de la collection dans une même charte graphique. Une première consultation a été réalisée sans toutefois recueillir de propositions satisfaisantes. Une nouvelle consultation sera réalisée sur la base d'un nouveau cahier des charges.

5.4.1.9 Réponse aux sollicitations extérieures pour éditions

Sollicité par la Fédération Française de Randonnée Pédestre, le Parc a participé à la mise à jour de la réédition du topo-guide 530 sur le GR 5 - GR 55. Il a notamment vérifié l'ensemble des données concernant les refuges et les itinéraires (parution prévue 1er semestre 2008).

Un mini-guide *80 animaux des montagnes*, dans la collection existante des *Mini-guides nature des parcs nationaux* a été réalisé par le Parc en co-édition avec les Editions Libris et le Parc national des Ecrins. La collection comprend déjà les titres suivants : *80 poissons et espèces marines de Méditerranée*, *80 fleurs des Alpes* et *80 fleurs des îles et du littoral varois*. Destiné au grand public, ce guide de petit format présente sous la forme de courtes descriptions synthétiques et illustrées les principales espèces animales de montagne. Il a été diffusé cet été dans tous les points Info Vanoise du Parc, au prix de 7,50 €. Le Parc national des Ecrins diffuse également ce mini-guide avec une couverture estampillée de son propre logo. Les éditions Libris diffusent dans leur réseau national une version avec une couverture au logo Parcs nationaux de France.

Brochure *Au fil du pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie*

Le Parc a collaboré avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne à la réalisation de la brochure *Au fil du Pays d'art et d'histoire des hautes vallées de Savoie*. Cette brochure a été réalisée en partenariat avec le ministère de la culture et les collectivités de quatre vallées (Maurienne, Tarentaise, Beaufortain, Val d'Arly) signataires de la convention Pays d'art et d'histoire. Outre de nombreux thèmes liés au patrimoine culturel, cette brochure présente une double page sur les paysages des hautes vallées de Savoie, dans laquelle figure un texte et des photographies sur le Parc. Le tirage de la brochure est de 60 000 exemplaires, dont 45 000 diffusés dans les boîtes aux lettres des communes des vallées concernées.

5.4.3 Enrichir la collection de films proposée par le Parc

5.4.3.2 Participation à des projets de films d'initiative extérieure

• Le partenariat engagé en 2005 avec TV8 Mont Blanc (“la chaîne de télévision des pays de Savoie”) pour la production de séries de films d’une huitaine de minutes s’est poursuivi en 2007, avec la réalisation de huit titres. Les sujets sont :

- Apprendre à entretenir les sentiers de randonnée
- La randonnée dans les pas de l'autre
- Garde et moniteur été comme hiver
- Habitalp, une cartographie du Parc
- Visiteurs du Parc, qui êtes-vous ?
- Apprendre pour comprendre
- Inventaire des chamois de Vanoise
- Les plis du temps

Par convention, chaque film devait être multidiffusé cinq fois sur la chaîne dès sa finalisation, avec possibilité de rediffusions ultérieures. En fait ce nombre de diffusions est largement dépassé.

En outre le Parc dispose d’une totale liberté d’usage de ces productions sous forme de DVD, qui sont utilisés comme supports dans ses actions d’animation et d’information.

• Autres tournages dans le Parc en 2007:

- Janvier 2007
 - France 3 Rhône-Alpes “Chroniques d’en haut” : film “Une montagne de neige” (diffusion).

Intervenant: C.Rutten...

- Juin 2007
 - France 3 Alpes (JT): les refuges et le système de réservation internet (tournage et diffusion).

Intervenant: IDelahoulière.

- Juillet 2007
 - France 2: “pastille” (images diverses, sans interview) diffusée pendant le direct du Tour de France, jour de son passage à l’Iseran (tournage et diffusion).
 - France 2 “Stade 2”: reportage sur l’équipe de France de rugby, de passage au Prariond, sur Val d’Isère (tournage et diffusion).
 - France 5 “Échappées belles”: reportage sur le refuge-porte de Plan du Lac et les animations musicales de Jean-Marc Vignoli (diffusion programmée en octobre 2007).

· France 3 Alpes (JT): série de sujets liés aux 70 ans de la route du col de l’Iseran (pas plus d’infos) (tournage et diffusion).

· France 3 Alpes (JT Alpes + JT national): envol du gypaète Plumo de Peisey-Nancroix (tournage et diffusion).

Intervenants: Patrick Givelet, HSuret.

- France 3 Alpes (JT): gestion du chardon bleu à Pralognan (tournage et diffusion).

Intervenants: Irène Till, VPlaigne.

- France 3 Alpes (JT): Observatoire photographique (tournage et diffusion).

Intervenants: Beatrix von Conta, PFolliet.

· France 3 Alpes (JT): le sentier glaciologique de Champagny et Glacialis (tournage et diffusion).

Intervenants: Patricia Richard, PFolliet, CGotti.

- France 3 Alpes (JT): refuge-porte du Bois et AeM labellisés (tournage et diffusion).

Intervenants: Bruno Pellissier, Françoise Gimenez.

- France 3 Alpes (JT): le Parc et la nouvelle loi (tournage et diffusion).

Intervenants: Régis Ruffier des Aimes, PhTraub, SMorel.

- Août 2007

- France 3 Alpes (JT Rhône-Alpes Auvergne): Glacier de Gébroulaz et glaciologues (tournage et diffusion).

Intervenants: Christian Vincent et ses stagiaires.

- TV8 MontBlanc (JT): Glacier de Gébroulaz et glaciologues (tournage et diffusion).

Intervenants: Christian Vincent et ses stagiaires.

- TV8 MontBlanc (pour *Vanoise plurielle* et peut-être JT): pose de balises anti-collision sur des câbles de remontées mécaniques (tournage et diffusion).

Intervenants: Damien Grange (remontées mécaniques Peisey-Vallandry), SBerthillot...

- BBC2 "Ski Sunday": suivi des bouquetins (tournage).

Intervenant: AGarnier.

- France 3 Rhône-Alpes "Grandeur nature" (tournage inachevé).

Intervenants : NTissot...

· Septembre 2007

- France 3 Rhône-Alpes "Chroniques d'en haut": séquence sur le métier de garde-moniteur, pour une émission consacrée aux espaces protégés de Rhône-Alpes "Préserver la montagne" (tournage; diffusion en automne 2007).

Intervenants: CGotti...

- France 3 Rhône-Alpes "Chroniques d'en haut": émission "Paysans de Montagne" sur les alpagistes de Champagny et Pralognan (tournage; diffusion en automne 2007).

Pas d'intervenant du PNV.

· Octobre 2007

- France 3 Alpes (JT): comptage des chamois, avec participation de chasseurs (tournage et diffusion).

Intervenants: AGarnier...

- France 3 Alpes (JT): pose de balises anti-collision sur des lignes électriques à Tignes, partenariat PNV et RTE (tournage et diffusion).

Intervenants: TArsac...

- TV8 MontBlanc (pour *Vanoise plurielle* et peut-être JT): pose de balises anti-collision sur des lignes électriques à Tignes, partenariat PNV et RTE (tournage).

Intervenants: SBerthillot...

· Divers

- TF1 "Vis ma vie" (janvier 2007).

- France 2 "Vu d'en haut" (été 2007).

- TF1 "Histoires naturelles" (été 2007).

- France 5 "Échappées belles" (été 2007).

· Enfin, certaines demandes d'autorisations de tournages étaient destinées à une diffusion sur d'autres canaux ou des chaînes thématiques:

- Film sur les glaciers, pour diffusion dans l'espace Glacialis de Champagny.

- Film sur la Grande traversée des Alpes par Gisèle Lafond, au bénéfice des jeunes diabétiques.

- Film "Un chœur sur la route des tommes" (sur la pratique ancestrale de la route des tommes), pour la chaîne Equidia.

5.4.6 Poursuivre la contribution aux actions de communication interparcs pilotées par « Parcs nationaux de France » (PNF)

5.4.6.1 Poursuite de la réalisation de l'agenda annuel des parcs nationaux de France

Les parcs nationaux ont poursuivi leur partenariat avec *Terre Sauvage* pour la réalisation de

l'agenda 2008. Cette nouvelle édition de l'agenda s'est inscrite dans la continuité avec la formule de l'agenda 2007. Les nouveaux parcs nationaux de la Guyane et de La Réunion ont enrichi cette année l'univers des parcs nationaux. Les photos sont moins nombreuses mais mieux valorisées par des grands formats. La grille hebdomadaire a été améliorée pour l'usage professionnel. La coordination de l'opération a été assurée par l'établissement public Parcs nationaux de France pour le compte des parcs nationaux. Le Parc national de la Vanoise a participé à la réflexion sur l'évolution du produit. Il a également actualisé les éléments textuels et les coordonnées le concernant. Un choix important de photographies de qualité professionnelle, issues de la photothèque en ligne et réalisées par les agents du Parc, a été fourni pour l'illustration. L'agenda des parcs nationaux de France constitue un produit *cadeau* de qualité, remis en fin d'année, en signe de collaboration, à tous les partenaires réguliers du Parc, institutionnels et locaux. Le Parc privilégie la remise directe de cet agenda aux partenaires, notamment par les agents des secteurs.

5.4.6.4 Actions diverses de communication interparcs

Une réunion de l'ensemble des chargés de communication des parcs nationaux de France s'est tenue les 19 et 20 avril au siège du Parc, co-animée par le Directeur de Parcs nationaux de France et par la chargée de mission communication. Cette réunion était consacrée à une réflexion sur la politique « image » des parcs nationaux, à la fois l'image que souhaitent donner d'eux-mêmes les parcs, à travers la photographie et les illustrations, sur les différents supports de communication, mais aussi l'ensemble des aspects techniques liés à la gestion de l'image. Le Parc national de la Vanoise a présenté à ses homologues son expérience de la numérisation de la photothèque.

Le recrutement, à l'automne, d'une chargée de mission communication et d'une chargée des relations publiques par l'établissement public Parcs nationaux de France va permettre de poursuivre la réflexion commune sur ces questions liées à l'image. Plus globalement, les échanges plus réguliers entre les parcs sur l'ensemble des problématiques liées à la communication vont permettre de davantage mutualiser les expériences, de préciser les choix et d'optimiser les modes d'action.

5.5 RENFORCER LA COMMUNICATION INTERNE POUR UNE MEILLEURE UNITE ET COHERENCE DE LA COMMUNICATION DU PARC

5.5.1 Favoriser l'émergence d'une culture commune du Parc

5.5.1.1 Poursuite de la réalisation trimestrielle du journal interne du Parc

Parution de 4 numéros de "Jolie note", troisième génération du journal interne du PNV. Avec une présentation simplifiée, la formule reste néanmoins proche des précédentes séries. Dans chaque numéro:

- Des brèves résument l'activité de trois mois de chaque pôle et secteur.
- Des articles libres sur des thèmes très divers complètent le journal.

Une ligne éditoriale fixe le cadre et les limites de la liberté laissée aux auteurs.

Un comité de rédaction comprend un représentant de chaque pôle et secteur. Il se réunit périodiquement et veille au respect de la ligne éditoriale.

Une grande liberté est laissée à chacun pour écrire ou ne pas écrire dans le journal, lequel reçoit également parfois des participations extérieures.

Le journal est diffusé à tout le personnel en activité au Parc, permanent ou non, mais aussi à tous les anciens permanents, aux gardiens des refuges du Parc, aux services de communication des autres parcs nationaux, de l'ATEN, de Parcs nationaux de France, d'Alparc.

5.5.1.2 Organisation de réunions et rassemblements réguliers, dans le cadre de la démarche « vision partagée » initiée en 2006

L'élaboration de la vision partagée par l'équipe du Parc, pilotée par un « groupe de pilotage et de suivi » (GPS) représentatif des divers niveaux de responsabilités et de fonctions au sein du Parc, a trouvé son aboutissement lors de la réunion de l'ensemble du personnel qui s'est tenue durant deux jours dans le massif des Bauges, en janvier 2007.

Cette démarche d'équipe, qui s'est déroulée sur plus d'un an, a permis de renforcer la cohésion de l'équipe du Parc et le sens de son action collective.

Le résultat de ce travail est concrétisé dans trois documents :

- une « pyramide », indiquant : vocation, ambition, valeurs, principes de management, priorités stratégiques du Parc
- une note explicitant les éléments ci-dessus
- une « feuille de route » déclinant en terme d'actions les priorités stratégiques.

5.5.1.3 Développement de l'outil intranet et de la communication en réseau des équipes

Afin de compléter l' "Intranet géographique" du Parc, une définition des besoins a été engagée pour déterminer les grandes orientations qui seront choisies en 2008.

L'objectif est de développer un Intranet proposant des informations et des outils transversaux à l'ensemble des agents du Parc.

5.6 GERER ET VALORISER LA PHOTOTHEQUE

5.6.1 Fonds photographique

5.6.1.1 – 5.6.1.2 – 5.6.1.3 – 5.6.1.4 Gestion de la photothèque

• L'année 2007 aura vu l'abandon total du film argentique, avec un investissement exceptionnel du Parc afin de rééquiper complètement en reflex numérique les photographes de l'Atelier photo. Ce changement a été accompagné d'une journée de formation "prise en main" de ce matériel. De plus des documents synthétiques et simples ont été préparés spécialement à l'intention des photographes par le technicien image, afin de faciliter au mieux cette transition. Enfin, un nouveau protocole de traitement des images impose aux photographes de procéder eux-mêmes à un premier tri de leurs images et à leur légendage complet, avant de les proposer au technicien image pour intégration ou non dans la photothèque.

- L'Atelier photo compte une douzaine de membres, agents de terrain pour la grande majorité et photographes, qui se portent volontaires pour répondre aux besoins de la photothèque, en exécutant des commandes de prises de vues.
- Le CDD qui secondait le technicien image jusqu'au mois d'août 2007 pour la gestion de la photothèque est arrivé à son terme. L'indexation des images a été externalisée, à raison de 200 images par mois, d'octobre 2007 à décembre 2010.
- Au 31 décembre 2007, la photothèque en ligne propose 9721 photographies:
 - 8648 argentiques numérisés.
 - 1073 prises de vues numériques.
- En 2007, le tarif officiel pour l'exploitation professionnelle de la photothèque a été profondément remanié pour répondre au mieux à l'évolution du marché, notamment en raison du développement du commerce électronique. C'est ainsi qu'a été prévu la vente de certaines images dites "libres de droits", c'est-à-dire vendues avec un droit forfaitaire libérant l'utilisateur de toute justification de l'exploitation qu'il en fera par la suite. Il est important de préciser que ceci n'enlève en rien à l'obligation, par les clients, de respect du droit moral des auteurs, inaliénable et imprescriptible.
- Ventes de droits en 2007: 1 284,10 € HT. Les clients ont été: Savoie Mont Blanc (ex-Agence touristique départementale), Gedeon Programmes, magazine "La vie du rail", magazine "Wapiti", Prisma Presse.
- La plupart des utilisations de la photothèque ne donnent pas lieu à vente de droits, parce qu'il s'agit de cessions à des partenaires du PNV, tels que communes et groupements de communes du Parc, leurs offices de tourisme, financeurs tels que la Région Rhône-Alpes, etc. Mais toute mise à disposition de photographies, gratuite ou payante, donne lieu à établissement d'un contrat.
- La photothèque est toujours très utilisée par les agents de terrain, qui apprécient son accès par l'internet, à toute heure et quel que soit le jour. L'usage est essentiellement la constitution d'outils d'animation audiovisuelle.
- La photothèque est largement utilisée pour les outils de communication du PNV ou ses produits d'édition :
 - Journal "Vanoise".
 - "L'estive".
 - Collection de brochures sur les communes du Parc "Découvrir le patrimoine naturel de..."
 - etc.

5.7 ACCUEILLIR LE PUBLIC ET REPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS

5.7.1 Accueil et outils d'information du siège

5.7.1.1 Service d'accueil-information du siège

Ce « service » désigne l'ensemble des fonctions assurées au siège en matière d'accueil physique et téléphonique du public, des partenaires, de réponses aux demandes d'information générale (notamment touristique : randonnées, refuges) par les divers modes de communication (téléphone,

courriel, courrier).

La solution trouvée en 2006 avec l'embauche de deux personnes à temps partiel sur des contrats spécifiques de deux ans (Sylvie JANIK et Fabrice TOURNIER), a donné entière satisfaction en 2007. Entre temps, le Parc a obtenu la création d'un poste permanent qui pourra être affecté à cette fonction indispensable en 2008, prenant le relais des deux collaborateurs temporaires à temps partiel.

5.7.1.4 Actualisation du site Internet www.vanoise.com

Afin de proposer un outil réactif et dynamique, une réflexion sur la refonte complète du site www.vanoise.com a été engagée. Une définition des besoins a été effectuée afin de déterminer les grandes orientations qui seront choisies en 2008 pour développer un outil performant en termes techniques (facilités de mises à jour, mises à disposition de cartes et de bases de données,...) et en termes communicationnels.

5.8 GERER LES RELATIONS AVEC LES MEDIAS ET L'UTILISATION DU LOGO DU PARC

5.8.1.1 Relations presse-médias

Les relations du Parc avec la presse écrite, radiophonique et télévisuelle sont fréquentes. Le Parc répond régulièrement aux sollicitations de journalistes dans tous les domaines de son activité. Tous les agents, du siège ou des secteurs, peuvent être sollicités tout au long de l'année par les médias de la presse, sur divers sujets relatifs à l'activité du Parc. La chargée de mission communication coordonne l'ensemble de ces contacts.

Le Parc communique également des informations sur des actions ou des éléments d'actualité qu'il souhaite faire connaître aux divers publics. En 2007, des informations ont été adressées à la presse sur des sujets tels que :

- 5 Présentation de l'ouvrage *Découvrir le patrimoine naturel de Termignon* (16 mars)
- 6 Présentation publique des résultats de l'enquête de fréquentation 2006 (le 28 mars)
- 7 Naissance d'un gypaeton à Peisey-Nancroix (mars)
- 8 Fête de la nature : animations proposées par le Parc (19 et 20 mai)
- 6 Observatoire photographique des paysages de Vanoise (19 juin)
- 9 Ensemble de l'offre d'animation du Parc pour l'été (juin)
- 10 Mise en place du site www.refuges-vanoise.com (juin)
- 11 Envol du gypaeton baptisé Plumo (juin)
- 7 Comptage Bouquetin (juillet)
- 12 Vernissage de l'exposition *Etre paysan en Vanoise* à Bourg-Saint-Maurice (20 juillet),
- 8 Ouverture de l'espace Glacialis à Champagny-le-Haut (été)
- 9 Mise en place du Conseil économique, social et culturel du Parc (octobre)
- 10 Fête de la science (du 8 au 14 octobre)
- 11 Pose de balises avifaune à Val d'Isère (octobre)
- 12 Réunion de bilan de la mise en place du site www.refuges-vanoise.com (novembre)
- 13 Contractualisation Charte Natura 2000 (décembre)

Le partenariat existant avec la revue La Montagne & Alpinisme s'est poursuivi en 2007. Chaque

trimestre, le Parc propose à la revue un article accompagné d'une photo sur un sujet de son actualité, dans la chronique des parcs nationaux.

Un dossier de 14 pages (avec un titre en Une), réalisé en collaboration avec le Parc, est paru dans le magazine Terre Sauvage de décembre sur le métier de garde-moniteur.

Le Parc a participé à l'organisation d'un voyage de presse en Vanoise, en juillet 2007. Ce voyage de presse, initié par Savoie Mont Blanc Tourisme dans le cadre du programme européen Interreg III A, était consacré à *l'équipement écolologique des refuges de montagne* en Savoie, Haute-Savoie et Val d'Aoste. Le chargé de mission Développement durable du Parc a participé à ce voyage en tant qu'intervenant sur le sujet.

Enfin, le journal Vanoise et L'Estive sont systématiquement adressés à la presse locale, régionale et nationale (fichier environ 80 contacts) lors de leur parution.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre et la nature des coupures de presse adressées par l'Argus de la Presse, société privée qui assure pour le Parc une prestation de veille (sur la parution de la mention *Parc national de la Vanoise* ou *Parc de la Vanoise*) dans la presse écrite nationale.

PRESSE 2007	Quotidien	Hebdomadaire	Mensuel	Bimestriel	Trimestriel
Locale	195	108	6	4	3
Région Rhône-Alpes	21	24	7	6	5
Nationale	38	46	61	31	65
Autres régions	100	32			
Total	354	210	74	41	73

(NB : On note une progression du nombre de coupures : total des coupures 2004 = 409, total 2005 = 471, total 2006 = 703, total 2007 = 752)

Participation à la revue "Espaces naturels":

- Écriture par le technicien image d'un article intitulé "Développer une photothèque numérique": double page dans le numéro 19, de juillet 2007.

- Interview du technicien image pour un article sur le partenariat du PNV avec TV8 Mont Blanc: une page dans le numéro 21, à paraître en janvier 2008.

- Coordination par le technicien image de la production d'un article d'une double page sur l'Espace Glacialis, en tant que réalisation exemplaire voulue par le PNV et la commune de Champagny en Vanoise. L'article sera écrit par l'animatrice du centre et paraîtra dans le numéro 24, en octobre 2008.

5.8.1.2 Veille et utilisation du logo

Le Parc est régulièrement sollicité par des acteurs, dans des domaines diversifiés, pour des demandes d'utilisation de son logo, tant sur des supports imprimés que sur Internet. L'utilisation du logo d'identification et

de représentation officielle de l'établissement public est strictement contrôlée. Le Parc veille au respect de son image, à sa compatibilité avec celle des organismes qui le sollicitent. Il s'assure également du respect de la charte graphique de ce logo là où il figure. Le pôle Découverte-aménagement a en charge cette surveillance. L'utilisation du logo, dans le cadre de partenariats avec les communes adhérant à la charte du Parc, fait partie des questions qui seront abordées lors de l'élaboration de cette charte.

CHAPITRE 6 - CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL

6.1 DEVELOPPER DES SYNERGIES ENTRE LE PARC ET LES ACTEURS LOCAUX

6.1.1 Définir une stratégie de territoire et de partenariat

L'élaboration de la charte du Parc entre pleinement dans cet objectif. Pour mener à bien cette mission, comme pour toutes les actions qu'il entreprend, le Parc privilégie le partenariat avec les acteurs territoriaux.

6.1.1.1 **Elaboration d'une charte de territoire entre le Parc et les communes dans le cadre de la loi du 14 avril 2006**

A la suite des discussions tenues lors des précédentes réunions du conseil d'administration sur la mise en œuvre de la loi du 14 avril 2006 et du décret du 28 juillet 2006, le chantier de l'élaboration de la charte est entré dans une phase opérationnelle à compter de la prise du poste du chargé de mission charte au 1^{er} mai. Le Conseil d'administration du 5 juillet a approuvé le processus général pour une élaboration concertée de la charte du Parc national de la Vanoise ainsi que le calendrier de travail. Le projet définitif doit être arrêté au cours du 1^{er} trimestre 2009 en vue d'une approbation ministérielle en 2010, après enquête publique et consultation des communes pour adhésion.

L'équipe du Parc a engagé une série de travaux préparatoires à la concertation. Un recueil d'expériences témoins d'un partenariat ou d'une collaboration réussis au cours des dernières années a été réalisé au cours de l'été. Il sélectionne des actions qui portent sur des opérations ou des démarches partagées et ayant abouti sur le cœur et l'aire optimale d'adhésion. Les effets économiques ou sociaux sont analysés. Les opérations sont classées selon quatre modes d'intervention identifiés du Parc, dans sa qualité d'acteur du territoire.

Au cours de l'automne les agents du siège ont entrepris la préparation d'un diagnostic de territoire thématique. Les agents des secteurs sont impliqués dans l'approche spatiale de la charte et la préparation des contrats particuliers d'application qui pourront être proposés aux communes en accompagnement de la charte.

Ces différents supports sont des matériaux de travail à l'intention des instances consultatives et de travail sur la charte qui se réuniront à compter de 2008. Une partie de ces travaux préparatoires a été communiquée aux membres du Conseil d'administration (séance du 15 novembre).

Sur la fin de l'année, l'équipe du Parc a préparé une trame d'orientations stratégiques pour proposer au prochain Conseil d'administration (février 2008) la constitution des groupes de travail. Elle a aussi commencé à travailler sur l'application des dispositions du décret qui relèveront de la charte.

Le processus d'élaboration de la charte est fortement orienté sur l'écoute, la concertation et la participation. Un premier cycle de réunions par secteur du Parc à l'intention des élus s'est tenu sous

l'égide du président du Conseil d'administration au cours de l'automne. Les rencontres ont permis d'informer de la méthode de travail et du calendrier, de présenter différents documents pouvant alimenter la réflexion sur la charte comme les principes fondamentaux applicables à tous les parcs nationaux, la vision partagée de l'établissement et le recueil d'expériences réussies de collaboration. Ces réunions ont été un lieu d'écoute et d'échange sur les situations et attentes locales par rapport aux enjeux de la charte.

Le Conseil d'administration du 5 juillet a validé la composition du Conseil économique, social et culturel du Parc. Les 43 membres titulaires et les 5 invités permanents ont été conviés le 27 septembre à la séance d'installation. Le Conseil a élu à sa présidence Jean Pierre FEUVRIER. La préparation d'un règlement intérieur, l'implication dans les groupes de travail du Parc et notamment ceux relatifs à la charte ainsi que le point sur les conventions de partenariat en place constituent les premiers chantiers du Conseil pour le début de l'année 2008.

Une série de contacts individualisés avec les intercommunalités, les territoires de projets et les principaux acteurs socioprofessionnels a été lancée et se prolongera par des réunions d'échanges dès le début 2008.

Une réunion rassemblant le Parc et les services de l'Etat sous l'égide du Préfet a été organisée le 28 novembre. Les services déconcentrés ont été informés de la méthode et du calendrier. Les modalités de collaboration entre les services de l'Etat et l'Etablissement public au sein du processus d'élaboration de la charte ont été fixés.

L'implication et l'association de la Région Rhône-Alpes ont été travaillées lors d'une rencontre en décembre avec la conseillère déléguée aux parcs naturels. La participation et la collaboration avec le Département de la Savoie ont été évoquées lors de rencontres au cours de l'automne entre les services du Parc et du Conseil Général.

Par ailleurs, le directeur et le chargé de mission charte se sont fortement investis dans le travail collaboratif initié par Parcs nationaux de France pour l'échange de méthodes et d'expériences sur l'élaboration des chartes et le développement d'outils communs.

6.1.1.2 Partenariat avec la Chambre d'agriculture

La convention pluriannuelle 2007-2009 liant les deux établissements s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur la Commission agriculture durable du Parc, qui s'est réunie en mars et en novembre 2007 pour examiner différents dossiers d'actualité du Parc, en particulier la transcription opérationnelle des mesures agroenvironnementales liées au DOCOB du site S43 « Massif de la Vanoise » et de la charte Natura 2000 relative à ce site. Cette commission a également statué sur la mise en œuvre des diagnostics d'alpage ainsi que sur les différentes interventions de soutien du Parc à l'activité agropastorale.

6.1.1.5 Participation aux réflexions et propositions en matière d'aménagement du territoire et de développement durable

Le Parc a participé à la mise en place du contrat de bassin « Isère en Tarentaise ». Les phases d'études (ressource, qualité, fonctionnement écologique, risques) sont en cours et menées par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise.

Le Parc est invité à participer aux réunions de la Mission inter-services de l'eau (MISE) depuis cette

année. Il apporte sa connaissance du territoire de Vanoise aux administrations.

6.1.2 Développer le dialogue et la communication avec la population et les interlocuteurs institutionnels

6.1.2.1 Réunions régulières par secteur ou par thème

Les réunions par secteur ont porté cette année sur l'élaboration de la charte, comme indiqué au paragraphe 6.1.1.1.

6.1.2.4 Actions de « porter à connaissance » auprès des communes sur leur patrimoine naturel

Les documents sur le patrimoine naturel des communes ont pour objectif de faire connaître les milieux naturels, la flore et la faune rencontrés dans chaque commune du Parc. Ils ont donc un intérêt pédagogique et de sensibilisation sur la richesse des communes, en terme de patrimoine naturel.

Ils sont destinés aux élus, mais aussi aux habitants et aux touristes.

En 2007, le travail a été mené sur les Allues, Modane, Sainte Foy Tarentaise. Il a débuté sur Avrieux et Lanslevillard.

Les communes suivantes bénéficient d'ores et déjà d'un tel document : Aussois, Champagny en Vanoise, Lanslebourg-Mont Cenis, Peisey-Nancroix, Pralognan la Vanoise, Saint Bon Tarentaise, Termignon, Villarodin-Bourget, Villaroger.

Les communes de Saint Martin de Belleville et Planay ont été retenues pour un travail à mener en 2008.

La réalisation des ouvrages sur le patrimoine naturel des communes mobilise largement les équipes du Parc : secteurs concernés, chargés de mission, technicien image et atelier photo.

Les communes s'impliquent fortement dans le travail d'élaboration de ces documents.

6.3 PROMOUVOIR UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ECO-RESPONSABILITE

6.3.3 Valoriser certains produits locaux en développant leur qualité et en les associant à l'image du Parc

6.3.3.3 Eco-labellisation d'hébergement ou de gîtes

Le Parc national de la Vanoise souhaite labelliser des gîtes porteurs d'une démarche

environnementale et situés sur son territoire.

Un travail de définition de critères d'éco-labellisation est en cours avec les Gîtes de France et le WWF. Il est mené parallèlement à la réflexion de Parcs Nationaux de France sur la marque PNF. Le Parc national de la Vanoise s'appuiera sur ce travail pour orienter ses choix.

L'objectif est de pouvoir, à terme, labelliser des gîtes porteurs de l'image Parc national de la Vanoise et apporter ainsi un soutien aux propriétaires de gîtes plus vertueux au regard de l'environnement.

6.3.5 Connaître et suivre l'empreinte écologique du Parc

6.3.5.1 et 6.3.5.2 Mesure de l'empreinte écologique – Indicateurs de mesure et de réduction de l'empreinte

Le Parc souhaite diminuer son empreinte écologique. Son action éco-responsable s'inscrit également dans cette démarche. L'année 2007 constituera l'année de référence pour la mesure de l'empreinte écologique.

Des indicateurs de performance environnementale ont été établis pour analyser l'année 2007. Ils seront suivis et analysés d'année en année pour mesurer la diminution attendue de l'empreinte du Parc national de la Vanoise.

La mesure de l'empreinte écologique d'une activité étant un concept novateur, cette démarche du Parc fera l'objet d'une étude de définition et de suivi en 2008.

L'action du Parc en vue de mesurer et diminuer son empreinte écologique a fait l'objet d'une présentation au séminaire « Démarche éco-responsable et sites sensibles » organisé par le WWF avec le soutien du programme européen LIFE le 11/12/07 à Paris.

6.3.6 Adopter une démarche éco-responsable

6.3.6.1 Elaboration d'une démarche éco-responsable

L'Etablissement s'est engagé en 2007 dans une démarche d'éco-responsabilité visant à réduire l'empreinte écologique de son activité. Le chargé de mission développement durable a réalisé un audit interne du personnel du Parc avant le lancement de cette démarche afin de l'associer à la définition des objectifs du programme et de prendre en compte ses attentes. Cette action s'inscrit dans le prolongement de la « vision partagée ».

Une journée de rencontre du personnel sur les thèmes de l'empreinte écologique et de l'éco-

responsabilité a été organisée dans ce cadre le 9 octobre 2007 au Fort d'Aiton.

Cette réunion a permis de présenter et d'officialiser cette démarche auprès du personnel. Elle s'est conclue par l'engagement éco-responsable de tous.

L'éco-responsabilité porte principalement sur les cinq thèmes suivants :

- déchets,
- eau,
- énergie,
- bâtiments,
- déplacements,
- achats.

Ainsi, par exemple:

-Pour les déchets : des poubelles de tri sélectif ont été mises en place dans chaque bureau. Deux demi-journées d'information sur la valorisation des déchets ont également été proposées au personnel les 23 et 24 décembre avec la visite des installations de tri recyclage.

-Pour les déplacements : l'établissement prépare actuellement un Plan de Déplacement de l'Administration en relation avec les services de l'agglomération Chambéry-métropole.

-Pour les achats : une cellule achat public a été mise en place durant l'année 2007. Le chargé de mission développement durable participe à celle-ci afin de veiller à l'intégration de critères de sélection éco-responsables dans l'ensemble des marchés. Des cahiers des charges éco-responsables « type » ont été élaborés et diffusés afin d'orienter les consultations lancées par le Parc.

CHAPITRE 7 - RELATIONS INTERNATIONALES

7.1 DEVELOPPER DES SYNERGIES AVEC DES PARCS ETRANGERS

7.1.1 Participer de manière active au réseau alpin des espaces protégés

7.1.1.5 Participation au projet Interreg III B Alpencom

Dans le cadre de ce projet, lancé en 2004 par le Réseau alpin des espaces protégés (Alparc) et qui a pour objectif le développement de la communication entre les parcs alpins et leurs publics, la Maison de la Vanoise à Termignon a été équipée en décembre 2007 d'un module interactif de découverte par survol virtuel, qui suscite un vif intérêt auprès des visiteurs.

Par ailleurs, quelques agents du Parc ont participé à des séminaires organisés par Alparc : séminaire « indicateurs de gestion » à Cogne dans le Grand Paradis en mai, stage sur l'agriculture dans les espaces protégés dans les Hohe Tauern en septembre.

Le terme de ce projet est fixé à février 2008.

7.1.2.7 Participation au programme européen « Tourisme de nature et de culture » avec le Parc national et la Fondation du Grand Paradis

La Fondation Grand Paradis, en charge de l'animation d'une politique touristique dans le territoire valdotain du Grand Paradis, a initié au début de l'année 2007 une démarche commune d'élaboration d'un projet transfrontalier sur le tourisme de nature et de culture. Le Parc national de la Vanoise contribue à l'élaboration de ce projet par l'association de porteurs locaux de projets, notamment des collectivités locales de son territoire. Cette démarche sera ultérieurement complétée par un projet plus global, dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Parc, avec l'appui du Parc national du Grand Paradis.

7.2 VALORISER L'EXPERIENCE DU PARC ET RENFORCER SON IMAGE ET SA NOTORIETE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

7.2.1 Bénéficiaire des labels internationaux

7.2.1.1 Implication dans le cadre du diplôme européen

Le Parc a mis en œuvre les recommandations qui lui avaient été adressées lors du renouvellement du diplôme européen en 2006.

CHAPITRE 8 - MOYENS , OUTILS ET METHODES

Les différentes instances du Parc se sont réunies à plusieurs reprises en 2007 (ordres du jour en annexe) :

- Le Conseil d'administration : 29 mars 2007, 5 juillet 2007 et 15 novembre 2007.
- La Commission permanente : 21 mars 2007, 15 juin 2007, 2 juillet 2007 et 22 octobre 2007.
- Le Conseil scientifique : 26 janvier 2007, 27 mars 2007, 9 et 10 juillet 2007 et 14 novembre 2007.

8.1 LE PERSONNEL

L'équipe du Parc, chargée de mettre en œuvre, sous la responsabilité du Directeur, la politique définie par le Conseil d'administration se compose d'agents permanents, de personnel saisonnier et de divers collaborateurs. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le Parc national.

Le personnel permanent participe à l'ensemble des missions du Parc : acquisition des connaissances scientifiques, conservation du patrimoine, pédagogie-accueil, participation à la vie locale et appui à un développement économique respectueux de l'environnement. Le personnel saisonnier participe plus particulièrement aux missions du pôle découverte-aménagement. Les collaborateurs divers occasionnels apportent principalement leur concours au pôle patrimoine.

Le personnel permanent

Pour la première année du contrat d'objectifs 2007-2009, le Parc a bénéficié de dix créations de postes budgétaires.

Le Parc dispose de 74 postes budgétaires, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel. Actuellement ces postes sont affectés au siège (34), sur le terrain (39) et un à l'ATEN.

Les tableaux des effectifs budgétaires et l'organigramme du Parc figurent en annexe.

Mouvements intervenus en 2007 :

Départs :

- 2 Cyril DENISE et Alain RICHARD, ATE sur le secteur de Bonneval sont partis en mutation le 8 février 2007, l'un par le Parc National des Pyrénées, l'autre pour l'ONCFS.
- 3 Christian DAMEVIN, ATE sur le district d'Aussois est décédé en mai 2007.
- 4 D. Bassargette, chef de secteur à Bonneval a réussi le concours d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement et a rejoint la Direction régionale et départementale de

l'agriculture et de la forêt (DRDAF) Limousin Haute-Vienne le 14 septembre 2007.

- 5 Clotilde SAGOT, technicienne de l'environnement sur le secteur de Pralognan a obtenu sa mutation pour le Parc National des Ecrins au 1^{er} septembre.

Arrivées :

- 6 Fatima BERNOU a pris ses fonctions comme secrétaire du pôle patrimoine le 5 janvier 2007.
- 7 Thomas CORBET, technicien de l'environnement est arrivé au 1^{er} mars comme chef de secteur sur Tignes-Val d'Isère. Il est technicien sur le secteur de Pralognan depuis le 1^{er} septembre 2007.
- 8 Jérémy JOURDAN, précédemment à l'ONCFS, a remplacé Alain RICHARD sur le district de Bessans.
- 9 Jean Luc GOSSELIN, ingénieur divisionnaire de la fonction publique territoriale, précédemment en poste à Lons le Saunier, occupe le poste de chargé de mission développement durable depuis le 1^{er} avril 2007.
- 10 Philippe LHEUREUX, ex-directeur du Parc Naturel Régional de Chartreuse, a intégré l'équipe du Parc au 1^{er} mai pour mettre en œuvre l'élaboration de la charte.
- 11 Ingrid DELAHOULIERE, attaché principal de la fonction publique territoriale, webmestre au Conseil général du Vaucluse, a pris ses fonctions de chargée de mission Tourisme – Communication au 1^{er} Juin.
- 12 Benjamin PLUMECOQ, ATE sur le secteur de Pralognan, a rejoint le secteur de Bourg-Saint-Maurice, profitant d'une création de poste 2007. Il a été remplacé par Caroline EMPEREUR précédemment à l'OCFS.
- 13 Sur le secteur de Modane, deux ATE de l'ONCFS ont intégré l'équipe : Jean Claude REVERDY au 1^{er} septembre et Mathieu BEURRIER au 1^{er} novembre.
- 14 Gwendal RANNOU et Abdelbaki BENYOUD ont démarré la formation d'ATE au 5 septembre 2007. Ils seront en poste l'un à Tignes, l'autre à Bonneval à compter de Juillet 2007.
- 15 Valérie CHAZAL, agent administratif de la fonction publique territoriale, précédemment en poste à la Mairie de Nanterre, occupe le poste de secrétaire interpoles depuis le 1^{er} novembre.

N'était pas pourvu au 31 décembre 2007 le poste de chef de secteur à Bonneval et le poste de technicien « réserves naturelles » de Tignes et Val d'Isère, car Thierry ARSAC assume la responsabilité de chef de secteur depuis septembre 2007.

Le personnel saisonnier et temporaire

- En 2007, le Parc a signé 9 contrats pour occuper des fonctions correspondantes à un besoin temporaire :

–L'étude des zones humides d'une partie de l'aire optimale d'adhésion du Parc (10 mois et 7 mois),

–L'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 S43 « Massif de la Vanoise » (10 mois sur l'année),

–L'étude pour la mise en œuvre du programme LIFE nature « gypaète barbu dans les Alpes » et

la poursuite de l'inventaire des câbles et lignes électriques dangereux pour les oiseaux (9 mois sur l'année),

-La réalisation de cartographies d'illustrations, notamment par l'élaboration des documents sur le patrimoine naturel des communes (7 mois),

-La mise en place de la numérisation de la photothèque et le traitement des images numériques (5 mois),

-Les constats grands prédateurs (77 heures de travail),

-La mise en œuvre du programme Alpencom (1 mois à ½ temps),

-Le diagnostic des cours d'eau (4 mois).

En 2007, le Parc a bénéficié de 20.95 mois de travail de secrétariat dans les secteurs de Val d'Isère, Bonneval et Modane.

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'espace-Parc. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe :

- 17 hôtesses d'accueil, installées dans 15 Offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le Parc dispose de personnel permanent. Ces personnes ont été recrutées pour une durée de trois mois à compter du xx juin. Début juin les hôtesses ont participé à 2 journées de formation sur le secteur de Valouise dans le Parc National des Ecrins.

- 3 surveillants de refuges : dans les refuges qui n'ont pas la fréquentation et l'équipement nécessaires pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et août (2 mois d'embauche chacun). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Cuchet, La Martin et Turia.

- Pour la surveillance et l'animation des réserves naturelles gérées par le Parc, celui-ci embauche 2 gardes animateurs. Celle de la réserve naturelle de Plan de Tuéda et celui de la réserve naturelle de la Baïlletaz ont bénéficié d'un contrat de travail de 5 mois pour l'une et 4 mois pour l'autre (compte tenu de sa réussite au concours d'agent technique de l'environnement).

- Pour l'entretien des sentiers et des bâtiments du Parc, 10 ouvriers ont été embauchés pour des durées de 4,5 à 6 mois.

Cela a représenté 51,5 mois d'activité.

- En 2007, afin de prendre en compte les surcharges momentanées de travail, le Parc a également recruté une personne en contrat de 3 mois à mi-temps au service documentation, une autre en contrat de 4 mois au secrétariat général.

Les stagiaires

Le Parc a reçu 135 demandes de stage en 2007.

39 conventions ont été signées avec des établissements scolaires. Cela a représenté 47 mois de stages sur les thèmes suivants :

- Découverte et connaissance de l'entreprise (14 stages de 3 jours à 2 semaines),
- Suivi de populations de bouquetins (5 stages),
- Suivi de la reproduction du gypaète (1 stage de 2 mois),
- Capture de marmottes (2 stages de 10 semaines),
- Suivi des oiseaux prairiaux (2 mois),
- L'animation nature (3 stages : 1 de 12 semaines et 2 de 4 semaines),
- Suivi de la dynamique de population de triton alpestre au Monal (11 semaines),
- La sécurité et gestion des risques (2 semaines),
- Le suivi flore et jardin alpin du Mont-Cenis (1 mois),
- La production d'une brochure touristique (4 semaines),
- La production d'une brochure sur les petites randonnées (1 mois),
- La gestion de la zone à chouin ferrugineux (1 semaine et 2 mois),
- Comprendre la démarche d'élaboration et de rédaction d'un aménagement (2 semaines),
- Flore Mont-Cenis : suivi bouquetin/rapaces (1 mois),
- Animations portes du Parc (4 mois),
- Etude pico centrale (4 mois),
- Assainissement refuges (2 mois).

Il faut noter que le Parc a signé en 2005 un contrat de reconversion professionnelle avec l'Education Nationale pour F. BERTHOLLET, renouvelé en 2006 et 2007. F. BERTHOLLET a intégré la formation d'agent technique de l'environnement en septembre 2007.

Les sollicitations reçues

Nombre de courriers adressés au Parc :

	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Stage	135	149	225	179	350	310	238	463	325	380
Emploi	50	56	77	128	220	140	110	187		327
Emploi saisonnier	9	14	14	33	26	23	257	124	295	51
Contrat de qualification et d'apprentissage	24	23	26	39	61	59	39	46	48	57
Divers	0	0	0	0		0	1		8	
TOTAL	218	242	342	379	657	532	645	820	676	815

A ces chiffres, il faudrait rajouter les sollicitations par courriel qui sont de plus en plus importantes et qui sont évaluées à 203 pour les stages et à 47 pour les demandes d'emplois.

Les organismes paritaires

→ Le Comité Technique Paritaire Central s'est réuni deux fois en 2007.

↳ Réunion du 21 juin 2007

- Validation du compte rendu du 18 décembre 2006,
- Evaluation du Programme d'aménagement.

- Cahier des charges de l'étude de faisabilité sur l'implantation du siège,
- Prime exceptionnelle,
- Frais de déplacement,
- Point sur l'armement,
- Information sur Parcs nationaux de France et des services communs,
- Information sur la procédure d'habillement,
- Information sur le Contrat d'objectifs 2007-2009.

↪ Réunion du 23 octobre 2007

- 13 Validation du compte rendu du 21 juin 2007,
- 14 Analyse du tableau de bord,
- 15 Projet de budget 2008,
- 16 Armes de gestion,
- 17 Localisation du siège.

➔ Le C.H.S. s'est réuni deux fois en 2007 :

↪ Réunion du 28 juin 2007

- Approbation du compte rendu du 10 avril 2006,
- Evaluation des risques professionnels,
- Matériel de sécurité,
- Formation.

↪ Réunion du 17 décembre 2007

- 14 Approbation du compte rendu du 28 juin 2007,
- 15 Mise à jour du document unique d'évaluation des risques,
- 16 Projet de note sur les armes de gestion,
- 17 Bilan 2007 de l'ACMO,
- 18 Bilan 2007 du médecin de prévention,
- 19 Bilan de la formation hygiène et sécurité pour 2007,
- 20 Achats 2007 de matériel de sécurité,
- 21 Bilan de la vérification des EPI.

8.1.1 Assurer une présence et une « veille » continue sur le territoire en s'appuyant sur le réseau d'agents de terrain

8.1.1.1 Présence et veille continue

De par la présence des agents sur le terrain, cette mission est menée en continu. En 2007, elle a représenté de l'ordre de 1 091 jours-agents.

8.1.2 Renforcer la formation du personnel

8.1.2.1 Réalisation d'un plan de formation

Le plan de formation, défini pour une durée de trois ans en 2004, a été mis en œuvre pour la troisième année en 2007. Il est prévu d'actualiser le document pour 2008 et 2009.

8.1.2.2 Mise en œuvre du programme annuel des actions de formation

Le groupe formation s'est réuni en février, afin de hiérarchiser les demandes de stages pour 2007 et d'organiser les formations à monter en interne.

En 2007, la formation dont ont bénéficié les agents a été essentiellement dispensée par deux organismes partenaires de l'établissement. Le Parc a également organisé des formations sur son budget propre.

8.1.2.2.1 ATEN

34 agents ont participé à 26 stages pour 226 journées. Ces sessions ont notamment concerné 1 agent en changement de spécialité pour 2 stages qui ont représenté 10 journées.

8.1.2.2.2 IFORE

L'IFORE (Institut de formation à l'Environnement, dépendant du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) propose des formations au personnel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Un agent a participé à 2 stages, soit 4 journées de formation.

De plus, un agent a bénéficié d'une prestation de « coaching » par P. CLAUDEZ. (il s'agit d'un accompagnement individuel de l'agent dans la pratique professionnelle).

8.1.2.2.3 Formations internes

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 2007 de 20 835,57 € (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc du fait de relations de partenariat établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

↳ En matière de flore

Pour permettre à chaque agent de terrain d'atteindre un niveau de compétence satisfaisant, il est organisé des sorties sur le terrain adaptées à la reconnaissance de plantes communes, de plantes indicatrices biologiques (tabouret à feuilles rondes, androsace alpine, etc.), de groupes de plantes symboliques en Vanoise (gentianes, pédiculaires, saules,...), de plantes à forte valeur patrimoniale (trèfle des rochers, dracocéphale d'Autriche, etc.).

Il y a eu 20 sorties en 2007 ; représentant 69 journées agents. Les agents des secteurs y compris les gardes-animatrices des Réserves naturelles ont participé à une à trois sorties sur la période.

De plus, le chargé de mission « flore » a participé à une formation sur 5 jours sur « l'initiation à la phytosociologie synusiale intégrée »

↳ En matière de management

-L'ensemble du personnel (63 personnes) a participé à deux jours de séminaire permettant de finaliser « la vision partagée de l'établissement ».

-10 personnes ont profité d'une formation « gestion du temps » sur deux jours plus un jour.

↳ En matière de développement durable

- L'ensemble du personnel a participé à une journée de formation sur l'empreinte écologique.
- 28 agents de l'établissement ont visité la station de tri sélectif de Chambéry Métropole.

↳ En matière cynégétique

- En 2007, a eu lieu une journée de formation, à laquelle 18 agents ont participé, réalisée par l'O.N.C.F.S avant l'ouverture de la chasse, sur la réglementation et les techniques de gestion.
- Un agent a passé le permis de chasser.

↳ En matière de grands prédateurs

5 agents ont participé à une formation organisée par l'ONCFS de 3 jours pour les correspondants au réseau grands carnivores.

↳ En matière de sécurité

22 Séance de tir et connaissance des normes : 11 agents ont participé à une formation d'une demi- journée.

- Une formation recherche d'ARVA a été organisée par le Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) de Modane en début d'année (24 participants).
- Un recyclage « secourisme » sur 1 journée a été organisé pour 13 personnes.
- 7 agents ont participé à une journée de formation à la conduite sur route glissante.

↳ D'autres formations ont été organisées en interne notamment :

- 14 agents ont bénéficié d'une formation animée en interne sur le logiciel power-point.
- Les hôtesse ont bénéficié d'une formation sur le milieu glaciaire,
- Les ouvriers ont reçu une formation de 4 jours sur la réalisation de calades.
- Au titre de la préparation au concours de SA, 4 personnes ont reçu une formation de 1 jour.
- 1 agent a bénéficié d'un dispositif d'appui à la préparation au concours interne d'IAE.
- 1 agent a participé à une journée technique organisée par ODIT France sur la valorisation touristique du patrimoine et du paysage dans les territoires de montagne et un autre sur « tourisme et marketing des jeunes : comprendre, séduire, connaître, ajuster l'offre et fidéliser les 18-25 ans français, allemands et britanniques»
- 2 agents ont été formés sur 3 jours à la technologie et au développement de l'application SIG.
- 4 agents participent à la formation « dialogue territorial et médiation » qui s'est déroulée sur 4 journées en 2007 et se poursuivra sur 3 jours en 2008.
- 11 agents ont participé à une formation animée par Lionel LASLAZ sur 2 jours sur le paysage avec une étude de cas en Maurienne.
- 3 personnes ont été formées sur le logiciel VIRTUALIA, 2 en 2 jours pour la saisie des

données et une en une journée sur l'extraction de données.

- 7 agents du Parc ont participé aux journées d'échange sur l'éducation à l'environnement.
- 15 agents ont pu participer à une journée sur l'autopsie et les prélèvements animée par le laboratoire vétérinaire départemental.
- 1 agent a participé à une conférence sur « les stations s'engagent pour la planète ».
- l'ensemble du personnel (61) a assisté à une journée de formation sur la nouvelle législation des parcs nationaux.
- 1 agent a bénéficié de 38 heures de formation de remise à niveau en bureautique.
- Une chargée de mission a participé aux Etats généraux du paysage sur une journée.

Le nombre total de journées de formation s'établit pour 2007 à 856 journées, soit moins de 10 jours par agent en moyenne.

8.2 OUTILS ET METHODES

8.2.2 Préciser l'application de la réglementation

8.2.2.1 Bilan annuel et réflexion sur la politique pénale de l'établissement

En 2007, une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Procureur de la République, afin de disposer d'informations sur les suites données aux procédures rédigées par les agents commissionnés.

Le groupe thématique « réglementation » s'est réuni une fois au cours de l'année 2007. Ce groupe composé d'un représentant par secteur est copiloté par Alain DETEIX et Christine DIETZ.

Il faut noter la participation d'Alain DETEIX à une réunion sur la coordination de la police de l'environnement, au groupe de travail « véhicules à moteur » dirigée par Thomas RIETMULLER de la DDAF et à la réunion « police de l'environnement » à la DRIRE à Lyon, concernant l'élaboration de doctrines et orientations claires pour une mise en œuvre efficace des polices de l'environnement.

Philippe TRAUB et Alain DETEIX ont assisté à la réunion annuelle inter services « Police de l'environnement » sous la présidence de Monsieur THUAU, préfet de Savoie qui avait pour ordre du jour :

- le bilan 2006 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels,
- le plan d'action 2007/2008 sur cette même thématique,
- la mise en place de conventions avec le parquet (exemple du PNV avec le document de politique pénale, l'avertissement écrit).

Christine DIETZ et Alain DETEIX ont participé au groupe de travail « police de la nature » des parcs nationaux qui s'est réuni pour la première fois le 29 novembre à la DIREN à Montpellier.

Application de la réglementation - Bilan 2007

L'application de la réglementation représente, en 2007, 5,81 % du temps d'activité des agents de terrain.

En matière contraventionnelle, les infractions bénignes peuvent faire l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal.

Rappelons la mise en place en 2004, à la demande de monsieur le Procureur, d'une procédure d'avertissement écrite.

Tous secteurs confondus, 308 infractions ont été observées en 2007 : 15 timbres-amendes ont été dressés, 24 procès verbaux et 21 avertissements rédigés.

Il faut noter la participation de 4 agents du Parc à une journée inter-services de police de l'environnement en partenariat avec l'ONCFS et la gendarmerie sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels sur l'APPB du Mont Cenis (19 véhicules en situation d'infraction contrôlés).

INFRACTIONS CONSTATEES EN 2007

NATURE DES INFRACTIONS	Nombre d'avertissement	Nombre d'amendes forfaitaires	Nombre de procès-verbaux dressés	Nombre de procès-verbaux ayant donné lieu à une condamnation
INFRACTIONS GENERALES				
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée			1	
- Infractions à un arrêté de protection de biotope				
- Infractions à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	5	5	11	
- Infractions à la police de la chasse	3		2	
- Infractions à la police de la pêche en eau douce			1	
- Infractions marines (autres que les infraction prévues par la réglementation du parc)				
- Divagations de chiens	1	1		
SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES	9	6	15	
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC				
- Activités agricoles, pastorales, forestières				
- Activités industrielles ou commerciales				
- Camping, bivouac	3	2		
- Activités de cinéma, radio, télévision				
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	7		3	

- Constructions, travaux, extractions...				
- Dépôts d'ordures, déversements		1		
- Divagation de bestiaux				
- Feu				
- Inscriptions, signes, dessins				
- Introduction de chiens	1	6		
- Minéraux et fossiles				
- Pêche maritimes / sous-marine				
- Publicité (ZC ou ZP)				
- Survol			3	
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareil sonore)				
- Trouble ou dérangement d'animaux				
- Atteintes à la faune hors espèces protégées				
- Atteintes à la flore hors espèces protégées			2	
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux				
- Port d'armes à feu ou de munitions				
- Utilisation de la dénomination Parc national				
- Pénétration dans une zone interdite				
- Infraction aux arrêtés du directeur				
- Opposition à la visite des sacs et véhicules				
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC	11	9	8	

INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES GEREES PAR LE PARC	Nombre d'avertissements	Nombre d'amendes forfaitaires	Nombre de procès-verbaux dressés
- Activités agricoles, pastorales, forestières			
- Activités industrielles ou commerciales			
- Camping, bivouac			
- Activités de cinéma, radio, télévision			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	1		
- Constructions, travaux, extractions...			
- Dépôts d'ordures, déversements			
- Divagation de bestiaux(chiens)			
- Feu			
- Inscriptions, signes, dessins			
- Introduction de chiens			
- Minéraux et fossiles			

- Pêche maritime / sous-marine			
- Publicité			
- Survol			1
- Trouble à la tranquillité des lieux (utilisation d'appareils sonore)			
- Trouble ou dérangement d'animaux			
- Atteintes à la faune hors espèces protégées			
- Atteintes à la flore hors espèces protégées			
- Introduction d'animaux non domestiques ou de végétaux			
- Port d'armes à feu ou de munitions			
- Pénétration dans une zone interdite			
- Infraction aux arrêtés du préfet			
- Opposition à la visite des sacs et véhicules			
- Destruction ou modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve			
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES	1	0	1
TOTAL GENERAL	21	15	24

Suites données à ces procédures

En 2007, sur les 24 procès verbaux, 4 dossiers ont fait l'objet d'une ordonnance pénale, 4 d'un classement avertissement, 1 d'un transfert au juge des enfants, 1 d'un dessaisissement OMP, 1 est passé à l'audience et les autres sont toujours en enquête.

Sur les 15 timbres amendes, 10 ont été payés, 4 ont fait l'objet de contestation, le dernier a été transmis à l'officier du ministère public.

Répartition par nature d'infraction

Procès-verbaux

Nature	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Circulation	2	6	7	3	14	8	11	11	11	14
Survol	4	5	8	4	12	11	7	13	6	4
Chasse	2	1	2	1	4	5	2	3		2
Divers	3		4	5	10	5	9	2	12	4
Total	11	12	21	13	40	29	29	29	29	24

Circulation

Les 14 infractions de circulation dans le milieu naturel ont concerné 10 motos-trial, 4 véhicules de type 4x4, 1 quad et 2 véhicules en stationnement.

Survol

Sur les 4 infractions relevées pour le survol du Parc, 3 concernaient des avions de tourisme et 1 des avions de chasse.

Chasse

Les 2 infractions à la police de la chasse en 2007, ont concerné l'utilisation de munitions interdites pour la chasse du gibier (des chevrotines) et le non marquage d'animaux.

Il faut noter la rédaction en 2007, d'un procès verbal pour cueillette de génépi noir (1401 brins) dans le cœur du Parc et de deux infractions relevant du délit pour la destruction d'une espèce végétale non cultivée protégée, en l'espèce du Cirse faux helenium, connu en vanoise dans 6 communes sur 28, localisé uniquement dans les zones humides en fond de vallée. Cette espèce a déjà subi plusieurs destructions suite à des aménagements.

En 2007, les agents ont également relevé un acte de pêche de poissons d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire.

Timbres-amendes

Nature	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiens	10	9	17	9	10	17	16	10	8	7
Camping	10	8	11	9	11	15	5	15	2	2
Circulation	8	4	8	6	18	15	23	20	17	5
Ski	3	6				1		2	1	
Cueillette	2	13	15	6		4	13	5	6	
Trouble de la faune		2								
Divers			1	1		1	3	1	2	1
Total	33	42	52	31	39	53	60	53	36	15

Secteur de BONNEVAL : 14 infractions ont été observées en 2007 dont 7 avertissements oraux, 1 avertissement écrit et 3 PV. Les principaux problèmes rencontrés par le secteur concernent la circulation et le stationnement, en zone Cœur, ainsi que sur certaines pistes où les usages autorisés (agriculture, propriétaires) induisent une fréquentation relativement dense, et le survol de planeurs.

Secteur de TERMIGNON : 53 infractions ont été observées en 2007. La moitié des infractions constatées concerne la circulation (infraction à la loi de 1991 ou à l'arrêté de circulation sur la route d'Entre-deux-Eaux). Il faut relever une opération interservices sur le Mont-Cenis le 11/8/07 et quelques opérations de surveillance de la chasse avec l'ONCFS.

Quant à la localisation des infractions, 81% d'entre-elles ont été relevées sur la commune de TERMIGNON.

Secteur de MODANE : on note 23 infractions constatées dont 1 remontrance verbale, 1 avertissement écrit et 6 PV. L'activité surveillance-police de la nature a représenté 13.3 % de l'activité totale du secteur. Il faut relever 7 infractions liées à la circulation des véhicules à moteur dans le milieu naturel (seuls deux PV ont été dressés) et la rédaction de 3 PV police de la chasse rédigés par l'ONCFS lors d'opérations inter-services.

Secteur de PRALOGNAN : 98 infractions ont été observées au cours de l'année 2007, dont 28 par la garde animatrice de la réserve naturelle de Tuéda.

Elles ont donné lieu à 9 PV, 8 TA, 5 avertissements écrits, 19 RV, 28 observations et 1 rapport. Les infractions les plus constatées sont celles liées à la loi 4x4 voiture (25), à l'introduction, la

divagation de chiens (18) et le survol (15).

Secteur de BOURG-SAINT- MAURICE : 69 infractions ont été observées au cours de l'année 2007 dont 9 remontrances verbales, 5 avertissements écrits, 4 TA, 3 PV.

Les constatations liées à la loi 4x4 , à la police de la chasse et au survol du Cœur représentent plus de 67 % des infractions.

Il faut noter que 6 opérations programmées ont pu avoir lieu sur les 8 prévues.

Secteur de VAL D'ISERE : On notera que, sur les 61 infractions observées, 3 types sont prépondérants : les chiens non tenus en laisse dans la réserve naturelle de la Grande Sassièrre (33 %), les infractions à la cueillette dans les espaces protégées (12 %) et celles liées à la loi 4x4 (9 %), dont 1 pour motoneige.

8.2.3 Optimiser le système d'information géographique du Parc

●Poursuite de l'élaboration des bases de données

L'outil de saisie dans la base de données « Vertébrés » est en fonction depuis le mois d'avril. Il correspond aux attentes exprimées par les utilisateurs. L'arrivée de connexion haut débit sur les secteurs devrait améliorer la fluidité d'utilisation. Une interface de consultation viendra compléter le dispositif dans les mois à venir.

8.2.4 Réaliser une évaluation du Programme d'aménagement

8.2.4.1 Définition et amélioration du dispositif de suivi et d'évaluation

L'établissement est doté d'un outil permettant de faire le suivi des actions décrites dans le programme d'aménagement afin de pouvoir évaluer le temps passé sur chaque action depuis maintenant trois ans.

Un outil de restitution a été développé par un prestataire extérieur. Cet outil est installé sur l'Intranet et donc accessible à l'ensemble des personnels. Après l'installation d'une première version, des améliorations ont été apportées notamment sur les droits d'accès et sur la consultation d'informations détaillées et une seconde version est maintenant en fonction.

Cet outil permet une exploitation de l'ensemble des données saisies et leur utilisation pour la communication sur l'action du Parc.

8.2.4.2 Mise en œuvre de l'évaluation intermédiaire du PA

L'évaluation intermédiaire du programme d'aménagement, lancée au mois de septembre 2006, s'est terminée au mois de juin 2007.

Le Parc a travaillé à cette évaluation avec le Cabinet EDATER, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques.

Le comité de pilotage, représentatif des partenaires du Parc, a été étroitement associé au travail

d'évaluation.

Le comité s'est réuni trois fois en 2007 et a validé les conclusions de l'évaluation et les recommandations figurant au rapport de juin 2007 du cabinet EDATER.

Les recommandations seront mises en œuvre pour mener à bien le programme d'aménagement et la charte du Parc.

8.3 MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

8.3.1 Entretien et valoriser le patrimoine bâti du Parc

8.3.1.1 Logements des agents de terrain

Une mission de diagnostic de performance énergétique a été lancée sur les bâtiments du Parc cette année. Elle devrait permettre d'établir un plan pluriannuel de rénovation des logements et des installations, conformément aux directives de l'Etat en matière d'intervention sur le bâti existant, afin de limiter leur impact environnemental.

Maison des gardes du Chevril - Val d'Isère

Un logement a fait l'objet d'une mise en peinture et d'une rénovation de la salle de bain.

Maison des gardes du Reclus - Termignon

Dans la continuité des travaux de mise aux normes électriques de l'atelier de la maison des gardes effectués en 2006, les menuiseries de l'atelier ont toutes fait l'objet d'un remplacement.

Les nouvelles menuiseries ont été créées sur mesure, rigoureusement semblables aux originales pour préserver les caractéristiques esthétiques du bâtiment.

Les performances énergétiques des vitrages notablement améliorées vont permettre de limiter l'impact du bâtiment sur son environnement (limitation de la quantité de CO2 rejeté).

La toiture lauze du bâtiment, entièrement rénovée et isolée, contribuera également à atteindre ce résultat.

La cheminée d'un logement a fait l'objet d'une mise aux normes.

Maison des gardes du Laisinant

Les travaux d'un voisin du Parc, concernant l'édification de sa maison et l'accès enterré, passant sous la cour du Parc, ont débuté.

La contrepartie administrative liée à cette servitude, en cours de transcription notariée, sera effective en 2008. La cour fera l'objet d'une remise en état intégrale par le pétitionnaire.

Maison des gardes de Bonneval

Des arrêts de neige ont été posés sur la toiture.

Maison des gardes de Champagny en Vanoise

La ligne téléphonique du bâtiment, défectueuse, a été rétablie par France télécom.

Maison du col de la Madeleine

La maison a fait l'objet d'aménagements pour permettre l'occupation par un garde : mise en place d'une cuve d'eau potable et d'un filtre de traitement UV, mise aux normes du conduit de cheminée. Les travaux effectués pour cet hébergement, consenti à titre provisoire, profitent largement au bâtiment et ne remettent pas en cause une autre affectation ultérieure.

8.3.1.2 Cabanes de surveillance

Cabane des Reys

La porte d'entrée du bâtiment a été renforcée.

Cabane des Mindières

Un mât paratonnerre a été placé à proximité de la cabane, assurant la sécurité contre la foudre du bâtiment.

Cabane du refuge Regaud

Le local mis à disposition par la commune de Peisey-Nancroix dans le refuge a fait l'objet d'aménagements mineurs pour permettre son usage.

Cabane du Santel

L'espace réserve/WC de la cabane a été aménagé pour permettre d'accueillir des personnes à mobilité réduite dans le cadre des sorties organisées par le Parc dans la réserve de la Grande Sassièr.

8.3.1.5 Siège du Parc

Une étude « Evolution du Parc » a été confiée au cabinet INDDIGO avec pour objet de rechercher le site le plus approprié pour positionner le siège de l'établissement Parc national de la Vanoise. Le bureau d'étude a exploré toutes les possibilités sur les deux axes allant de Chambéry à Albertville et de Chambéry à Aiguebelle, afin de vérifier l'opportunité de rapprocher le siège du Parc de son territoire en Vanoise.

Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni 3 fois.

Elle était pilotée par le chargé de mission Développement Durable en veillant à intégrer tant les paramètres environnementaux (prise en compte des déplacements, construction ou rénovation de très haute qualité environnementale, bilan carbone...), que sociaux (impact d'un déménagement éventuel pour les agents du siège, conditions de travail...) et économiques (image du Parc, contribution au développement local...).

Après recherche et analyse de tous ces aspects, le Parc envisage une future implantation dans un immeuble actuellement occupé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Chambéry. Cette possibilité a été retenue par le conseil d'administration lors de sa réunion du 15 novembre.

Concernant l'actuel siège, des stores pare-soleil ont été installés dans les bureaux afin de limiter l'éblouissement et d'éviter le réchauffement des bureaux.

8.3.2 Donner au personnel les moyens techniques matériels de travailler

8.3.2.1 Véhicules

En 2007, 6 véhicules ont été acquis auprès de l'UGAP et de concessionnaires locaux, pour la somme de 75 114,55 € :

- 1 Renault Clio diesel pour la Direction,
- 1 Renault Kangoo Express diesel pour la Direction,
- 1 Citroën Berlingo diesel pour le secteur de Seez,
- 2 Renault Kangoo Express diesel pour le secteur de Modane,
- 1 Renault Kangoo Expresse diesel pour le secteur de Bonneval sur Arc.

Ces véhicules ont remplacé du matériel remis aux Domaines ou conservé pour les besoins saisonniers.

8.3.2.2 Matériels techniques

Comme il avait été fait au bureau de Pralognan et de Termignon pour faciliter les liaisons, une base radio a été installée à Bonneval.

8.3.3 Disposer des moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions

Le budget primitif 2007 s'est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 6 873 348 € (pour 5 665 158 € en 2006). Il est détaillé dans les documents joints en annexe.

Pour la première année du contrat d'objectifs 2007-2009, le montant des dotations du Ministère a augmenté de 21,4% par rapport aux dotations de 2006.

Il faut noter la création de 10 postes budgétaires : 3 catégorie A , 1 catégorie B et 6 en catégorie C.

En décision modificative n° 1, la somme de 1 585 287.05 € a été rajoutée en recettes et dépenses.

En fin d'année, une décision modificative n° 2 a augmenté les crédits pour un montant 365 912 € pour la section de fonctionnement et a diminué de 264 585 € pour la section d'investissement.

8.3.3.1 Recettes

Le montant des prévisions budgétaires votées pour l'année 2007 s'élève à la somme de 7 970

690.42 €.

Les crédits reçus du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en 2007 ont été utilisés ainsi :

- crédits de personnel : 3 703 019 €
- fonctionnement courant : 345 000 €
- mise en œuvre des actions du P.A. : 1 653 781 €

8.3.3.2 Les dépenses

Le compte financier 2007, ne peut pas être finalisé en tout début d'année.

8.5. RENFORCER LE TRAVAIL EN RESEAU

8.5.1 Relations avec le MEDAD, politique des Parcs nationaux

8.5.1.2 Relations inter-parcs et avec autres espaces protégés

La mise en place de « Parcs nationaux de France » (PNF) a été l'occasion de nombreuses rencontres et réunions de travail sur des thèmes transversaux (ex : chartes des parcs), ou sur des thèmes scientifiques (ex : recherche dans les parcs), ou techniques (ex : l'action en matière d'agriculture).

8.6 REPONDRE AUX DEMANDES EXTERNES

8.6.1.2 Représentation générale du Parc à l'extérieur

Le directeur, la directrice-adjointe et plusieurs chargés de mission ont représenté le Parc dans de nombreux colloques, réunions et manifestations diverses.